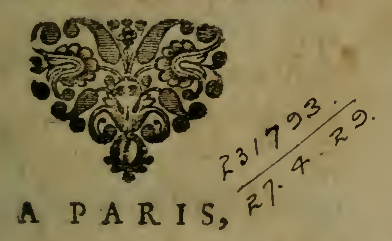


LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

E'CRITES DES MISSIONS Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus.

XXI RECUEIL.



A PARIS,

hez Nicolas le Clerc, Libraire-Juré de l'Université, rue de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à Saint Lambert.
Ci-devant rue S. Jacques.

ET RUE S. JACQUES,
iez P. G. le Mercier, au Livre d'Or.

M DCC XXXIV.

VEC PRIVILEGE DU ROY.



AUX JESUITES DE FRANCE.



Es Reverends Peres,

Les *Lettres contenues dans ce nouveau Recueil ne vous interesſeront pas moins, à ce que j'eſpere, que celles dont j'ai eu*

l'honneur de vous faire part les années précedentes. Il y a longtems que je n'avois eu occasion de vous entretenir des Missions du Royaume de Carnate, voisines de celles de Maduré, & formées sur le même plan. Le P. Calmette nous instruit de l'état présent de ces Missions, de leur étendue, du progrez qu'y fait la foi, des Eglises qu'on y a élevées, de la ferveur des nouveaux fidéles, & des persécutions presque continuelles suscitées par les Docteurs Gentils, encore plus ennemis du Christianisme, que ne le sont les Mahometans de qui ils dépendent.

Cette Lettre est adressée à M.

le Marquis de Coëtlogon, qu'une pieté ſincere & un vrai zéle pour le ſalut des infidéles, avoit mis en relation avec le Miſſionnaire. Il ne la reçut pas néanmoins: quand elle arriva, il avoit déja fini une vie pleine d'années, de vertus, & de gloire; car quelques jours avant ſa mort, à laquelle il ſe préparoit depuis pluſieurs années dans notre maiſon du Noviciat, il fut honoré du Bâton de Maréchal de France, dont le Roy crut devoir récompenſer ſes importans ſervices, & une longue ſuite d'actions glorieuſes. Il reçut cet honneur avec toute la reconnoiſſance d'un ſujet dévoué de tout tems à la gloire de ſon Prin-

ce & au bien de l'Etat, & avec les ſentimens d'un Chrétien, qui n'aſpire plus qu'aux récompenſes de l'Eternité. Sa mémoire ſera toûjours chere à ceux qui ont été ſi long-tems & de ſi près les témoins de ſes vertus.

Le Royaume de Carnate étant partagé en differentes dominations, il arrive rarement que la perſécution y ſoit générale: s'il s'éleve un orage dans une Contrée, le calme & la tranquillité regnent d'ordinaire dans une autre. Il n'en eſt pas de même de la Chine, qui ne nous préſente plus rien que de triſte & d'affligeant. Les Miſſionnaires qui furent chaſſez des Provinces il y

a environ dix ans, & releguez à Canton, viennent d'être chassez de Canton même & renvoyez à Macao, petite Ville qui appartient aux Portugais, mais où pourtant les Chinois sont les maîtres. On ne leur a donné que trois jours pour se préparer au départ, & emporter leurs meubles.

C'est le 20. d'Août de l'année 1732. qu'on les obligea de s'embarquer au nombre de plus de trente, avec défense de retourner à la Chine, sous peine d'être punis suivant toute la rigueur des Loix. L'unique raison qu'on leur a apportée d'un traitement si dur, c'est qu'ils avoient contrevenu

aux ordres de l'Empereur, en publiant la Loi Chrétienne.

Ainsi il ne reste plus dans ce vaste Empire que 23. *Missionnaires qu'on tolere encore à* Peking; *sçavoir, deux Ecclesiastiques de la Propagande, huit Jesuites François, six Jesuites Portugais, & trois autres Jesuites Allemands, avec quatre freres Coadjuteurs, sans compter quelques-uns en petit nombre qui sont cachez dans les Provinces.*

Le P. Porquet qui nous apprend le détail de ce qui s'est passé à Canton, *ignoroit les mesures qui se prenoient à* Peking. *J'en ai été informé par des Lettres venues de* Peking *même,*

& je dois vous en faire part.

Lorsque les Peres qui sont à la Cour eurent reçu les Lettres, que les Missionnaires exilez à Macao *leur avoient écrites de dessus leurs barques, la premiere pensée qui leur vint, c'est que les Mandarins de* Canton *ne s'étoient portez à ces excez que du consentement, & peut-être par l'ordre secret de l'Empereur. La suite leur apprit qu'ils ne s'étoient pas trompez.*

Nonobstant ce soupçon, ils prirent la résolution d'aller se jetter aux pieds de l'Empereur, pour le supplier dans les termes les plus touchans, de continuer aux Missionnaires la grace qu'il

leur avoit accordée de demeurer à Canton. *Le P. Kegler, le P. Pereira, le P. Parrenin, M. Pedrini, & le Frere Castiglione, Peintre Italien que l'Empereur estime, furent chargez de présenter le placet.*

L'Empereur les reçut avec bonté : il leur dit que ce n'étoit qu'à la troisiéme représentation des Mandarins de Canton, *qu'il avoit donné ordre de renvoyer les Européans à* Macao; *qu'ils avoient agi trop ouvertement contre ses ordres ; qu'on ne devoit pas s'attendre qu'il se relachât jamais de ses premieres résolutions ; qu'au reste* Macao *n'étant éloigné que de trois jour-*

nées de Canton, *les Vaisseaux Européans pouvoient y faire leur commerce, & que la correspondance avec l'Europe seroit aussi aisée, que s'ils abordoient à* Canton.

Le P. Parrenin prit la parole, & représenta respectueusement à l'Empereur, que les Vaisseaux qui viennent en grand nombre à la Chine, ne pourroient pas commodément rester dans le Port de Macao, *ni y faire avec facilité leur commerce. L'Empereur insista de nouveau sur ce qu'il venoit de dire, & répeta plusieurs fois, qu'il ne permettroit pas que sous son Regne on prêchât la Religion Chrétienne.*

Cependant les Peres s'étant retirez, il fit venir trois de ses Ministres qu'il retint assez longtems, & ausquels il ordonna de s'informer des Mandarins de Canton, *si effectivement les Européans ne pouvoient pas faire leur commerce à* Macao; *parce que, si cela étoit, il pourroit permettre aux Peres de* Peking *d'avoir des Procureurs à* Canton, *qui ne s'y mêleroient d'autre chose que de recevoir ce qui viendroit d'Europe pour eux, & de faire tenir en Europe les Lettres qu'ils voudroient y envoyer.*

Ce n'est que par les premiers Vaisseaux qui arriveront de la

Chine, que nous apprendrons quelle aura été la réponſe des Mandarins de Canton. *Si elle eſt favorable, il y a lieu d'eſperer que la porte de cet Empire ne ſera pas entierement fermée. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'Empereur voudroit que les Européans ne fiſſent leur commerce qu'à* Macao, *& que l'entrée même de* Canton *leur fût abſolument interdite.*

Il ſemble que Dieu ait voulu épargner au P. Bouvet la douleur d'être le témoin d'un ſi triſte évenement. Il l'appella à lui au mois de Juin de la même année, c'eſt-à-dire, environ deux mois avant que les Miſſionnaires fuſſent exi-

lez à Macao. *Il y avoit déja du tems qu'il ſe ſentoit incommodé d'une tumeur qui s'étoit formée vers la nuque du col: mais comme il étoit très dur à lui-même, à peine y fit-il attention. Cependant la douleur devint ſi vive, qu'il ne lui fut pas poſſible de la diſſimuler plus long-tems. On ouvrit la tumeur, & quoique la playe parût dangereuſe, on ne crut pas néanmoins qu'elle dût avoir de facheuſes ſuites.*

On fit venir le 25. *du mois des Medecins Chinois habiles & experimentez pour cette ſorte de mal, qu'ils appellent en leur langue* Toui Keou. *Ce fut inutilement; leurs remedes furent ſans*

effet, & l'on ne douta plus que le ſang ne fût corrompu, & que la gangrene n'eût gagné le dedans. Le P. Bouvet demanda auſſi-tôt, & reçût les derniers Sacremens avec les plus grands ſentimens de pieté, & mourut le 28. de Juin à quatre heures du matin, âgé de 74. ans, dont il en avoit paſſé prês de cinquante dans les travaux de la vie Apoſtolique.

Il étoit, comme vous ſçavez, un des ſix Jeſuites que le feu Roy LOUIS *le Grand de glorieuſe mémoire, envoya en l'année 1685. à la Chine en qualité de ſes Mathematiciens. Il a eu trop de part à tout ce qui s'y eſt fait d'avantageux pour la Religion, & l'on*

a trop ſouvent parlé de lui dans nos Memoires, pour que vous puiſſiez ignorer qu'il mérita la confiance du feu Empereur Cang hi; *que ce fut à lui & au feu P. Gerbillon, que ce grand Prince accorda un vaſte emplacement dans l'enceinte de ſon Palais, pour y bâtir une Egliſe qui fut ouverte en l'année* 1702. *& qu'il doit être regardé comme un des fondateurs de notre Miſſion Françoiſe dans cet Empire. Le zéle ardent dont il brûla juſqu'au dernier ſoupir pour la converſion des Chinois, vous eſt également connu.*

Mais ce qui n'a pu venir à votre connoiſſance depuis tant

d'années qu'il a quitté l'Europe, c'eſt l'aſsemblage qu'on voyoit en lui des qualitez perſonnelles & des vertus Religieuſes, qui rendent un homme aimable & édifiant dans une Communauté. Il étoit d'un caractere doux, ſociable, officieux, toûjours prêt à obliger, d'une attention continuelle à n'être incommode à perſonne, ce qui étoit le fruit de l'éducation qu'il avoit reçue dans ſa jeuneſse, & de l'Empire qu'il avoit acquis ſur lui même; enfin d'une charité ſi délicate, qu'il ne lui eſt jamais échapé ni plainte, ni la moindre parole au déſavantage de ceux dont il croyoit avoir de juſtes ſujets de mécontentement.

D'ailleurs exact observateur de nos Regles, grand amateur de la pauvreté & des souffrances, ennemi des commoditez de la vie, jusques même à se priver du nécessaire, en sorte que les Supérieurs furent souvent obligez d'user de leur autorité, pour lui faire accepter les choses dont il avoit le plus de besoin. C'est le témoignage que rendent à sa mémoire, tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec lui.

Une autre perte que la Mission de la Chine a faite en la même année, est celle du P. Contancin : elle nous a été d'autant plus sensible, qu'il a passé avec nous la derniere année de sa vie,

& que nous avons connu de près combien une perte ſemblable étoit difficile à réparer.

Député par ſes Supérieurs de la Chine pour des affaires de la Miſſion, il arriva en Europe dans l'année 1731. *Le ſejour qu'il fit à Paris, augmenta beaucoup la haute idée que nous nous étions formée de ſes vertus Apoſtoliques. Nous vîmes un homme véritablement détaché de toutes les choſes de la terre, & entierement mort à lui-même; ne reſpirant que la gloire de Dieu, & la ſanctification des ames; d'un courage que nul obſtacle, nulle fatigue ne rebutoit; & d'un zéle qui toûjours animé de*

la plus parfaite confiance en Dieu, ne connoiſſoit ni ménagemens, ni périls.

C'eſt ce zéle qui l'a enlevé à une Miſſion, où il retournoit avec la qualité de Supérieur général, qu'on avoit eu beaucoup de peine à lui faire accepter. A peine fut-il arrivé au Port-Loüis pour s'embarquer ſur le même Vaiſſeau qui l'avoit amené de la Chine, que toute la ville qui l'avoit déja connu lorſqu'il y aborda, s'empreſſa de lui donner ſa confiance. Il fut accablé des confeſſions qu'il lui fallut entendre; outre les journées entieres, il y employa une partie des nuits, & pendant trois ſemaines il n'y

eut pas une ſeule nuit, où il donnât quatre heures au ſommeil.

Du tempérament dont étoit le Pere Contancin, il auroit pû ſoutenir cette continuelle fatigue, ſi ſon zéle ne l'eût pas entraîné dans d'autres excès. Appellé par une perſonne moribonde, qui le pria de ne la pas abandonner, il paſſa ſept jours de ſuite dans ſa maiſon, pour la diſpoſer à une ſainte mort, ne prenant que quelques momens de ſommeil à la dérobée, & ſans ſe deshabiller. Enfin on mit à la voile, & le Pere qui menoit avec lui deux nouveaux Miſſionnaires, s'embarqua le 10 de Novembre; le 13. il fut at-

taqué d'une fievre ardente : les ſoulagemens qu'on s'efforça de lui procurer, ne purent ſurmonter la violence du mal, & le 21. il expira tranquillement ſur les dix heures du matin.

Les larmes & les regrets du Capitaine, des Officiers, & généralement de tout l'équipage firent d'abord ſon éloge : les grands ſentimens de Religion qu'il fit paroître durant ſa maladie, & qu'il exprimoit dans les termes les plus tendres & les plus énergiques, redoublerent la vénération qu'il s'étoit déja attirée dans le voyage qu'il avoit fait avec eux de la Chine en Fran-*

* M. Drias.

ce Chacun à l'envi rapportoit divers traits de ſa pieté & de ſon zéle. Ils ſont ſi heroïques & en ſi grand nombre, dit le Pere Foureau qui a reçu ſes derniers ſoupirs, que le zéle de S. François Xavier dans de pareilles circonſtances ne pouvoit gueres aller plus loin.

Par une délibération du Capitaine & des autres Officiers du Vaiſſeau, il fut conclu que, contre l'uſage ordinaire, on conſerveroit ſon corps juſqu'à Cadix où l'on devoit relâcher, afin de lui procurer les honneurs de la ſépulture. Il fallut pour cela ouvrir le corps, & c'eſt ce qui fit mieux connoître que les ſaints

excès de ſa charité avoient été la cauſe de ſa mort. On lui trouva le ſang tout brûlé, une partie du poulmon flêtrie, avec un abcès qui s'y formoit.

Dès qu'on eut relâché à Cadix, les deux Miſſionnaires firent tranſporter le corps du défunt au College. Ils furent reçûs des Peres de cette Maiſon avec les plus tendres marques de cordialité & d'affection, & ils reſſentirent pluſieurs autres effets de cette générosité ſi propre de la Nation Eſpagnole. Le lendemain les obſeques ſe firent avec beauçoup d'appareil. Meſſieurs les Chanoines de la Cathédrale, le Doyen à leur tête, les honorerent de leur préſence.

présence. Le Pere Foureau mit sur le cercüeil l'Epitaphe que vous trouverez au bas de cette page, & qui renferme en abregé la vie de cet ancien & zelé Missionnaire. J'ai encore à vous faire part d'une de ses Lettres, que j'insererai dans le Tome qui suivra de*

* Hic jacet R. P. Cyricus Contancin, Societatis Jesu Sacerdos, Natione Gallus, patriâ Bituricensis, qui post 31. annos in Sinicâ Missione transactos, pro Missionis utilitate in Galliam anno superiori redierat. Eò revertebatur Superior Missionis Gallicæ, cum post 12. itineris maritimi dies, fractus apostolicis laboribus, quos, ut in Sinâ, sic & in Galliâ miro zeli fervore sustinuerat, piè, ut vixerat, obiit, anno ætatis 63. die 21. Novembris an. 1733. Pro cujus sanctitatis opinione, ejus corpus per quinque dies in navi asservatum, ne sepulturæ honore careret, per quem in Sinis Religio Catholica mirè propagata est, à Reverendis Patribus Collegii Gaditani eximiâ benignitate exceptum, supremum diem in pace hîc expectat.

près celui-ci, où elle n'a pû trouver place.

Il y a long-tems mes RR. PP. que vous souhaitiez d'être exactement informez de l'état présent des célebres Missions du Paraguay, dont nous ne pouvons gueres avoir de connoissance que par les Jésuites Espagnols, qui les ont sous leur conduite. Heureusement un Mémoire adressé tout récemment au Conseil Royal des Indes par le Procureur général de ces Missions, m'est tombé entre les mains, & me met en état de vous satisfaire. Il a été fait à l'occasion des ridicules fables qu'on ne cesse de publier, pour décrier tout à la

fois, & ces ſaintes Miſſions où l'on voit regner le premier eſprit du Chriſtianiſme, & les Miſſionnaires qui les gouvernent.

Dans un Libelle imprimé en latin & en françois, ſans nom d'Auteur, & répandu depuis pluſieurs années dans toute l'Europe, on repréſente le pays où ſont ſituées ces Miſſions, comme un vaſte Royaume, dont les Jéſuites ſont les Souverains; les Indiens raſſemblez en grand nombre par leurs ſoins dans diverſes Peuplades, comme autant de ſujets ſur leſquels ils exercent une autorité deſpotique: on les fait les maîtres de mines très-abondantes en or & en argent, & on

leur attribue des richeſſes immenſes capables de contenter l'ambition d'un grand Monarque.

Cette idée de Miſſions métamorphoſées en Royaume, & de Jéſuites devenus Souverains, a paru Romaneſque à toutes les perſonnes ſenſées. Il y en a eu qui, ſans y ajoûter foi, l'ont trouvée plaiſante, & toute propre à égayer leurs converſations. Pluſieurs autres, qui ne penſent & ne parlent gueres que d'après autrui, en ont été véritablement perſuadez, & on les entend encore tous les jours ſe récrier contre la puiſſance & l'ambition démeſurée des Jéſuites: ils ne peuvent mieux entrer dans l'eſprit & dans

les vuës de ceux qui ont enfanté ces chimeres.

Le Mémoire Espagnol que j'ai traduit, est appuyé sur des temoignages trop autentiques, pour ne les pas désabuser, à moins qu'ils ne se plaisent dans leur erreur. C'est sur quoi je ne ferai nulle reflexion. Je laisse aux personnes équitables, à juger quels sont les principes de morale, qui dirigent les auteurs de tant de calomnies de toute espece, dont ils s'efforcent de ternir la réputation d'une Compagnie toute consacrée au service du public. La morale que cette Compagnie fait profession de suivre, lui apprend à les souffrir avec patience, & à

prier tous les jours le Seigneur, ainſi qu'il lui eſt preſcrit par une de ſes regles, pour ceux qui les inventent avec tant de malignité, & qui les répandent avec une égale affectation.

Pour vous ſatisfaire pleinement ſur ce qui concerne ces Miſſions, j'ai cru, mes RR. PP. *devoir vous donner une Carte exacte de cette vaſte étenduë de terres, où elles ſont répandues: M.* Danville *Géographe ordinaire du Roy, l'a dreſſée exprès avec un très-grand ſoin, ſur diverſes* Cartes, *& entr'autres ſur une toute récente, données par les Miſſionnaires mêmes du Paraguay. Vous trouverez à la fin*

du Mémoire venu d'Espagne, un discours où l'Auteur de cette Carte en fait une espece d'analyse, afin que vous jugiez par vous-mêmes, avec quelle exactitude elle a été travaillée.

Il ne me reste plus que de vous demander quelque part dans vos Saints Sacrifices, en l'union desquels je suis avec beaucoup de respect,

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur J. B. DU HALDE, de la Compagnie de JESUS.



APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, ce XXI. Recueil de *Lettres édifiantes & curieuses*, & il m'a paru, que non seulement il ne cedoit point aux précedens, mais aussi qu'on y trouvoit des observations très-singulieres en tout genre, & très-utiles. Fait à Paris ce premier Decembre 1733.

RAGUET.

PERMISSION du Révérend Pere Provincial.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus, en la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçû de notre Révérend Pere Général, Permets au Pere J. B. DU HALDE de faire imprimer le *vingt-unieme Recueil des Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus*, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi dequoi j'ai signé la présente. Fait à Paris ce 19. Novembre 1733.

P. FROGERAIS.

LETTRE



LETTRE DU P. CALMETTE MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

A Monsieur le Marquis DE COETLOGON, *Vice Amiral de France.*

A Ballabaram dans le Royaume de Carnate. Le 28. Septemb. 1730.



ONSIEUR, *

La paix de N. S.

LE respect qui abrégea la Let-

* Cette Lettre n'arriva à Paris que peu de jours après que M. le Marquis de Coëtlogon

tre que j'eus l'honneur de vous écrire l'année derniere, m'authorise à donner plus d'étenduë à celle-ci, depuis que M. de Cartigny m'a fait connoître votre goût, & l'intérêt que vous prenez à la propagation de la Foy dans ces terres Barbares. Les vastes mers qui nous séparent de la France, m'ont fait moins sentir durant six mois de navigation l'éloignement de l'Inde, que les mœurs & le commerce de la nation ne m'en font tous les jours appercevoir: c'est par plus d'une raison que les premiers Europeans qui l'ont reconnuë, ont pu l'appeller le nouveau monde, puisqu'en effet tout y est nouveau, la terre, l'air, les saisons, les mœurs, la couleur des hommes, les Loix, la Religion, &

eut été honoré du Bâton de Marêchal de France.

tout ce qui peut mettre de la différence entre des nations que quatre mille ans ont séparées de leur commune origine. Aussi sommes-nous à notre tour pour les peuples de l'Inde un monde nouveau, avec d'autant plus de vrai-semblance que le systême de la pluralité des mondes leur est familier, non pas raisonné & embelli, tel qu'on le voit dans l'ouvrage de M. de Fontenelle, mais brute, jetté au hazard, & reçu sans examen sur la seule foi de leurs traditions. Hé qu'iroient chercher les Indiens dans des mondes imaginaires, eux qui ne connoissent pas celui-ci? Car la Géographie Indienne ne pousse pas jusqu'à la Chine vers l'Orient; elle ne connoît de terres du Nord au Sud, que depuis le Caucase, jusqu'à l'Isle de Ceylan; & elle n'est guéres moins bornée

à l'Occident ; de ſorte qu'ils ſont étrangement ſurpris de voir des étrangers qui ne ſont point nez dans aucun des cinquante Pays qu'ils nomment, & au de-là deſquels ils ne penſoient pas qu'il y eût des terres habitées. Comme ils ſe trouvent placez au milieu des différens Pays qu'ils connoiſſent, que les ſciences ont de tout tems fleuri parmi eux, & qu'ils ont eu de grands Rois ; l'Inde dans leur eſprit eſt la Reine des Nations, leur caſte d'une origine divine, & les autres hommes comparez à eux ne ſont que des Barbares. Les Mores qui ſont leurs Maîtres, n'ont pû dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles ſe tirer du dernier étage où ils les ont placez ; & toute la politeſſe, le courage, les Arts & les Sciences d'Europe n'ont pas pû de même donner à nos Colonies le

relief que la naissance donne aux conditions les plus médiocres parmi eux. Il n'est point de Nation qui ne se préfere volontiers à toutes les autres. Mais parmi nous, l'équité modere la présomption, & le commerce entretient l'égalité. Ici rien ne se trouve de niveau. Il n'y a de la noblesse que pour eux, de la politesse, de l'esprit, des sciences que chez eux. Il est vrai que le long des Côtes le tems a pû adoucir leur fierté : mais au milieu des terres notre couleur peut à peine encore s'y défendre de l'opprobre. Si les Fidéles souffrent de la part des Gentils ; c'est souvent, moins parce que c'est la Religion Chrétienne qu'ils ont embrassée, que parce que c'est la nôtre. Si la haine de la vérité qui décrédite leurs erreurs & dégrade leurs Dieux,

en eſt le motif, comme dans les perſécutions générales ; les engagemens qu'ils ont pris avec nous, en ſont ordinairement le prétexte, &, c'eſt ſur ce principal grief, qu'on peut appeller le zéle des caſtes, autant que par la jalouſie du culte idolatrique, que les Chrétiens ſont bannis de leurs Villes, privez de leurs emplois, & ce qui eſt peut-être ici la plus dangereuſe de toutes les épreuves, déclarez déchûs de leur caſte. De ſorte que nous pouvons dire, avec autant de vérité que Saint Paul. *Tanquam purgamenta hujus mundi facti ſumus.* Cette Ville a donné plus d'une ſcêne en matiere de perſécutions ; je ne faiſois qu'entrer dans la Miſſion lorſque la derniere s'eſt élevée.

Ballabaram Capitale de la Principauté de ſon nom, eſt par les

13^{d} 23$''$ lat. Nord obſervée, & 9^{d}. de longitude eſtimée. Cette Ville, conſidérable par elle-même, l'eſt encore plus par le ſiége qu'elle ſoûtint il y a vingt ans contre toutes les forces du Roy de Mayſſour, & par la défaite d'une armée de cent mille hommes, qui termina leur différend. C'eſt ſous le Prince qui ſoutint ce ſiége que nous avons fait cet établiſſement. A peine fût-il mort, qu'on ſollicita vivement ſon Succeſſeur de détruire l'Egliſe & de nous perdre. Il calma l'orage par ſa réponſe. *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que j'éteigne la lampe que mon Pere a allumée.* Le frere a ſuccédé à celui-ci au préjudice du fils, ce qui n'eſt pas rare dans l'Inde. Son état eſt plus floriſſant que jamais. Il y compte pluſieurs tant Villes que Citadelles, & entretient

une armée de vingt mille hommes. Le R. P. Supérieur qui avoit ſoin de cette Miſſion, bâtiſſoit une nouvelle Egliſe, parce que l'ancienne ne pouvoit plus contenir les Chrétiens qui s'y rendoient aux grandes Fêtes. Le Prince avoit donné permiſſion de couper le bois dans ſes Forêts, & l'ouvrage s'avançoit à la conſolation des Fidéles, & à la gloire de la Religion. Tant de proſpéritez ne pouvoient qu'irriter l'ennemi commun du ſalut des hommes, qui s'eſt mis depuis pluſieurs ſiécles en poſſeſſion de l'Inde par l'idolâtrie. Il inſpira ſes Miniſtres, ameuta les peuples, ſoufla l'eſprit de ſédition parmi les troupes, fit chanceler la fermeté du Prince, & diſperſa dans peu de jours le troupeau que le pere de famille nous avoit confié. Trois choſes

arrivées l'une sur l'autre préparerent à cet évenement, & allumerent peu à peu l'incendie. Un homme aigri contre son beaupere par un procès qui ne réüssissoit pas à son gré, le déféra au *Gourou* du Prince comme Chrétien, & profitant de la connoissance qu'il avoit de notre culte & de nos liaisons avec l'Europe, lui dit que les Chrétiens traitent de Démons les Dieux du Pays, & que ceux qui sont venus porter cette Religion dans l'Inde, ne sont que des *Prangui*. La derniere accusation est aussi décisive pour nous attirer le plus grand mépris, que la premiere l'est pour exciter la haine des Prêtres Gentils.

Prangui est le nom que les Indiens donnerent d'abord aux Portugais, & par lequel, ceux qui n'ont pas d'idée des différen-

tes Nations qui compoſent nos Colonies, déſignent aſſez communément les Europeans: quelques-uns font venir ce mot de *Para-angui*, qui ſignifie dans la Langue du Pays, habit étranger. Il paroît plus vrai-ſemblable que c'eſt le mot de *Frangui*, que les Indiens, qui n'ont point la lettre F. prononcent à l'ordinaire par un P. & que ce mot *Prangui* n'eſt autre choſe que le nom qu'on donne aux Europeans à Conſtantinople, & qu'apparemment ce ſont les Maures qui l'ont introduit ici.

Le *Gourou* du Prince, animé déja par ſes pertes contre la Loy Chrétienne, & voyant diminuer tous les jours le tribut qu'il leve ſur ſes Diſciples, ſaiſit auſſi-tôt cette occaſion de ruïner l'ouvrage de Dieu. Les Daſſeris Sectaires de *Vichnou* comme lui, ne lui

manquerent pas au besoin. Ils alloient au son de leur tambour ou de leur cor irriter la populace, & s'assembloient eux-mêmes tumultuairement pour intimider les esprits. Mais comme sans l'armée, ils ne pouvoient se répondre du succès, ils n'oublierent rien pour la mettre de leur côté. Elle étoit déja ébranlée, lorsqu'un second événement la détermina. Un soldat demifou, soit de lui-même, soit par une instigation étrangere, vint un soir au tems de la priere dans l'Eglise, où le P. du Champ Missionnaire, & quelques Fidéles étoient assemblez. Il avoit le poignard à la main dont il donna contre les murailles, & s'avançant vers l'Autel, frappa à coups redoublez sur le Balustre. On le fit retirer. Le Missionnaire qui ne s'étoit apperçû de rien,

étant tourné vers l'Autel, le trouva au premier détour près de la porte de l'Eglise. Le poignard qui brilloit dans les ténebres, le fit douter de son dessein. Mais les Domestiques & les Chrétiens qui accoururent, le chasserent. Comme ils le suivirent jusques dans la Ville, où ils vouloient aller porter leurs plaintes, le soldat prit une pique, & en blessa légerement le Catéchiste à l'épaule. Celui-ci s'en crût plus autorisé à porter sa plainte, & la fit sans consulter le Missionnaire. Le soldat fut chassé du service, mais l'armée aigrie déja par le *Gourou* du Prince & par ses suppôts, se crût offensée dans la personne du soldat, de sorte que tout parut s'unir contre nous. On avoit déja voulu intéresser le Prince par des raisons d'Etat. C'étoit, disoit-on, une Forte-

resse que nous bâtissions. Il envoya sur les lieux, & ayant appris qu'il n'étoit question que des murailles de l'Eglise, dont les fondemens & le mur, à demi-hauteur d'homme, étoient de pierre, afin de l'affermir contre les pluyes; il fut content, & nous fit dire de bâtir le reste de terre. C'est ce que nous fîmes, & sans rien changer au dessein de la construction de notre édifice, il fut convaincu de notre obéïssance. On avoit laissé quelques piquets sur le haut du toict pour y mettre une Croix & quelqu'autre léger ornement. Nos ennemis en firent encore ombrage au Prince. C'étoit, disoient-ils, des vases d'or que nous voulions y mettre. Le Prince nous fit dire d'abattre les piquets, & ils furent abattus. Le Prince paroissoit aux ennemis de la Loy Chré-

tienne avoir trop d'équité & de modération. N'ayant pû venir à bout de faire détruire l'Eglise, ils crurent y réüssir en attaquant la personne du Missionnaire. Et c'est ici la troisiéme cause de la persécution.

Un Gentil qui faisoit semblant de prendre goût aux véritez de la Religion, venoit assez fréquemment voir le Missionnaire. Comme nos chambres sont à rez de chaussée, à la maniere des Indiens, un jour que le Pere lui parloit à la fenêtre, il laissa tomber adroitement son petit sac dans la chambre. Le Missionnaire qui crût voir en cela plus de surprise que de dessein, le lui remit entre les mains. Le Gentil revient un autre jour, & sans que personne s'en apperçût, il cache sa bourse ou son petit sac dans l'ouverture qui est entre la mu-

raille & le toict, & se retire. Peu de jours après il prend le Catéchiste à partie, & redemande son sac avec trente piéces d'or qui étoient, disoit-il, dans sa bourse. Au mot de piéces d'or le Catéchiste s'apperçut de la friponnerie du Gentil, & sans reconnoître le sac, il lui répondit que ne l'ayant confié à personne, il n'en devoit demander compte qu'à lui-même. Le Gentil se mit alors à se plaindre, à crier, & à faire retentir toute la Ville de la calomnie. L'affaire fut portée au Palais: comme on y connoît notre désintéressement, & que la plûpart d'entr'eux le donnent pour exemple à leurs *Gouroux*, on n'avoit garde de nous croire capables d'un larcin. Le calomniateur désespéré de voir son stratagême inutile, se jette & se roule par ter-

re en présence du Prince, comme si une espece de folie lui avoit troublé l'esprit, & qu'il eût senti de vives douleurs. En même-tems le pere du prétendu fou se plaint que le Missionnaire a ensorcelé son fils par des oranges qu'il lui a données. Un des Princes qui étoit-là présent, découvrit le stratagême : » Aujourd'hui même, dit-il, j'ai » mangé des fruits du jardin des » Peres, & je me porte bien. » Que veut dire cet insensé ?

Plus on trouvoit de tranquillité au Palais, plus le feu s'allumoit dans la Ville. Le nombre des Dasseris croissoit de jour en jour par l'arrivée de ceux que le bruit du tumulte & les lettres du *Gourou* appelloient à la poursuite de la cause commune. Le P. Duchamp & le P. Ducros, qui étoient alors dans l'Eglise, ap-

prenoient à tout moment qu'on étoit sur le point de la détruire : les faux freres venoient donner des conseils timides ; les soldats y paroissoient par troupes, & les Dasseris assemblez en grand nombre s'avançoient les armes à la main au son de leur tambour & de leur cor, pour venir abbattre notre Eglise. Ils furent arrêtez à la porte de la Ville par ordre du Prince, à qui ces voyes séditieuses déplaisoient d'autant plus, qu'on n'ignoroit pas qu'un Missionnaire de Maduré fut il y a quelques années si maltraité, dans une émeute de Dasseris, qu'il mourut peu de jours après de ses blessures. Cependant le Prince parut enfin se rendre, & nous fit prier de nous retirer. Ses Officiers vinrent porter cette parole, escortez d'une multitude de soldats qui rempli-

rent la cour de la maiſon & de l'Egliſe. Le Pere Duchamp répondit qu'il ne pouvoit ſe retirer, ni pour notre honneur, puiſque nous étions accuſez, ni pour celui du Prince, à qui l'émeute du peuple & de l'armée faiſoit violence, & qui ne nous donnoit ce conſeil que parce qu'il craignoit pour nous. On fit encore diverſes propoſitions, & l'on preſſa plus que jamais les Peres de ſe retirer. Comme on ne gagnoit rien, quelqu'un, à ce qu'on rapporte, dit au grand Prevôt: « Que ne lui faites-vous fau- » ter la tête? » Cependant le Pere n'entendit pas ces paroles, & il ne croit pas qu'on doive abſolument y ajoûter foi.

Il arriva par une ſuite inévitable de la perſécution ſuſcitée contre le Miſſionnaire, que l'orage tomba ſur les Chrétiens.

Les Dasseris se réünissoient hors de la Ville pour faire parade de leur nombre & de leur force, tandis que l'un d'entr'eux la clochete à la main, achevoit d'ameuter la populace contre les Fidéles. C'est alors que, soit par l'ordre du Prince qui craignoit ces mouvemens populaires, soit parce qu'il les favorisoit sous main, on publia dans la Ville à son de trompe la destitution des emplois & l'éxil de tous les Chrétiens. On les déclara infames & déchûs de leur caste, avec défense à tous les ouvriers & artisans de les servir. On jetta de la bouë dans leurs maisons, & on n'oublia rien pour les couvrir d'opprobres. Ce que la Capitale venoit de faire, les Villes du second Ordre & les Villages le firent à son éxemple. Quoique généralement parlant, l'Indien

ſoit timide, & aime la vie; je ne ſçai ſi la mort ſeroit pour eux une épreuve plus difficile, car ſans parler de la caſte, dont ils ſont extrêmement jaloux, la famine déſoloit le Pays, & c'étoit les condamner à mourir lentement de miſere.

Pour peu qu'on connoiſſe l'Inde & l'eſprit Aſiatique, on ne ſera pas plus ſurpris de voir des chûtes en une conjonćture pareille, que de voir Iſraël ſe couronner de fleurs aux fêtes de Bacchus, ſous la perſécution des Rois de Syrie. Jeruſalem oppoſa les Machabées au torrent de la ſéduction. Je n'oſe leur comparer la généroſité de pluſieurs de nos Chrétiens, qui ont tout quitté, patrie, emploi, caſte, fortune, puiſqu'il ne s'eſt point agi de répandre leur ſang. Mais Dieu a par-tout ſes ames choiſies, &

Ballabaram n'en a pas manqué dans ces tems de tribulations. Trois freres qui avoient quitté leurs biens & leur patrie durant la persécution de *Devandapallé*, perdirent de nouveau ce qui leur donnoit dequoi vivre. L'un d'eux nommé Paul, en a depuis reçû la récompense. Je ne me souviens pas d'avoir vû mourir personne avec autant de desir & plus d'assurance de l'autre vie, qu'il en a fait paroître. Quelques Brames ont paru sans rougir dans les assemblées, où on les exterminoit de la caste, comme les Juifs bannissoient les premiers Chrétiens de la Synagogue, & ce n'est qu'avec peine que ces Brames ont obtenu dans la suite d'être réhabilitez. Un *Golla*, Chef de caste dans le Pays de *Ballabaram* & au de-là, soutint avec fermeté une pareille épreuve.

Le Chef d'un Village fut réduit, en quittant ſa patrie & ſon rang à gagner ſa vie en coupant des fagots dans la Forêt, & a conſervé juſqu'à la mort, à la faveur de la pauvreté qu'il a choiſie, toute la pureté de ſa foy. Le *Mathan*, ou le lieu de la réſidence que le R. P. Supérieur de la Miſſion bâtiſſoit alors à *Vencatiguiry*, Capitale de la Principauté de ce nom, en recüeillit pluſieurs, qui y ont formé une Chrétienté de Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt : pluſieurs allerent chercher de l'emploi chez les Princes voiſins. Le reſte, à la réſerve de ceux qui ſont tombez, s'eſt diſperſé en différens Pays, Dieu l'ayant peut-être permis, pour répandre en des lieux, où il n'eſt pas connu, la vérité de ſa doctrine, & la gloire de ſon nom. Quant à ceux qui ont té-

moigné de la foiblesse, on peut dire que plusieurs ont plûtôt craint de paroître Chrétiens, qu'ils n'ont cessé de l'être; telles sont la plûpart des femmes ausquelles on n'a eu guére à reprocher d'avoir pris aucun signe de Gentilité. Il a été question pour les hommes de se marquer le front avec de la terre blanche ou du vermillon, comme presque tous ceux qui vivent à la solde du Prince, ou qui ont de l'emploi; ces sortes de marques n'étant pas exemptes de superstition, nous ne les souffrons pas aux Chrétiens. A cela près, l'idolâtrie n'a pas été leur crime, & la promptitude du repentir a fait connoître qu'ils n'avoient pas commis cette faute sans remords. Mais peut-être ferois-je mieux d'oublier ces foibles Néophytes, qui, pour avoir rougi

de l'Evangile au tems de la ten-
tation, ſont indignes de toute excuſe.

Sur ces entrefaites le R. P. Supérieur qui ſe preſſoit de finir l'Egliſe de *Vencatiguiry* arriva pour ſoulager les autres Miſſionnaires. Il y eut entre les trois Peres un combat de générosité, à qui reſteroit pour voir la fin de cet orage. La déférence pour le Supérieur le termina. Il reſta ſeul, & les Peres allerent prendre ſoin des autres Egliſes. Quoique les attroupemens ne fuſſent plus les mêmes, & que le feu parût amorti, on parloit encore de venir maſſacrer le Miſſionnaire, juſqu'à déſigner pour cela un jour que le Prince devoit aller à la campagne. Les meubles de l'Egliſe, les Livres, & les autres effets avoient été la plûpart tranſportez ailleurs, & on ſe pré-
paroit

paroit à tout événement. Graces à Dieu le calme revint, & notre Eglise est plus affermie que jamais.

Une maladie populaire, dont Dieu a affligé cette Ville, a été regardée du peuple & des Grands, comme une punition de la persécution faite aux Chrétiens. Dans le fort d'une affliction si générale, un Dasseri vint à l'Eglise : « C'est pour cette Eglise, » dit-il, qu'on a voulu renverser, » que Dieu nous punit. Mais la » Ville périra, & l'Eglise subsiste- » ra. » En même-tems il mit de la terre dans sa bouche, pour marquer sa douleur, & se retira.

La disette générale qui dura près de trois ans, & divers événemens qui suivirent de près cette persécution, persuaderent encore davantage que le Ciel étoit irrité, & vengeoit sa cause. Un

Brame des plus animez contre les Chrétiens, mourut & fut mangé des chiens, ce qui paſſe pour la derniere infamie dans ſa caſte, où l'on a accoûtumé de brûler les cadavres. Le *Gourou* du Prince fit une perte conſidérable dans ſa famille. Un Chrétien qui avoit été Catéchiſte, & que la corruption des mœurs, plus que toute autre choſe, avoit fait apoſtat, ſe mêla de ſorcellerie. Un Chef de Village, que le Démon tourmentoit, attribuant cette poſſeſſion à quelque ſortilége, le fit prier de l'en délivrer. Celui ci le promit, & s'étant tranſporté avec toute ſa famille dans le Village du poſſédé, il ſe mit en devoir de chaſſer le Démon. Le Démon ſortit en effet du corps du poſſédé, mais ce ne fut que pour entrer dans celui de l'éxorciſte, qui, dans le

moment même s'écria d'un air effaré : « J'ai réüssi, mais il m'en » coûte la vie. » Peu après il perdit toute connoissance : après avoir demeuré trois jours en cet état, il expira. Malgré l'horreur qu'ont les Indiens, plus que toutes les autres Nations, de laisser un cadavre dans le Village, ils furent si effrayez, que personne n'osa en approcher : ainsi le cadavre resta deux jours sans sépulture. Enfin les deux femmes qu'il entretenoit, obtinrent à force de priéres, qu'on creusât une fosse, où elles furent obligées de le porter elles-mêmes Le lendemain on trouva le corps déterré, dont la chair en piéces, & les membres étoient dispersez de tous côtez.

Puisque je parle de possession du Démon, je joindrai au fait que je viens de rapporter un évé-

nement ſingulier dans le même genre, qui s'eſt paſſé tout récemment dans la Miſſion de *Maduré*. Je l'ai appris du Miſſionnaire qui m'a ſuccédé dans l'Egliſe de *Pouchpaquiry*, & qui a vû l'homme dont il eſt queſtion.

Les Danois établis à Trinquebar ſur la Côte de Coromandel, ont des Miniſtres Luthériens entretenus par le Roy de Danemark, pour pervertir les nouveaux Fidéles; au moyen d'une Imprimerie qu'on leur a envoyée, ils ont donné une Edition du Nouveau Teſtament en Malabare, avec quelques autres Livres de leur compoſition. Les Miſſionnaires n'ont pas manqué d'en donner aux Fidéles le préſervatif, ſoit en excommuniant & brûlant publiquement le nom de ceux qui ſe ſont laiſſez ſéduire; comme le R. P. Beſchi Ita-

lien a fait la derniere fête de Pâques en présence de dix mille Chrétiens ; soit en refutant par de sçavans écrits les erreurs des Hérétiques, comme le même Missionnaire les a réfutées en habile Théologien, & en maître de la Langue, qu'il possede mieux que la plûpart des Indiens. La difficulté de multiplier les Livres par l'écriture à la main, n'est pas un petit obstacle à notre zéle ; mais nos fonds ne nous donnent pas de quoi faire les dépenses qu'on fait pour eux. Parmi ceux que la séduction ou l'intérêt avoit entraînez dans le parti Hérétique, un homme avec sa femme alla voir un éxorcisme qui se faisoit par des Gentils dans la ville de *Tanjaor* ; le Démon sortant du corps du possédé, entra dans celui de la femme hérétique. L'éxorciste Gentil en fut très-surpris,

& en demanda la raiſon au malin eſprit.« C'eſt, répondit-il, que » celle-ci eſt mon bien auſſi-bien »que l'autre.» Le mari effrayé de l'avanture, reconnut le crime, & touché d'un vif repentir, il conduiſit ſa femme à notre Egliſe d'*Elacourichi*, où proſterné à terre, & fondant en larmes, il demanda pardon à Dieu de ſa faute, après quoi il prit de cette même terre détrempée de ſes pleurs, & l'ayant miſe ſur la tête de ſa femme avec une foy vive, elle fût dans le moment délivrée de la poſſeſſion du Démon. C'eſt un fait public & conſtant.

Tandis que le Miſſionnaire, qui étoit venu d'*Flacourichi*, me faiſoit le récit de cet événement, une perſécution qui s'étoit élevée à *Trichirapali* mettoit toute la Miſſion de Maduré en danger.

Un homme du Palais *Modely* de caste, & Substitut du *Dalavai*, ou Général des troupes, alla un jour avec des soldats dans un Village de Chrétiens pour y brûler l'Eglise. Je ne me rappelle pas ce qui l'empêcha d'y mettre le feu, comme il l'avoit résolu. Mais pour ne pas s'en retourner en vain, il se saisit du Catéchiste, le maltraita cruellement, & le chargea de fers. Peu de jours après quelques Dames s'étant intéressées dans cette affaire, le Catéchiste fut mis en liberté. Cette démarche du *Modely* n'étoit rien moins qu'une colere passagere: on vit bien-tôt que c'étoit le fruit du dessein que le *Dalavai* avoit pris avec lui de renverser la Religion Chrétienne dans le Royaume de *Trichirapali*. Car peu de tems après il brûla un Village tout Chrétien avec l'Eglise qui

y étoit bâtie. Une petite fille périt dans l'incendie. Ceux dont il se saisit, après bien de mauvais traitemens, eurent les oreilles coupées. On enleva de l'Eglise la Statuë de sainte Barbe, que le *Modely* fit suspendre à la porte de la ville de *Trichirapal*, ou, comme on l'appelle dans le Pays, de *Tirouchinnapallé*, pour en faire un sujet d'opprobre à notre sainte Religion. Après qu'elle y eut été exposée quelques jours, un *Brame*, favori du Roy, & par là même redouté, prit notre parti, mit à l'abri des outrages de la populace l'Image de la Sainte, & fit craindre aux auteurs de cette violence, son pouvoir sur l'esprit du Prince. Le salut nous est venu d'où nous ne l'attendions pas. Rien n'est ici plus contraire à la Religion que la caste des *Brames*. Ce sont eux

qui séduisent l'Inde, & qui inspirent à tous ces peuples la haine du nom Chrétien. Pour un qui nous tend la main, on en trouve mille qui nous eussent volontiers poussez dans le précipice. Par qui a-t-il pû être inspiré de nous défendre, sinon par la miséricorde de celui qui conduit aux portes de la mort, & nous en raméne ? *Qui deducit ad inferos & reducit.*

Les choses en étoient-là, lorsque je reçus des Lettres, par lesquelles nos Peres recouroient à la protection du *Nabab*, ayant peine à croire que l'amitié d'un *Brame* pût être de longue durée, & tout étant à craindre si quelque intérêt temporel l'unissoit à nos ennemis Je me rendis pour ce sujet à *Velour*, où le P. Aubert Missionnaire de *Carvepondy* se rencontra avec moi. Le

ſujet qui l'amenoit, étoit une autre perſécution qui concernoit ſon Egliſe. Comme il n'eſt perſonne dans la Miſſion qui ait autant de rapport & d'accès que lui auprès des Seigneurs Mores; que c'eſt particulierement ce Pere, qui, dans les affaires difficiles, en a toûjours été écouté favorablement; je remis entre ſes mains l'affaire de *Tirouchinnapallé*, pour laquelle il oublia le ſujet qui l'emmenoit, & ne penſa à ſon Egliſe particuliere, que lorſqu'il eut obtenu les Lettres dont la Miſſion du Sud avoit beſoin.

Carvepondy eſt la premiere Egliſe que les fondateurs de la Miſſion de *Carnatte* ont bâtie. Comme elle eſt dans un terrain qui dépend des *Brames*, quoique ſujet au *Nabab*, elle eſt plus que toute autre Egliſe expoſée à

leur perſécution. Ils n'ont ceſſé depuis trente ans d'inquiéter les Miſſionnaires, & bien qu'ils en ayent été punis quelquefois par les Mores Seigneurs de cette contrée ; comme ils n'ont pas ceſſé d'être les miniſtres de Satan, ils n'ont jamais perdu de vûë le deſſein de ruïner & notre Egliſe, & la Chrétienté qui en dépend.

Cette derniere année un *Reddi* créature du Gouverneur d'*Outremalour* ayant eu en Chef le Village de *Carvepondy*, vint rendre viſite au Miſſionnaire. Comme il parut à la porte de la chambre avec ſes *Brames*, ſans ſe faire annoncer ; « Vous me faites honneur, leur dit le Miſſionnaire, mais vous m'en auriez fait davantage, ſi vous m'euſſiez fait avertir de votre arrivée. » La viſite ſe paſſa aſſez bien, & le

Reddi ſortit avec un air content. Mais les *Brames* relevèrent malignement cette parole du Pere, & ayant aigri ſon eſprit, il revint une ſeconde fois, non pas pour faire civilité, mais pour demander au Miſſionnaire, avec une eſpece d'inſulte, de quelle autorité nous occupions ce terrain, & de qui nous le tenions. Le Pere lui fit voir la Patente du grand *Nabab*, ou Viceroy du *Carnatte*, que celui-ci rejetta avec dédain comme une choſe dont il ſe mettoit peu en peine. Le Miſſionnaire jugea aiſément à ce mépris qu'il étoit ſoutenu. Auſſi le *Reddi* ne tarda-t-il pas à nous faire une guerre ouverte. Il nous fit ſignifier avec des menaces pleines de fierté & d'orgüeil, une défenſe de toucher ni aux fruits, ni aux arbres, ni aux légumes de notre

jardin. Comme on ne fit pas grand cas de cette défense, il envoya ses gens pour cueillir nos fruits. Ils montoient déja sur les arbres, lorsqu'on leur envoya dire de se retirer, les avertissant que si le *Reddi* demandoit honnêtement des fruits, on lui en donneroit, comme il sçavoit bien qu'on en donnoit volontiers à tout le monde; mais que sa maniere d'agir étoit contre tout usage. Le *Reddi*, encore plus irrité, vint lui-même avec des soldats, fit défense aux Catéchistes, & aux autres Chrétiens logez dans la résidence, d'en sortir, même pour aller puiser de l'eau, les menaçant avec des sermens exécrables, que s'il en trouvoit quelqu'un dehors, il lui feroit couper les pieds & les mains. En sortant il ferma la porte de l'enclos, & y apposa le

ſceau, ſelon l'uſage du Pays; afin qu'on n'en pût ſortir.

Ce procédé étoit trop inſenſé, pour qu'on s'en inquiétât. Le Miſſionnaire ouvrit la porte, & ſe retira au Village le plus voiſin, où il y avoit quelques maiſons de Chrétiens, dans le deſſein de continuer ſa route le lendemain vers *Arcade*, ou *Velour*, pour y chercher un appui contre ces véxations. A peine fut-il dans le Village, qu'il vit arriver le P. Vicary Miſſionnaire de *Pinnepondy*, qui ne ſçavoit rien de ce qui ſe paſſoit. C'étoit une rencontre heureuſe, & ménagée ſans doute par la Providence, afin que l'abſence du Miſſionnaire n'enhardît point le *Reddi* à rien entreprendre contre ſa maiſon Il fut ſi déconcerté de l'arrivée de l'un, & du départ de l'autre, qu'il demeura tranquille

jusqu'à la premiere Lettre qu'il reçut. Le P. Aubert jugeant plus à propos de suivre l'ordre naturel, afin de n'offenser personne, s'adressa d'abord au Gouverneur de *Carvepondy* qui étoit à Arcade.

La Lettre qu'il en obtint, ne fit qu'aigrir davantage le *Reddi*, & le porter à faire de nouvelles véxations. Le More Gouverneur d'*Outremalour* n'avoit procuré le Village au *Reddi* son homme de confiance, que dans le dessein de l'usurper, & de se l'approprier ; de sorte que le *Reddi* se sentant appuyé, affecta de mépriser les ordres de son Gouverneur immédiat. Le P. Vicary eut donc de nouvelles bourasques à essuyer. Le *Reddi* renouvella les premieres défenses, à cela près qu'il n'osa plus mettre le sceau à la porte. Il fit le

tour de la maison avec sa troupe, criant de toutes ses forces d'un air triomphant; que s'il ne venoit pas à bout de renverser la maison ou l'Eglise, comme il l'avoit entrepris, on pouvoit le traiter de *Parias*, ou qui pis est de *Pranqui*. Il vouloit être entendu du Missionnaire, qui parut n'y pas faire attention, mais qui informa aussi tôt le P. Aubert du succès qu'avoient eu ses premieres démarches. Celui-ci ayant obtenu du *Nabab Baker-halikan*, une Lettre avec deux Députez pour le Gouverneur d'*Outremalour*, l'affaire changea de Tribunal. C'étoit pour ménager tout le monde, qu'on suivoit les dégrez de subordination; car du reste notre avantage ne s'y trouvoit guére. Le Protecteur du *Reddi* devenoit son juge: & le même Gouverneur,

qui avoit autrefois tenu le Pere Mauduit en prison durant quarante jours, sembloit être moins notre juge que notre partie : aussi ne fit-il que lier la playe sans y apporter aucun remede.

Le *Nabab*, instruit de ce qui se passoit, prit le parti de renvoyer le P. Aubert à son Eglise dans un de ses Palanquins avec une escorte de soldats. « Je vous » donne de plus, ajoûta-t-il, un de » mes soldats à votre choix pour » vous servir de sauve-garde, & » demeurer dans votre maison » comme dans son poste naturel. » Il est en votre disposition, & je » ne serai son Maître que pour lui » païer sa solde. » N'y a-t-il pas lieu de bénir le Seigneur, que les Mahometans ennemis jurez du nom Chrétien en soient devenus l'appui ? L'arrivée du Missionnaire dans son Eglise déplût fort au

Gouverneur d'*Outremalour*. Il ſe joignit au *Reddi* pour nous perdre. Comme le *Nabab* de *Velour* a un Supérieur qui eſt le *Nabab* d'*Arcade*, dont la dignité répond à celle de Vice-Roy du Carnatte ; il ſe flatta de le ſurprendre ou de le gagner par des offres d'argent. Il parloit même de lui donner trois mille piéces d'or, s'il livroit le Miſſionnaire à leur diſcrétion. Le *Reddi* de ſon coté parcouroit les Villages voiſins, & en aſſembloit les Chefs. « Je vais, leur dit-il, détruire l'E» gliſe & la maiſon du Miſſion» naire. Les Mores feront du bruit, » mais il eſt rare qu'ils puniſſent » de mort ; on les appaiſe aiſé» ment avec de l'argent. Il ne s'agit » de votre part que de contribuer » au payement de l'amende, & » nous ſommes ſûrs du ſuccès. » Les Chefs des Villages refuſerent

d'entrer dans une affaire si odieuse : & nous, nous eûmes lieu d'être contens du train qu'elle prenoit à *Arcade*.

Dosthalikan qui en fut le premier instruit (c'est le neveu & le successeur désigné du Vice-Roy) nous renvoya au *Nabab*, en disant que s'il s'en mêloit lui-même, il feroit couper la tête au *Reddi*. Ce Seigneur a dit en quelque occasion a des Européans qui me l'ont rapporté, que s'il n'étoit pas Mahometan, il se feroit Chrétien, & qu'au culte des Images près, il approuvoit tout ce que notre Religion enseigne.

Le *Nabab* avoit été prévenu par M. Pereyra son Médecin, & par *Chittijorou* le favori & le Ministre du Vice-Roy, qui venoit de nous donner un terrain pour bâtir une Eglise dans la ville

d'*Arcade*; comme il ſe trouva préſent, il appuya fortement nos intérêts, de ſorte que le Gouverneur d'*Outremalour*, qui étoit dans l'anti-chambre, ne gagna rien à ſon audience. Il n'eut d'autre accuſation à porter contre nous, ſinon que nous faiſions par-tout des Diſciples. « Ai-» mez-vous mieux, lui répondit » le Vice-Roy, ſervir le Diable » que le Dieu des Chrétiens, qui » après tout, eſt le vôtre & le » mien. Depuis trente ans, ajoû-» ta-t-il, que les *Saniaſſi* ſont dans » le Pays, a-t-on reçû aucune » plainte de leur conduite? Vivez » en paix avec eux, & que je n'en-» tende plus parler de cette affai-» re. » Le Gouverneur d'*Outremalour* fut à peine revenu chez lui, qu'il reçût une corbeille de fruits de la part du Miſſionnaire; il prit occaſion de ce préſent pour ſe

reconcilier avec nous ; & c'est ainsi que l'affaire se termina.

Il n'y avoit pas long-tems que le Vice-Roy du *Carnatte* nous avoit donné une pareille marque de protection, au sujet d'une famille de Chrétiens persécutez pour la Religion, avec cette différence qu'il s'intéressa pour eux à la simple priere des Chrétiens, sans attendre que les Missionnaires lui en parlassent. La chose se passa dans le District de *Pouchpaquiry*, dont j'étois alors éloigné de deux journées. J'appris à mon retour la victoire en même-tems que l'épreuve des Confesseurs de la Foy, qui au sortir des fers se rendirent à la fête de l'Assomption, où le concours des Chrétiens me donna lieu de les distinguer de la foule, & de faire honorer leur constance.

Il y avoit une fête d'Idole dans

le Village d'*Ariendel.* Parmi les cérémonies ordinaires de cette fête, une des plus remarquables, eſt le mariage qu'on y fait de la Déeſſe avec un jeune Indien de caſte *Parias*, qui doit lui attacher pour cet effet un braſſelet. La cérémonie finie, il acquiert le droit de battre l'Idole. Et ſi on lui en demande la raiſon, il répond qu'il bat ſa femme, & que perſonne n'y peut trouver à redire. Il y a dans chaque Village un homme de ſervice appellé *Totti*, qui eſt chargé des impoſitions publiques, & entr'autres de celle-là, dans les lieux où l'Idole eſt honorée. Ils ſont quelquefois deux, & alors ils partagent enſemble & le ſervice, & les droits qu'ils perçoivent dans le Village. C'eſt à la faveur de cette ſocieté que la famille, dont je parle, ſe diſpenſoit de-

puis plusieurs années de toute action publique qui étoit mêlée de superstition, laissant à leur confrere Gentil le soin des cérémonies idolatriques. L'année derniere le Gentil se broüilla avec cette famille, & lorsqu'il fut question de la fête dont je parle, il répondit que ce n'étoit pas son tour, & qu'on n'avoit qu'à s'adresser à son associé. Sa vûë étoit de broüiller la famille Chrétienne, ou avec le Village, ou avec les Chrétiens. Ceux qui composoient cette famille, ne balancerent point sur le parti qu'ils avoient à prendre. Comme le Chef du Village disputoit avec eux pour les engager de gré ou de force à faire la fonction de mettre le brasselet à l'Idole; ils répondirent constamment qu'ils ne reconnoissoient pas leurs fausses Divinitez. La

dispute s'échauffoit par le concours des voisins & par la fermeté des Prosélytes, lorsque le *Brame* Intendant de ce Canton, passa dans son Palanquin. Il demanda quel étoit le sujet de cet attroupement & de leurs contestations. A peine lui eût-on répondu que ces Indiens refusoient de donner le brasselet à l'Idole, & qu'ils parloient de leurs Divinitez avec le dernier mépris, que transporté de colere, il jetta un bâton armé de fer, à la tête de l'un d'eux, qui heureusement évita le coup; après quoi il les fit saisir & mettre aux fers. Deux d'entr'eux s'étoient échappez dans le tumulte; & voyant le tour que prenoit cette affaire, étoient allez en donner avis aux Missionnaires.

Les Chrétiens de la caste des Parias qui sont à *Arcade*, furent informez

informez d'abord de ce qui se passoit, & ne tarderent pas à prendre des mesures pour secourir leurs freres. Comme ils ont soin la plûpart des éléphans & des chevaux de l'armée, ils appartiennent en quelque sorte au Vice-Roy. Ayant donc trouvé le moyen de lui faire parler par un des principaux Seigneurs de sa Cour: « C'est une affaire que » j'ai à cœur, répondit le Vice-» roy. Puisque c'est vous qui m'en » parlez, je ne puis la remettre » en de meilleures mains. Je vous » en abandonne le soin. » Celui-ci s'en fit instruire à fonds par le Catéchiste, & voulut ensuite l'entendre parler de la Religion Chrétienne en présence de ceux qu'il avoit assemblez. Il fit montrer nos Chapelets, il loüa l'usage de la priere & du jeûne, & donna de grands éloges aux

Chrétiens. Ce qui peut avoir fait naître cette estime que les Mores ont de notre sainte Religion, c'est la vie exemplaire que menent les Chrétiens qui sont dans leur armée. Quand ils demeurent dans la Ville, ils ont leurs Eglises. Mais quand l'armée marche, afin de pouvoir continuer leurs assemblées & leurs priéres en commun, selon ce qui se pratique dans cette Mission, ils ont au milieu de leurs tentes une tente particuliere, qui est comme une Eglise ambulante. Elle est dans le Camp ce qu'étoit le Tabernacle de l'Alliance au milieu d'Israël.

Pour revenir à l'affaire d'*Ariendel*, l'Officier More envoya ordre au *Brame* d'élargir les deux freres Chrétiens, & de venir rendre compte de sa conduite. Ces Chrétiens étoient le plus

étroitement resserrez, on leur avoit enclavé les pieds dans l'ouverture d'une grosse poutre qu'ils ne pouvoient ni traîner ni mouvoir. Durant neuf jours que dura leur prison, ils y furent attachez nuit & jour sans pouvoir se remuer de leur place. On avoit déja chassé leur famille de la maison, enlevé les bestiaux, & mis le sceau à la porte. Le *Brame* ayant appris que ces prisonniers avoient le Chapelet au col, & faisoient leurs prieres à l'ordinaire, entra en fureur. Il ne parloit plus que de leur trancher la tête. Quoique la chose passât son pouvoir, ce sont des menaces, dont l'Indien timide se laisse aisément effrayer. Il s'en servit principalement pour les engager à adorer les Dieux du Pays. Mais nos

Chrétiens répondirent avec fermeté, que quand on avoit une fois connu & embrassé la Loy Chrétienne qui étoit la seule véritable, il n'étoit pas possible de l'abandonner. Le Pere Aubert Missionnaire de *Carvepondy* traitoit par le moyen du Catéchiste de l'élargissement des Prosélytes avec le Gouverneur de *Tirouvatourou*, auquel le *Brame* persécuteur étoit subordonné; lorsque les ordres vinrent de la Capitale, qui firent entierement cesser cette persécution.

Jusqu'ici, Monsieur, je n'ai eu l'honneur de vous entretenir que de nos peines & de nos combats. Pour changer de matiere & finir ma Lettre, par ce qu'elle peut avoir de plus intéressant, je joins ici une Prophétie Indienne, qui prouve, ce que dit

ſaint Paul, que Dieu n'a pas laiſſé les Gentils ſans témoignage; & qui en établiſſant parmi eux la connoiſſance du Rédempteur, juſtifie dans celle de Jacob le ſens de ces paroles, *ipſe erit expectatio gentium*, il ſera non-ſeulement la reſſource, mais l'attente des Gentils. C'eſt un monument tiré des Livres anciens. La prédiction y eſt ſi préciſe, & les caracteres du Rédempteur ſi marquez, qu'on ne peut douter de la liaiſon qu'elle a avec les ſaintes Ecritures, ni méconnoître la ſource où ils l'ont puiſé. C'eſt le R. P. Supérieur de la Miſſion qui m'a fait remarquer ce texte, & la lecture que nous en avons fait enſemble, nous a fait convenir de la juſteſſe de ſes rapports. Voici le texte auquel je joindrai la réflexion que ce Pere m'a écrite depuis ſur ce ſujet.

Dans le Livre, ou Poëme nommé *Bartachaſtram* troiſiéme volume qui a pour titre : *Arannia parvam*, ou avantures de la Forêt. Après un long détail des déſordres & des malheurs qui ſeront le partage du *Caliougam*, qui eſt ſelon les Indiens, le quatriéme âge du monde, & celui où nous vivons : *Marcandeyoudou* ſage Indien, adreſſant la parole à *Darma Rajou*, l'un de leurs plus grands Rois, s'exprime de la maniere ſuivante, qui eſt la traduction littérale des propres paroles qu'on trouvera au bas de la page.

» (*a*) C'eſt alors, je veux dire » à la fin du *Caliougam* qu'il » naîtra un *Brame* dans la Ville » de *Sçambelam*. Ce ſera *Vichnou*

(*a*) Appoudou Caliougantiamouna Sçambalam ane gramamouna Vichnou ïeſoudou Brammanou janminchi voua mata matra-

» *ïeſou.* Il poſſédera les divines » Ecritures & toutes les ſcien- » ces ſans avoir employé pour » les apprendre que le tems » qu'il faut pour prononcer une » ſeule parole. C'eſt pourquoi » on lui donnera le nom de *Sar-* » *va Baoumoudou* (celui qui ſçait » excellemment toutes choſes) » alors ce qui étoit impoſſible » à tout autre qu'à lui, ce *Vichnou* » *ïeſou* Brame converſant par- » mi ceux de ſa race, purgera » la terre des pécheurs, y fera » régner la juſtice & la verité, » offrira le ſacrifice du Cheval,

moulo ſacala veda chaſtramoulou neritchi SarvaBaoumodou anipintſou coni appoudou ievariki ſç kiam gani Vichnou ïeſoudou Brammanou goudou coni Brammana ſametamouga boulocamouna Santcharam ſeſſi adarma vrourtini naratche mlexioulanou ſamharinchi appoudou ſattia durmam nilpi appoudou a Brammhanoudou achva meda iagamoulou tcheſſounou appoudou a Vichnou ïeſoudou boumi antaBrammhalakou dunanga itchi

» & soumettra l'univers aux *Bra-*
» *mes*. Cependant lorsqu'il sera
» parvenu au tems de la vieilles-
» se, il se retirera dans le dé-
» sert pour faire pénitence ; &
» voilà l'ordre que ce *Vichnou*
» *Sçarma* établira parmi les hom-
» mes. Il fixera la vertu & la vé-
» rité parmi les *Brames*, & con-
» tiendra les quatre castes dans
» les bornes de leurs Loix, c'est
» alors qu'on verra renaître le
» premier âge. Ce Roy suprême
» rendra le sacrifice si commun
» parmi toutes les Nations, que
» les solitudes mêmes n'en seront

intalo atanikirvakam moussulitanam vatsounou andou chata vanamounacou poi tapassouna oundounou a Vichnou charma nirnaïam tchesse prakaram Brammanoulou sattia darmanoula varnachrava darmamoulou kchatria vessia sçoudra jutoulou vari vari mariadala vartinpoutsou oundounou appoudou crouta ïouga pravecham aounou a Rama prabouvou chata samasta Vanamoulou sacala desçamolou poujalou galigui Brammalou pounniatmoulai

» pas privées. Les *Brames* fixez
» dans le bien ne s'occuperont
» que des cérémonies de la Reli-
» gion & des Sacrifices, ils feront
» fleurir parmi eux la péniten-
» ce & les autres vertus, qui mar-
» chent à la suite de la vérité, &
» répandront par-tout la clarté
» des divines Ecritures. Les sai-
» sons se succédant avec un or-
» dre invariable, les pluyes en
» leur tems inonderont les cam-
» pagnes. La moisson à son tour
» fera régner l'abondance. Le
» lait coulera au gré de ceux qui
» le trairont, & la terre étant,
» comme dans le premier âge,

iegnadi cratouvoulou tapassoulqu chessi sat-tià darmamoula naratchi veda chastramoulou prakassintchi cala varouchalou sampourna-moulouga courichì samasta daniadoulou païroulou pandi aquloụ Sampournamouga palou pitiki sacala desçalou Sanbramamouga Santochamouga oundounou .... idi crouta iouga adi vartamanam.

» enyvrée de joye & de prospéri-
» té, tous les peuples goûteront
» des délices ineffables. »

Voici la réflexion que fait là-dessus le R. P. Supérieur. Il est dit plus haut dans le Livre cité que chacun des quatre âges est composé de trois mille ans, qu'à la fin du *Caliougam* qui en est le quatriéme, *Vichnou* se revêtant de la nature humaine naîtra sous la forme d'un *Brame* appellé *Yasoudou*, pour délivrer la terre de tous les maux ; qu'il en exterminera les pécheurs, &c. Nous sommes à présent dans la 4830 année du *Caliougam*, selon le calcul Indien, si donc chaque âge ne dure que trois mille ans : il y a 1830 ans qu'il est fini, & que le Rédempteur, dont il est ici parlé sous le nom d'*ïachoudou*, est venu. De plus, il est à remarquer que

le mot Hebreu *ïesouah* par une S. douce, se prononce à peu près comme le *Cha* doux des Indiens.

Quant au sacrifice *Achva meda*, qui signifie le sacrifice du Cheval, les Indiens ne pourroient-ils pas s'être mépris au sens du mot ? L'Hebreu *ïâsah Salvabit* ayant bien du rapport à *Assvam*, qui signifie Cheval en langue *Samouseroutam*, ils auroient par une erreur de langue substitué le sacrifice du Cheval à celui du Rédempteur, ou même par une méprise plus grossiére, ils auroient dit, comme quelques-uns, la naissance de *Vichnou* en Cheval ; je dis comme quelques-uns ; car le Livre est sans équivoque, & loin de donner lieu de prendre le change, il dit formellement, comme il paroît par le texte,

qu'un *Brame* appellé *ïachou* qui se:a *Vichnou* lui-même étant né, &c. que s'il reste quelqu'obscurité touchant le nom de Jesus, du moins n'y en a-t-il pas dans la prédiction d'un Libérateur qui sera Dieu; car les Indiens par *Vichnou* entendent Dieu.

Je joins à la réflexion de ce R. Pere quelques remarques, dont la premiere est l'antiquité du Livre que je conclus du texte même. L'Auteur, un peu au-dessus du texte cité, donne douze mille ans aux quatre âges en commun. Les trois premiers étant fabuleux, il est aisé de conclure, selon le stile propre du mensonge, ou selon le stile Indien, qu'on a voulu faire les quatre âges du monde égaux; & trois ou quatre *Brames*, à qui j'ai fait lire ce texte, n'ont

pas douté que l'Auteur ne supposât trois mille ans pour chaque âge en particulier. Le quatriéme qu'ils appellent *Caliougam*, dont l'époque me paroît être ou la naissance de Noë, ou le Déluge, le calcul Indien ne differant de la Vulgate que de 814. ans par rapport à ce dernier, & beaucoup moins des Septante : le *Caliougam*, ou quatriéme âge compte, dis-je, aujourd'hui, comme il a été remarqué plus haut, 4830 ans. Si cela est ainsi, le Livre ne sçauroit avoir moins de 1800 ans d'ancienneté, & précede par conséquent la naissance de Jesus-Christ ; car s'il etoit postérieur à cette époque, comment l'Auteur qui auroit compté dès-lors plus de trois mille ans depuis l'époque du *Caliougam*, eût-il pu ne lui en donner que trois

mille ans, & prédire comme un évenement éloigné, une naiſſance miraculeuſe, qui devoit cependant arriver dans les bornes du même âge.

Quant au nom du Rédempteur promis; je lis dans le texte *ïeſoudou* & le traduis par *ïeſu*. En voici les raiſons. Le R. P. a déja remarqué le rapport du *Cha* doux des Indiens avec l'ſ des Hébreux. Pour ce qui eſt de la premiere ſyllabe; le caractere qui exprime *ïa*, n'eſt diſtingué d'*ïé* que par un fort petit trait, que le copiſte néglige quelquefois, comme a fait celui-ci. Car dans les mots *iewariki* & *iegnam*, qui ſont dans la même feüille, le caractere *ïe* n'eſt nullement différent de la premiere ſyllabe de *ïaſoudou*, ou comme j'ai lû, *ïeſoudou*. Pour me décider là-deſſus, j'ai fait lire

le texte aux plus habiles de nos *Brames* Chrétiens, & l'ayant fait répéter deux & trois fois, il a toûjours lû *ïesoudou*. Il faut remarquer que *dou* est dans cette langue la terminaison commune aux noms propres masculins, & que *ïesoudou* n'est pas plus different de *ïesou* que Tiberius l'est de Tibere; chaque langue ayant ses terminaisons particulieres. De sorte que le mot *ïesoudou* doit être traduit dans les langues Europeannes, *ïesou*, ou *ïesu*. Car si l'on donnoit aux Indiens comme nom d'homme, le mot *ïesou*, ou l'Hébreu *ïesouah* à traduire en leur langue, ils diroient sans aucun doute *ïesoudou*. Le nom du Rédempteur étant une fois établi, voyons-en les caracteres.

Le lieu de sa naissance est la Ville ou Bourg de *Chambelam*.

Je n'ose appuyer sur le rapport qu'il peut y avoir de *Balam* ou *Belam* (car la prononciation approche autant du second que du premier) avec Bethléem. La rencontre des noms pouvant être un effet du hazard. Mais dans une chose qui se soutient par tant d'autres convenances, les moindres rapports entrent en preuve. Ici le sens des mots est d'accord avec le son, & ce qui pourroit manquer d'une part, est suppléé de l'autre. Bethléem signifie maison de pain, & *Chambelam* est dans l'Inde le pain ou la vie des soldats; des serviteurs, & de toutes personnes qui sont à gages. L'étymologie de ce mot pourroit être *Chamba*, ou *Chambali*; qui sont des espéces particulieres de ris, & l'on n'ignore pas que le ris est le pain des Indiens. Le *Thelou-*

gou, dit *Samba*, mais le *Thamoul* ou *Malabar* n'a point de caractere qui différencie le *sa* du *cha*. J'ajoûte qu'il est surprenant que les Indiens, qui, dans les differentes métamorphoses, ou fabuleuses incarnations, n'ont aucun monument qui montre qu'elles ayent été prédites, soient si éxacts à circonstancier celle ci; que le nom, la caste, le lieu de la naissance, les œuvres, tout y soit clairement établi. La gentilité qui se fait des Dieux à son choix des héros que la mort a moissonnez, ne sçauroit s'en faire de ceux qui doivent naître, & une prédiction si précise ne peut venir que d'une source étrangere.

Vichnou ïesu. Il a été dit plus haut que les Indiens par *Vichnou* entendent Dieu. On ne veut pas dire que tous les caracteres

qu'ils font de *Vichnou*, conviennent à Dieu. *Vichnou* eſt évidemment une monſtrueuſe production de l'idolâtrie. Mais on peut dire que dans bien des endroits de leurs ouvrages les Indiens lui donnent les vrais caracteres de la divinité, quoiqu'ils ne ſe ſuivent pas, & il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance que ce nom ait été autrefois parmi eux le nom du vrai Dieu, que la Gentilité auroit depuis prophané, comme les noms de *Parameſſouaroudou* Seigneur ſuprême, & *Jazadiſſouaroudou* Maître du monde, qui ſont des noms de Routren. *Vichnou*, auquel ſont attribuées toutes les fabuleuſes incarnations au nombre de dix, eſt, ſelon le ſyſtême qui a le plus de cours, le ſecond Dieu de la Trinité Indienne.

Sarva Baoumoudou. La ma-

niere dont il est dit qu'il possédera toutes les divines Ecritures & toutes les sciences sans les avoir apprises, est singuliere. (J'ai traduit le mot *Vedam*, par divines Ecritures, parce qu'ayant demandé quelquefois à des *Brames* ce qu'ils entendoient par *Vedam*, ils m'ont répondu qu'ils entendoient la parole de Dieu) *Ramoudou*, ou *Ramen*, la plus fameuse incarnation de *Vichnou* passe par tous les ordres de la Grammaire, & les sciences lui coûtent plusieurs années. Il n'y a que celui-ci de qui l'on puisse dire comme du vrai Rédempteur ; Comment sçait-il toutes choses, lui qui n'a point appris les lettres humaines ?

Conversant parmi ceux de sa race. Il y a parmi les *Brames*. Ceci est aisé à appliquer dans le

ſyſtême de ceux qui veulent que les *Brames* ſoient de la race d'Abraham. S'il n'y avoit à cela d'autre objection à faire que l'éloignement des lieux, on pourroit y répondre que cela n'eſt pas plus difficile pour eux, que pour les Lacédémoniens, qui ſe diſent dans les Machabées enfans d'Abraham, & cette parole du texte cité, il donnera toute la terre aux *Brames*, répondroit aſſez bien au prétendu Royaume temporel, que les Juifs attendoient à la naiſſance du Rédempteur.

Ce qui eſt dit de la deſtruction du péché & du régne de la juſtice & de la vérité, eſt le caractere le plus clair qui ſoit dans cette Prophétie. Il répand ſa lumiere ſur tous les autres, & ſpécifie la vraie rédemption. Ce qui eſt ajoûté au ſujet du Sa-

crifice institué par le Rédempteur est tout-à-fait conforme à la prédiction du Prophéte Malachie, *Ab ortu solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus, & in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda:* Du couchant jusqu'à l'aurore mon nom est grand parmi les Nations, & l'on m'offre dans tous les lieux de la terre un sacrifice & une oblation sainte. Le texte Thelougou porte à la lettre: Par lui toutes les Nations, ou tous les Pays, jusqu'aux solitudes même, auront le Sacrifice. *Poujalou* est le mot dont nous nous servons pour exprimer le saint Sacrifice de la Messe. La pénitence & toutes les vertus qui fleurissent: la clarté des divines Ecritures répanduë par-tout, ne sont-elles pas une image de la prospérité

de l'Eglise ? Les fauſſes rédemptions qui ſont le ſujet de la plûpart des métamorphoſes de *Vichnou*, ſe bornent à la deſtruction d'un tyran ou à de moindres objets. Celle-ci eſt la ſeule qui porte avec ſoi de vrais caracteres, & la ſeule qui ait été attenduë, les autres étant après coup.

Aſva meda. Sacrifice. C'eſt ici l'unique article qui coûte à déchifrer. C'eſt une figure qui n'eſt point aſſortie au tableau, & qui le dépare : je ne puis croire qu'elle ſoit de la même main. Celui qui l'a inſérée ne ſçauroit avoir fait le reſte ; & celui qui par-tout ailleurs fait briller la vérité par la juſteſſe des rapports, n'auroit pas manqué de reconnoître ici les traits du menſonge. Remarquez qu'il eſt dit immédiatement auparavant

ce qui étoit impossible à tout autre qu'à lui. Parmi les quatre choses qui sont contenuës dans l'énumération, le sacrifice du Cheval en est une : que les trois autres soient à la bonne heure impossibles à tout autre qu'à lui : le sacrifice du Cheval ne l'est certainement pas , car il a été fait par plusieurs de leurs Rois. Si l'Auteur parle juste , ce ne peut être ce sens-là. Je croi deviner ce qui a donné lieu à cette erreur , & ma conjecture est assez vrai-semblable. Si dans les Livres anciens,ou premiers modéles sur lesquels ont écrit les copistes Indiens , il s'étoit glissé un *a* par surprise ou par négligence , on devroit lire *Suameda* , au lieu de *Assua*. Cette simple correction donne un sens parfait. *Suameda* signifieroit *son Sacrifice*. Le Sacrifice du Ré-

dempteur, ſoit celui qu'il a offert lui-même ſur la Croix, & qui caractériſe ſa paſſion, ſoit celui qui en eſt l'image, & qu'il offre tous les jours par la main de ſes Miniſtres. Le texte n'auroit plus alors aucune difficulté. Si le rapport de la racine Hébraïque expliqué plus haut plaît davantage, on peut s'y arrêter.

Vichnou charma. Je n'ai point traduit ce mot, ne comptant pas aſſez ſur l'interprétation d'un jeune *Brame*, qui m'a dit qu'on donnoit ce nom aux Pénitens; j'aurois pû traduire, ce Dieu Pénitent, & cela ſeroit bien en ſa place.

Ramma prabbouvou. Roy Suprême. J'ai uſé, pour le traduire ainſi, des droits que me donne tout le texte, en tirant ſa ſignification de l'Hébreu, n'ayant

pu

pu trouver d'abord personne qui me dit l'étymologie ou le sens de *Rama*. *Prabbouvou* signifie dans la langue du Pays, Roy, Prince. Dans l'Hébreu *Rama* est la même chose que *excelsus*, Grand, Suprême; j'ai été confirmé depuis dans cette interprétation par la réponse d'un sçavant que j'avois fait consulter dans une autre Ville, & qui a dit que *Rama* avoit la même signification que *Karta*. *Karta* signifie Seigneur, Maître, & ne se donne proprement qu'à Dieu, comme au Seigneur suprême. C'est le terme dont usent les Mores pour désigner en langue du Pays le vrai Dieu. J'ai oüi-dire que *Ram* étoit un mot qui avoit cours dans l'*Indoustan* & autres Pays au Nord de l'Inde, pour signifier Dieu. *Raïm*, qui n'en est pas éloigné, est en usage

parmi les Mores dans le même ſens. Son étymologie & ſa racine eſt, à ce qu'il me paroît, *Rana*, *eſſe*; être; *Raïm qui eſt*, c'eſt le nom que Dieu ſe donne dans l'Exode en parlant à Moïſe, *Dices: Qui eſt miſit me. Ego ſum qui ſum.* Tout cela pourroit faire douter ſi *Râma* n'étoit pas autrefois, comme quelques noms que j'ai cités, un nom du vrai Dieu qui auroit dégénéré depuis l'Apotheoſe du fameux *Ramen* ou *Rama* Roy d'*Ayottia*. Le nom de Dieu & celui de Roy, qui ne convient qu'au Meſſie, ſe trouveroient réünis dans ces deux termes; à moins qu'on aime mieux, eu égard au texte de l'Ecriture, *Vox in Rama audita eſt*, rapprocher *Rama* de *Chambelam*, & trouver de nouveau Bethléem en appuyant l'un par l'autre.

Je m'apperçois, Monsieur, que j'excede les bornes d'une Lettre. Il ne faut pas que du défaut je tombe dans l'excès, quoiqu'on m'ait donné lieu de croire que celui-ci est plus à votre gré que l'autre. Je suis persuadé que ce monument littéraire sera plaisir au R. P. de Tournemine, à qui je souhaite, si vous me le permettez, de marquer en cette occasion mon profond respect, aussi bien qu'au R. P. de Coëtlogon, à Monsieur le Comte & à Madame la Comtesse de Coëtlogon, & à toute leur illustre famille. J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, &c.



LETTRE DU P. PARENNIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

A Monsieur DORTOUS DE MAIRAN, *Directeur de l'Académie des Sciences.*

A Peking. Ce 11. Août 1730.


ONSIEUR,

La paix de N. S.

Il ne m'est pas possible de vous exprimer tout ce que j'ai ressenti

de plaisir & de reconnoissance, en lisant l'obligeante Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. d'Octobre de l'année 1728. Vous me marquez d'abord beaucoup plus de satisfaction que n'en méritent les bagatelles, que j'ai pris la liberté de faire offrir à l'Académie Royale des Sciences : vous me parlez ensuite des graces qu'elle a bien voulu me faire, car je ne puis ni ne dois regarder autrement la commission qu'elle a donnée à M. de Fontenelle de m'en remercier en son nom, & le magnifique présent * dont elle a daigné l'accompagner. Confus de tant de politesse & d'honnêtetez, dont je me croi si peu digne, tout ce que j'ai pu faire, c'est de m'adresser à M. de Fon-

* Les Mémoires de l'Académie des Sciences

tenelle lui-même , en le ſuppliant d'employer ce merveilleux talent qu'il a de perſuader & de bien dire tout ce qu'il veut,pour faire connoître aux illuſtres membres de votre Compagnie,les ſentimens de ma parfaite eſtime & de ma vive reconnoiſſance.

Les doutes que vous me propoſez enſuite , Monſieur , me font voir que vous avez lû avec beaucoup de réflexion tout ce que les différens Auteurs ont écrit différemment de la Chine & de ſes Habitans ; en ſuppoſant la vérité des faits qu'ils ont rapportés,vous en tirez les plus juſtes conſéquences ſur la morale & ſur le gouvernement de ces peuples. Je vous avouë même que j'ai été ſurpris de voir avec quelle fineſſe de diſcernement vous ſaiſiſſez le point de

vûë, ſous lequel on doit conſidérer les Chinois ; ce n'eſt qu'après avoir approfondi les mœurs & le génie de cette Nation, que *vous flottez entre l'admiration & le doute.*

Ce que vous admirez dans les Chinois, c'eſt, Monſieur, ce qui nous frappe nous-mêmes, qui ſommes témoins de la ſageſſe avec laquelle ce vaſte Empire ſe gouverne. Permettez-moi de vous rappeller vos propres paroles, je les relis toujours avec un nouveau plaiſir.

Mon admiration, dites-vous, *tombe ſur l'ancienneté de la Monarchie, la conſtitution du gouvernement la ſageſſe & la juſtice de ſes Rois, l'amour du travail, & la docilité de ſes peuples, & en général ſur l'eſprit d'ordre & ſur la conſtance inébranlable de la Nation dans ſon attachement*

aux Loix & aux anciennes Coûtumes. Je ne ſçais ſi ce dernier trait du caractere Chinois, l'attachement inviolable aux anciennes Coûtumes, joint au reſpect pour les peres & pour les vieillards, & aux honneurs preſque divins qu'on leur rend pendant leur vie & après leur mort, n'eſt pas la ſource de tout le reſte. Je ſerois aſſez tenté de le croire, & quand j'en enviſage les ſuites, j'en pardonne volontiers les excès. Si le commun des hommes étoit raiſonnable à un certain point, il faudroit toûjours conſulter la raiſon, & renfermer tout ce qu'on éxige d'eux dans les limites qu'elle preſcrit, mais les hommes étant tels qu'ils ſont; il faut le plus ſouvent les mener par-de-là la raiſon, & les engager même à ne la pas trop écouter dans certaines rencontres, parce qu'ils ne ſeront

jamais en état d'y apporter le tempérament & les distinctions nécessaires. J'avouë qu'une semblable disposition d'esprit dans un peuple, & une telle politique dans ceux qui le gouvernent, sont bien contraires à l'etablissement du Christianisme, & nous ne le voyons que trop par les dernieres nouvelles de la Chine. Mais telle est cependant la nature des choses, & je ne puis en cela que loüer & plaindre ceux qui sont les victimes d'un premier & mauvais choix.

Voilà, Monsieur, ce que vous loüez dans les Chinois: mais l'idée avantageuse dont vous êtes prévenu en faveur de cette Nation, est mêlée de doutes qu'une critique judicieuse a fait naître, & sur lesquels vous demandez des éclaircissemens. Ces doutes regardent la certitude de leurs *Observations Astronomiques, l'au-*

thenticité de leurs anciennes Hiſtoires, la perfection de leurs Arts & de leurs Sciences, & d'autres choſes dont il vous ſemble qu'on leur fait honneur ſur des preuves qui ne ſont pas toûjours bien ſolides. C'eſt pourquoi, ajoûtez-vous, *je ſerois très-curieux de voir quelque choſe de l'Aſtronomie des Chinois, de leur ſyſtème du monde, & des obſervations du Pays par une traduction toute ſimple.*

Il ſemble, Monſieur, que le P. Gaubil ait prévu la demande que vous deviez me faire. Dès l'année 1727 il envoya au P. Souciet à Paris un Recüeil d'Obſervations Aſtronomiques, Géographiques, Chronologiques & Phyſiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement à la Chine. Elles ont été données au pu-

blic, & sans doute vous les aurez déja vûës quand vous recevrez ma Lettre. Les Observations Astronomiques faites anciennement par les Chinois, se trouvent dans leurs Histoires, dans leurs Traitez d'Astronomie, ou dans d'autres Livres d'une antiquité incontestable. Elles consistent en vingt-six Eclipses du Soleil que le Pere Gaubil a calculées, & qu'il a trouvées par le calcul tomber juste à l'an, au mois, & au jour marqué dans les Auteurs Chinois. Ainsi, je crois, Monsieur, que vous aurez été satisfait sur cet article.

De mon côté je vous envoye une traduction * littérale des

* On n'a pas jugé à propos de donner ici cette traduction. Outre qu'elle occuperoit une bonne partie de ce Volume, elle ne seroit pas du goût de la plûpart des lecteurs.

premiers tems de la Monarchie Chinoiſe, de ces tems douteux & ſujets à la critique qui ſe ſont écoulez depuis *Fo hi* Fondateur de cette Monarchie, juſqu'à l'Empereur *Yao*. Vous y verrez ce que les Chinois penſent & débitent ſur l'origine de leur Empire, de leurs Sciences, & de leurs Arts. Voilà, Monſieur, une partie de ce que vous ſouhaitiez de moi, & il ne me reſte plus que de vous répondre ſur les autres difficultez que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer.

Il vous paroît ſurprenant que le *génie des Chinois, d'ailleurs très-eſtimable, nous ſoit ſi inférieur ſur ce qu'on appelle Sciences ſpéculatives. Ils ont eu*, dites-vous, *aſſez d'eſprit & de bon ſens pour favoriſer ces Sciences plus qu'aucun peuple du monde : ils les*

cultivent, si on les en croit, depuis plus de quatre mille ans sans interruption, & avec cela je ne sçache pas qu'il se soit trouvé parmi eux un seul homme qui les ait médiocrement approfondies.... Vous n'ignorez pas, ajoûtez-vous, *comment ils ont été redressez par les PP. Ricci, Adam Schall, Verbiest, & plusieurs autres, au sujet de leur Calendrier, qui a toûjours fait néanmoins une de leurs plus importantes affaires d'Etat. Au contraire les Sciences Mathématiques, & Physiques, à compter depuis les Egyptiens & les Grecs, n'ont été cultivées chez nous que par reprises, & ces reprises ont été même très-courtes en comparaison des intervalles de barbarie & d'ignorance qui en ont interrompu les progrès, ou tout-à-fait éteint la mémoire; souvent dans l'obscurité, plus souvent*

dans l'indigence, & presque toûjours errantes, nos Sciences l'emportent encore sur celles de la Chine qui sont depuis tant de siécles sur le Trône. Je vois bien que le même tour d'esprit qui fait des Chinois un peuple propre au Gouvernement, si jaloux de la gloire & du bonheur de l'Etat, & si capable lui-même d'être heureux par sa docilité & sa tranquillité naturelle, l'éloigne d'autant plus de cette sagacité, de cette ardeur, & de cette inquiétude qu'on nomme curiosité, & qui fait avancer à si grands pas dans les Sciences. Mais toûjours est-il encore bien étonnant que le hasard, la varieté de la nature, & les récompenses, n'ayent pas fait naître chez eux quelqu'une de ces têtes extraordinaires qui frayent le chemin à toute une postérité.

Vous vous étendez ensuite, Monsieur, sur l'ignorance profonde où ils étoient de la Géographie, lorsque le P. Ricci arriva chez eux, c'est-à-dire, vers le commencement du siécle passé : sur quoi vous faites la reflexion suivante. *Cette ignorance crasse dans les premiers Elémens de la Géographie & de la Cosmographie presque inséparable de l'Astronomie, peut-elle s'accorder avec les lumieres de cette Science, avec la Théorie & le calcul des Eclipses? Un peuple puissant & nombreux s'applique de tems immémorial à une Science, il en fait une de ses affaires les plus importantes, les honneurs, les richesses, & la faveur des Princes accompagnent les découvertes qu'on y peut faire, & cette Science demeure dans le berceau, sans progrés, l'on n'en*

connoît pas encore la partie la plus intéressante? Voilà ce qui me paroît inconcevable.

D'où vous concluez, Monsieur, avec cette justesse d'esprit qui vous est si naturelle: *Il semble donc que tout bien consideré, les Arts & les Sciences ne doivent pas être de si ancienne date à la Chine, ou que les Chinois sont de tous les peuples les moins heureusement nez pour les Arts & pour les Sciences; aussi incapables de perfectionner que d'inventer, ils ont de la poudre à canon depuis un tems immémorial, & ils n'ont pas sçû imaginer le canon; ils ont l'Art des Estampes, sans avoir celui de l'Imprimerie, qui la suivit chez nous de si près. Ils ont donc bien peu de talent à tous ces égards. Paradoxe étrange, je l'avouë, mais qui n'est pas indigne d'être*

approfondi & discuté avec soin.

Il est vrai Monsieur, que les Chinois se sont appliquez de tout tems à l'Astronomie, mais il n'est pas aisé de dire quel étoit le dégré de capacité de leurs premiers Mathematiciens. Si l'on consulte leur histoire, on voit les premiers Empereurs ordonner à l'un de régler ou de réformer le Cycle, à l'autre de faire des Instrumens, des Spheres, & d'observer le Ciel. Celui-ci est chargé de travailler sur les nombres, & celui-là sur la Musique. On donne à un autre la commission de faire un Calendrier, les Empereurs eux-mêmes s'en mêlent, & les Princes de leur sang sont employez à l'exécution. Il est hors de doute que ceux qu'on appliquoit à cette sorte de science préferablement aux autres,

en ſçavoient du moins les principes, & qu'avec un peu d'application ils pouvoient y réüſſir : auſſi ne les voit-on pas s'excuſer ſur leur peu de capacité, au contraire ils mettent incontinent la main à l'œuvre. Mais où avoient-ils puiſé ces connoiſſances ? Il y a de l'apparence qu'en ces tems ſi reculez, certaines familles étoient les dépoſitaires des Arts & des Sciences, que les Peres tranſmettoient à leurs enfans : une des raiſons qu'on apporte de la longue vie que Dieu accordoit aux Patriarches, c'eſt afin qu'ils euſſent le tems de perfectionner & d'enſeigner à leurs deſcendans l'Aſtronomie & la Géométrie dont ils étoient les inventeurs. Cela ſuppoſé, il eſt vraiſemblable que la Colonie qui vint d'abord à la Chine

n'étoit pas tout-à-fait dépourvuë de gens capables d'obſerver les Aſtres, de connoître leurs mouvemens, & d'expliquer les phénomenes du Ciel.

A l'égard des Inſtrumens qu'on leur ordonnoit de faire, étoient-ils de leur invention, ou les faiſoient-ils ſur le modele de ceux qu'ils avoient vûs, ou dont ils avoient entendu parler? C'eſt ce que j'ignore, & tout ce que j'en pourrois dire, n'iroit pas au-de-là de la conjecture. Il eſt bien certain que ces premiers inſtrumens, dont il eſt parlé au commencement de l'hiſtoire Chinoiſe, étoient bien éloignez de la perfection de ceux dont on ſe ſert en Europe. Ils ſuffiſoient néanmoins à ces anciens Aſtronomes pour la fin qu'ils ſe propoſoient, c'eſt-à-dire, pour regler les ſai-

ſons par rapport au gouvernement du peuple & à la culture des terres, pour déterminer les lunaiſons de chaque année ſolaire, & intercaler à propos, & pour faire un Calendrier à leurs uſages. Ils n'avoient pas beſoin pour cela de voir les Satellites de Jupiter & les anſes de Saturne, n'y d'être au fait du rafinement & de la préciſion de notre ſiécle : ils n'avoient point de Teleſcopes, & ils ne ſe ſervoient que de longs tuyaux qui pouvoient bien aider la vûë, mais non pas leur découvrir tout ce qu'on voit aujourd'hui dans le Ciel.

C'eſt cela même, Monſieur, qui vous paroît étrange, que les Chinois *ayant cultivé depuis ſi long-tems ce qu'on appelle ſciences ſpéculatives, il ne ſe ſoit pas trouvé un homme qui les ait mé-*

diocrement approfondies. Cela me paroît comme à vous presque incroyable : cependant je n'en accuse pas le fonds d'esprit des Chinois, comme s'ils manquoient de lumieres, & de cette vivacite qui approfondit les matieres, puisqu'on les voit réüssir en d'autres choses qui ne demandent pas moins de genie & de pénétration que l'Astronomie & la Géométrie. Plusieurs causes qui concourent ensemble, ont arrêté jusqu'ici le progrès qu'ils pouvoient faire dans ces sciences, & l'arrêteront toûjours tant qu'elles subsisteront.

La premiere est que ceux qui pourroient s'y distinguer, n'ont point de récompense à attendre. On voit dans l'histoire la négligence des Mathématiciens punie séverement, mais

on n'en voit point dont le travail ait été rècompensé, ni que leur application à observer le Ciel ait mis à couvert de l'indigence. Tout ce que peuvent esperer ceux qui passent leur vie dans le Tribunal des Mathématiques, c'est de parvenir aux premiers Emplois de ce Tribunal; mais le revenu de ces emplois suffit à peine pour un entretien assez modique; car ce Tribunal n'est pas souverain, il est subordonné à celui des cérémonies duquel il dépend. Il n'est pas du nombre des neuf qu'on nomme *Kieou King*, dont on assemble tous les Présidens pour déliberer des affaires importantes de l'Empire. En un mot comme il n'a rien à voir sur la terre, il n'a presque rien à y prétendre.

Si le Président du Tribunal

étant riche & amateur de ces ſciences, s'étudioit à les perfectionner, s'il vouloit raffiner ou encherir ſur ſes prédeceſſeurs, multiplier les obſervations ou réformer la maniere de les faire, il s'exciteroit auſſitôt un ſoulevement général parmi les membres du Tribunal, & tous s'obſtineroient à s'en tenir à la pratique ordinaire. « A quoi » bon, diroient-ils, ſe jetter » dans de nouveaux embarras, » qui nous expoſent à faire des » fautes, qu'on ne manque ja- » mais de punir par le retran- » chement d'une ou de deux an- » nées de nos appointemens ? » N'eſt-ce pas chercher à mou- » rir de faim, pour ſe rendre » utile aux autres ? »

C'eſt là ſans doute ce qui a empêché que dans l'obſervatoire de Peking on ne ſe ſervît

de Lunettes pour découvrir ce qui échape à la vûe, & de pendules pour la précision du tems. Le Palais de l'Empereur en est bien fourni, & elles sont de la main des plus habiles ouvriers d'Europe. Cependant l'Empereur *Canghi* qui a fait réformer les tables, & placer dans l'Observatoire tant de beaux instrumens ; qui sçavoit d'ailleurs mieux que personne, combien les Lunettes & les Pendules sont necessaires pour faire des observations exactes, n'en a point ordonné l'usage à ses Mathématiciens. Sans doute que ceux-ci se sont fortement opposez à cette invention, & qu'ils ont fait valoir l'attachement de la Nation pour les anciens usages, tandis qu'ils n'étoient guidez que par leur propre interêt. Il est même à craindre que dans

dans un changement de Dynaſtie les vieux Inſtrumens Chinois mis au billon par l'ordre de ce grand Prince, ne reparoiſſent avec honneur, & que ceux qui occupent aujourd'hui ſi utilement leur place, ne ſoient envoyez à la fonderie, pour en éteindre juſqu'au ſouvenir.

Le moyen de faire fleurir ces Sciences à la Chine, ce ſeroit que non ſeulement un Empereur, mais que pluſieurs Empereurs de ſuite favoriſaſſent ceux qui par leur étude & par leur application parviennent à faire de nouvelles découvertes; qu'ils établiſſent des fonds ſolides pour récompenſer le mérite, & pour fournir aux frais des voyages & des inſtrumens neceſſaires; qu'ils délivraſſent les Mathématiciens de la crainte de

tomber dans l'indigence, ou de se voir condamnez par des gens peu versez dans ces sortes de connoissances, & qui ne sçavent pas démêler, si une erreur vient ou de négligence, ou d'ignorance, ou du défaut des tables & des principes qu'on leur assigne pour calculer.

On a dit, & il est vrai que les Empereurs font de grandes dépenses pour le Tribunal des Mathématiques; mais ces dépenses n'aboutissent qu'à suivre le train ordinaire, & le mérite n'en est pas mieux récompensé. Le feu Empereur *Canghi* en a plus fait lui seul que plusieurs de ceux qui l'ont précedé: il faudroit continuer ce qu'il a si bien commencé, mais on suppose qu'il n'y a plus rien à faire, & qu'on est arrivé à la perfection. Le corps d'Astronomie

fait par les ordres de ce grand Prince a paru par les soins *d'Yong-tching* son successeur : il est imprimé & distribué ; voilà la regle immuable : si dans la suite des tems les Astres ne s'y conforment pas, ce sera leur faute, & non pas celle des calculateurs. Enfin on n'y touchera jamais selon les apparences, à moins qu'il n'arrive du dérangement dans les saisons.

La seconde cause qui arrête le progrès de ces Sciences, c'est qu'il n'y a rien ni au dehors ni au dedans qui pique & entretienne l'émulation. Si la Chine avoit dans son voisinage un Royaume indépendant qui cultivât les Sciences, & dont les Ecrivains fussent capables de relever les erreurs des Chinois en fait d'Astronomie, peut-être qu'ils se réveilleroient de leur

aſſoupiſſement, & que les Empereurs deviendroient plus attentifs à avancer le progrès de cette Science. Encore ne ſçai-je ſi l'on ne prendroit pas plûtôt le parti d'aller ſubjuguer ce Royaume pour lui impoſer ſilence, & le forcer à recevoir humblement le Calendrier. Ce ne ſeroit pas la premiere fois qu'on auroit vu les Chinois faire la guerre pour un Almanac.

Il n'y a pas plus d'émulation au dedans, ou elle eſt ſi légere qu'on ne s'en apperçoit pas. Cela vient de ce que j'ai déja dit, que l'étude de l'Aſtronomie n'eſt nullement la voye qui conduiſe aux richeſſes & aux honneurs. La grande route pour parvenir aux Emplois, c'eſt l'étude des *King*, de l'hiſtoire, des loix, & de la morale; c'eſt

d'apprendre à faire ce qu'ils appellent le *Ouentchang*, c'est-à-dire, à écrire poliment, en termes choisis & propres du sujet qu'on traite. C'est par cette voye qu'on parvient au degré de Docteur : & dès là qu'on a obtenu ce grade, on est dans un honneur & dans un crédit que les commoditez de la vie suivent de près, parce qu'alors on ne tarde pas à être Mandarin. Ceux-même qui en attendant ce poste, lequel ne peut gueres leur manquer, sont obligez de retourner dans leurs Provinces, y sont fort considerez des Mandarins du lieu, ils mettent leur famille à couvert de toute vexation, & ils y joüissent de plusieurs privileges.

Au reste il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le

ſont imaginez, que pour obtenir ce degré, on doive pâlir toute ſa vie ſur des Livres. Dans les examens qui ſe font à Peking tous les trois ans, ceux qui parviennent au degré de Docteur dont le nombre eſt fixé à cent cinquante, ne ſont âgez pour l'ordinaire que de 24 à 30 ans. J'en ai vu pluſieurs qui n'ayant pas encore vingt ans étoient nonſeulement Docteurs, mais encore *Hanlin.*

Les *Hanlins* ſont choiſis parmi les plus habiles Docteurs: on en a compoſé un Tribunal particulier qui eſt dans le Palais: leurs fonctions ſont les plus honorables. Ils ſont chargez d'écrire l'hiſtoire, & l'Empereur les conſulte dans les affaires importantes: C'eſt de leur corps qu'on tire ceux qu'on envoye dans les Provinces, afin

d'y être examinateurs des compositions que font les Lettrez, pour parvenir aux degrez de Bacheliers ou de Licentiez.

Il est à remarquer que sous la Dynastie précédente, entre tous les Licentiez qui venoient de trois en trois ans à la Cour pour y être examinez, on en élevoit trois cens au degré de Docteur. Les Tartares *Mantcheoux* après avoir conquis la Chine, réduisirent ce nombre à la moitié. L'Empereur en a reçu quatre cens cette année, sans que cette augmentation puisse tirer à conséquence pour la suite. On les a fait passer par un second examen pour leur choisir un Chef qu'on nomme *Tchouang yuen*, auquel l'Empereur rend ce jour là de grands honneurs : celui qui l'emporta par le mérite & sur

qui le choix tomba, n'avoit pas encore trente ans. Les deux qui en approcherent de plus près, n'étoient gueres plus âgez : on donne au premier le nom de *Pangyuen*, & on nomme le second *Tanhoa*.

Voilà, Monſieur, ce qui ſoutient les Chinois dans leurs études, voilà ce qui les fait paſſer les jours & les nuits à mettre dans leur tête leurs anciens Livres qu'ils appellent *King*, à apprendre par cœur diverſes Sentences choiſies, & quantité d'excellentes compoſitions qu'ils imitent, & que quelquefois ils s'approprient dans un examen critique & déciſif.

Ce n'eſt pas au reſte par la ſeule force du génie & par l'avantage d'une heureuſe mémoire, que ceux dont j'ai parlé parvinrent au Doctorat avant

l'âge de vingt ans : ils en étoient en partie redevables aux soins & aux dépenses qu'avoient fait leurs Parens pour les rendre habiles. Je sçai que le pere d'un de ces jeunes Docteurs, qui étoit Docteur lui-même, avoit toûjours à sa table trois autres Docteurs, ausquels il donnoit de bons appointemens pour prendre soin de son fils. L'un d'eux lui apprenoit à composer en prose & en vers, l'autre à former des caracteres qui fussent au dessus du commun : le troisiéme lui enseignoit les principaux points de l'histoire, les causes de la décadence de certaines Dynasties, & de l'élévation de celles qui ont pris leur place. C'étoit par maniere d'entretien qu'on faisoit couler dans son esprit & dans son cœur la connoissance des loix,

les principes de la morale, les vertus des grands Empereurs, & les exemples d'une rare fidelité envers le Prince qui ont rendu certaines familles illustres; & comme ce jeune homme avoit l'esprit vif & facile, il devint bientôt aussi sçavant que ses Maîtres.

S'il eût été établi dès le commencement de la Monarchie qu'il y auroit des Docteurs Astronomes & d'autres Géometres; qu'ils ne seroient admis dans le Tribunal qu'après avoir passé par de rigoureux examens; mais que dans la suite quand ils auroient donné des preuves de leur application & de leur mérite, ils seroient faits Gouverneurs de Province, ou Présidens des grands Tribunaux de la Cour, les Mathématiques & les Mathéma-

riciens ſeroient bien plus en honneur : nous aurions aujourd'hui une longue ſuite d'obſervations qui ſeroient d'un grand uſage, & qui nous épargneroient bien du chemin.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, les Chinois n'ont travaillé que pour eux ſeuls, & quoiqu'ils ayent cultivé l'Aſtronomie avant toutes les autres Nations, ils ne s'y ſont appliquez qu'autant qu'elle étoit neceſſaire à la fin qu'ils ſe propoſoient. Ils continuent comme ils ont commencé, ils iront toûjours terre à terre, & il n'y a pas à eſperer qu'ils prennent jamais leur vol plus haut, non-ſeulement parce qu'ils n'ont pas, comme vous l'avez fort bien remarqué, cette *ſagacité, cette inquiétude qui ſert à avancer dans les Sciences*, mais en-

core parce qu'ils ſe bornent à ce qui eſt purement neceſſaire, & que, ſelon l'idée qu'ils ſe ſont formée du bonheur perſonnel & de la tranquilité de l'Etat, ils ne croyent pas qu'il faille ſe morfondre, ni gêner ſon eſprit, pour des choſes de pure ſpéculation, qui ne peuvent nous rendre ni plus heureux ni plus tranquiles.

Cette diſpoſition aſſez générale a eu cependant ſes exceptions, & quand vous dites, Monſieur, qu'il *eſt étonnant que le hazard, la varieté de la nature, & les récompenſes n'ayent pas fait naître chez les Chinois quelqu'une de ces têtes extraordinaires, qui frayent le chemin à toute une poſterité*, on peut vous répondre qu'il y en a eu de ces hommes rares, mais qu'ils n'ont été ni ſoutenus ni ſuivis. On

voit des anciens Historiens parler du triangle rectangle comme d'une chose commune & expliquée par le célebre *Tcheou Kong* qui vivoit onze cens ans avant J. C. J'ai oüi dire au feu Empereur que c'étoit une des plus anciennes connoissances de la Chine ; & il y en a qui prétendent que le fameux *Yu* s'en servit. Si cela est Pythagore n'est pas le premier qui ait eu la gloire de cette découverte. Ce qu'ils disent de la période de 19 ans, & d'autres points que le P. Gaubil a rapportez dans son histoire de l'Astronomie, prouvent assez que dès les commencemens il y a eu à la Chine des esprits inventifs, & que leurs successeurs ont négligé d'entrer dans le chemin qui leur étoit frayé.

Quoi qu'il en soit des premie-

res connoiſſances qu'ont eu les Chinois en matiere d'Aſtronomie & de Géométrie, il eſt certain qu'ils ne les ont pas pouſſées fort loin, & qu'aujourd'hui ils n'en ſont gueres plus avancez. Le malheur eſt qu'ils s'en mettent peu en peine ; les Sciences de pure ſpéculation qui ne nourriſſent que l'eſprit, ne ſont pas fort de leur goût.

L'Aſtrologie leur plaît davantage : Qu'on diſe à un Chinois qu'il ſera bientôt Mandarin, l'Aſtrologue eſt payé ſur le champ. Ce qu'il y a de ſingulier à la Chine, c'eſt qu'il n'y a que des aveugles qui ſe mêlent de l'Aſtrologie judiciaire, & qui prédiſent la bonne ou la mauvaiſe fortune. Quand on reproche cette foibleſſe aux Chinois tant ſoit peu éclairez, ils répondent qu'à la vérité ils

entendent volontiers ce qui flate leur amour propre & le desir qu'ils ont de s'agrandir, mais qu'ils ne sont pas assez simples pour croire que ces aveugles ayent une connoissance certaine de l'avenir ; qu'il n'y a que le peuple crédule qui ajoûte foi à leurs prédictions, & qui en est toûjours la dupe ; que pour eux, s'ils font venir ces sortes de gens dans leurs maisons, c'est par maniere de passe-tems, parce qu'ils sçavent joüer des Instrumens, qu'ils chantent bien, & qu'ils racontent agréablement une histoire.

Mais, ajoûtez-vous, *ne seroit-ce pas la Langue Chinoise qui par sa prodigieuse difficulté, seroit d'un grand préjudice aux Lettrez qui voudroient s'appliquer aux Sciences de raisonne-*

ment ? Ils ſont obligez de paſſer la meilleure partie de leur vie à étudier des ſignes & des tons. Ce que vous dites de celle des Tartares Mantcheoux dans le détail ingenieux que vous nous en donnez, me fait croire qu'elle pourroit lever cet obſtacle, ſi elle prenoit le deſſus.

Non, Monſieur, la Langue Chinoiſe n'eſt point un obſtacle aux progrès des Sciences ſpéculatives. Si toute l'autorité de la Dynaſtie préſente venoit à bout, ce que je ne crois pas poſſible, d'introduire la Langue Tartare & de la ſubſtituer à la Langue Chinoiſe, les Sciences n'en ſeroient pas plus avancées par les raiſons que j'ai apportées, & qui ſubſiſteront toûjours. Il eſt vrai que tout Etranger donnera, comme vous faites, la préference à la

Langue Tartare ; mais les Chinois penseront toûjours autrement : je ne parle pas seulement des Chinois qui ne sçavent que leur Langue, & qui ne peuvent pas porter un jugement de comparaison : je parle de ceux qui possedent l'une & l'autre Langue. J'ai questionné sur cela des Docteurs Chinois qui sçavoient toutes les finesses & les délicatesses de la Langue des *Mantcheoux*, & qu'on a mis dans le Tribunal des versions, pour traduire des Livres Chinois en Tartare ; comme ils donnoient tout l'avantage à la Langue Chinoise, je crus qu'ils décidoient ou par vanité, ou par prévention pour leur Langue maternelle : c'est pourquoi je m'adressai à des *Mantcheoux* fort habiles dans la Langue Chinoise. Ils com-

mencerent d'abord par faire l'éloge de leur Langue & de leurs caracteres : mais ensuite ils avoüerent qu'il y avoit dans la Langue Chinoise des tours fins, des expressions délicates, & un Laconisme auquel la Langue Mantcheou ne peut atteindre ; qu'un petit nombre de caracteres Chinois forment dans l'esprit des idées vastes, nobles, & difficiles à rendre dans une autre Langue ; & que si dans le discours elle est susceptible d'équivoques, il ne s'en trouve jamais dans les Livres.

Vous voyez, Monsieur, que je conviens avec vous de ce qui vous a frappé sur le peu de progrès que les Chinois ont fait dans les Sciences Spéculatives, vous avezd écouvert justement leur foible ; mais comme si vous

appréhendiez d'avoir offensé une Nation que vous estimez par bien des endroits, il semble que vous vouliez vous reconcilier avec elle, en loüant ce qu'elle a de véritablement estimable. C'est la réflexion que j'ai faite en lisant les paroles suivantes de votre Lettre : *Du reste ne pensez pas*, Mon R. P. *que les Chinois deviennent par-là bien méprisables à mes yeux. Peu s'en faut au contraire que tout bien compté je ne les en estime davantage. Ce qui est bien certain, c'est que la vanité des Chinois auroit de quoi se consoler du peu de progrez qu'ils ont faits dans les Sciences, & qu'ils peuvent prendre leur revanche sur nous en des choses bien plus importantes. Ils peuvent reprocher à l'Europe & à ses Habitans, en général, qu'ils ne sont pas plus avancez dans les*

qualitez qui produiſent un gouvernement conſtant & une vie tranquille, & que bien que depuis Platon & Ariſtote on ne ceſſe de parler ici morale & politique, il ne paroît pas cependant qu'on y ſoit plus ſage ni moins étourdi ſur ſes véritables intérêts qu'on l'étoit il y a deux mille ans.

Je ſuis ravi de voir, Monſieur, que vous rendez ainſi juſtice à tout le monde ſans préoccupation ni partialité; mais revenons aux doutes que vous m'avez fait l'honneur de me propoſer: Vous dites, Monſieur, *que la certitude qui réſulte des Obſervations Aſtronomiques ne tombe que ſur les époques, & non ſur le détail ou la nature des faits hiſtoriques, &c.* Il eſt vrai, l'obſervation bien faite fixe un tems, & ne touche pas à la verité ou à la

fausseté des choses qu'on dit s'être passées dans ce tems-là. Mais cette difficulté est commune à toutes les anciennes Histoires Prophanes. Quelle sûreté avons-nous des faits historiques des Egyptiens, des Grecs, des Romains ? Je ne dis pas des tems les plus reculez qu'on regarde comme fabuleux, mais de ceux-même qui n'ont précédé l'Ere Chrétienne que de quelques siécles. Combien de disputes parmi les Sçavans qui ne pouvant tout-à-fait se fier à la bonne foi des anciens Ecrivains, ont été obligez d'établir des régles de critique pour distinguer le vrai du faux, ou plûtôt pour approcher du vraisemblable autant qu'il étoit possible.

On ne voit point que les Chinois, comme d'autres Nations, ayent eu des raisons prises ou

de l'intérêt ou de la jalousie des peuples voisins, pour altérer ou falsifier leur histoire : elle consiste dans une exposition fort simple des principaux faits qui peuvent servir de modéle & d'instruction à la postérité. Leurs Historiens paroissent sincéres & ne chercher que la vérité: ils n'affirment point ce qu'ils croyent douteux, & lorsqu'ils ne s'accordent point ensemble sur la durée plus ou moins longue d'un régne particulier, ou d'une Dynastie entiere, ou de quelqu'autre fait, ils apportent leurs raisons, & laissent à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra.

On ne remarque pas que leurs Historiens aillent chercher l'origine de leur Nation dans les tems les plus reculez : il ne paroît pas même qu'ils

ſoient perſuadez que venir de loin, ce ſoit venir de bon lieu, ni que la gloire d'une Nation conſiſte dans ſon ancienneté. Si cela étoit, on ne verroit pas les Chinois révoquer en doute les tems avant *Fo hi*, beaucoup moins ceux de *Fo hi* juſqu'à *Hoangti* : ils ne diroient pas que depuis *Fo hi* juſqu'à *Yao* il y a des Régnes incertains; qu'on ne convient pas que les Empereurs placez entre *Chin nong* & *Hoangti* ſe ſoient ſuccédez les uns aux autres; & qu'il ſe peut faire que ce n'étoit que des Princes tributaires ou de grands Officiers contemporains. Enfin ils s'accorderoient parfaitement ſur le tems qui s'eſt écoulé depuis *Yao* juſqu'à nous, ſans diſputer enſemble pour quelques années de plus ou de moins.

On m'objectera peut-être

que quelques Chinois ont fait commencer leur Empire un nombre prodigieux d'années avant *Fo hi*. Mais on ſçait aſſez à la Chine que cette ſupputation eſt l'effet de leur ignorance plûtôt que de leur malice, & qu'ils ont été trompez par les époques feintes de quelques Aſtronomes. La grande Hiſtoire de la Chine n'a garde de rien dire de ſemblable, & ſans faire attention à ces tems fabuleux qui ont précédé *Fo hi*, elle fixe le commencement de l'Empire au régne de ce Prince.

Je ne prétends pas néanmoins que pour les faits particuliers on doive ajoûter plus de foi à l'Hiſtoire Chinoiſe qu'elle n'en mérite, & que n'en ajoûtent les Chinois eux-mêmes. Je dis ſeulement qu'à conſidérer cette Hiſtoire en général, ſur-tout depuis

depuis l'Empereur *Yao* jusqu'au tems présent, il y a peu de choses à redire pour la durée totale, pour la distribution des Régnes, & pour les faits qui sont de quelque importance. Il ne faut pas croire que l'incendie qui se fit de Livres fut semblable à celui d'une Bibliothéque, laquelle en peu d'heures est réduite en cendres. Tous les Livres ne furent pas proscrits : il y en eut d'exceptez, & entr'autres les Livres de Médecine. Dans le triage qu'il en fallut faire, on trouva le moyen d'en mettre des exemplaires en sûreté. Le zéle des lettrez en sauva un bon nombre : les antres, les tombeaux, les murailles devinrent un asile contre la tyrannie. Peu à peu on déterra ces précieux monumens de l'antiquité : ils commencerent à re-

paroître ſans aucun riſque ſous l'Empereur *Venti*, c'eſt à-dire, environ 54. ans après l'incendie : ſous ſon ſucceſſeur *Hiao king* on trouva les cinq *King* & les ouvrages Philoſophiques de *Kongtſe* (1) & de *Men tſe* (2), que *Hia ou* fit donner au public la 5e année de ſon régne, 75. ans après qu'ils avoient diſparu.

Le fameux vieillard *Ouo Seng* qui vivoit encore du tems de *Venti* ſe vantoit de ſçavoir le *Chu-king* par cœur : on le lui fit décrire tout entier, & l'on ſe fioit également à ſa mémoire & à ſa bonne foi. Quand on eut retrouvé l'Original, on le confronta avec l'écrit de *Ouo Seng* ; l'on trouva que ce bon vieillard ne s'étoit point trompé, & que

(1) Confucius. (2) Mencius.

la conformité étoit entiere, à la réserve de quelques mots qui ne mettoient pas de différence pour le sens. *Leou hiang* vint ensuite qui déterra & qui fit lui-même quantité de Livres. Il a rendu par-là sa mémoire précieuse à sa Nation. Cependant les Chinois déplorent encore aujourd'hui la perte des Livres en général, sans sçavoir précisément ce qu'ils ont perdu : je suis persuadé que plusieurs mauvais Livres périrent avec les bons, & cet avantage devroit les consoler de cette perte, d'autant plus que leurs *King* n'en ont point souffert, & qu'ils ont été conservez dans leur entier.

Je ne sçais, Monsieur, dans quel Auteur vous aurez lû *Qu'il a été inseré plusieurs méchantes piéces dans leur* Chi-King *le se-*

cond de leurs cinq fameux Livres ; & que n'aura-t-on pas pû faire, ajoûtez-vous, *sous prétexte de rétablissement après l'incendie universel des Livres Chinois ordonné & exécuté sous l'Empereur* Chi hoang ti *environ* 300. *ans après Confucius ?* Toute la réponse que j'ai à vous faire sur cela, Monsieur, c'est que j'ai bien oüi-dire que Confucius en arrangeant les *King*, avoit retranché quelques articles du *Chi-King*, mais jamais il n'est venu à ma connoissance qu'on eût inséré de nouvelles piéces dans ce Livre. Je m'en suis informé des plus habiles Lettrez : ils m'ont tous répondu qu'on n'a jamais cru à la Chine qu il y ait eu des additions faites au *Chi-King*, qu'au contraire des Ecrivains postérieurs avoient avancé sans preuves que Confucius

en avoit retranché plusieurs articles, mais qu'on ne voyoit nulle part ces prétendus retranchemens. Si Confucius les eût faits, disoient-ils, il n'auroit pas manqué d'en avertir & d'en apporter la raison.

Ce qui peut avoir donné lieu à des Europeans, de penser & de dire que des piéces ont été insérées dans le *Chi King*, c'est qu'il y a des chansons qui paroissent peu chastes, & qu'on ne voit pas à quoi elles font allusion. Confucius lui même s'apperçut qu'on en pourroit abuser, & pour prévenir cet abus, c'est ainsi qu'il s'exprime : « Le *Chi-King* est » composé de trois cens articles » qui peuvent tous se réduire à » une seule parole, qui est la » droiture : gardez-vous bien » de penser qu'il conduise à des » actions peu honnêtes. »

L'Empereur *Chun tchi*, ayeul de l'Empereur régnant, ayant fait traduire le *Chi-King*, y mit une courte Préface, dont voici la traduction.

» En considérant le *Chi-King* » on voit que ce n'est autre cho- » se qu'une direction de l'esprit. » Il fait une exposition du cœur » de l'homme, & il insiste sur la » raison & l'équité : ce qu'il ap- » prouve, nous porte à devenir » meilleurs & à avancer dans la » vertu : ce qu'il condamne, » nous engage à réprimer l'es- » prit de superbe. Ce qu'il y a » de plus profond & de plus re- » levé dans ce Livre, est pour » l'usage des Empereurs & de la » salle des ancêtres ; ce qu'il y » a de plus simple & de plus » commun, est pour l'usage du » peuple ; & quoique les modé- » les & les expressions soient dif-

» férentes, le but en est le mê-
» me, & conduit à la droiture :
» c'est aussi à quoi Confucius ré-
» duit les 300. articles, en di-
» sant qu'il n'y a rien de tra-
» vers, d'impur, ni de mauvais.
» En effet c'est ce *King* qu'il
» faut lire pour régler la doc-
» trine & les mœurs ; c'est lui
» qui nous apprend quelles sont
» les choses qui affermissent l'es-
» prit & le cœur de l'homme,
» ou qui l'entraînent hors du
» droit chemin. »

Cet Empereur & tous les sçavans qu'il employa à cette traduction étoient bien éloignez de croire qu'il y eût des piéces falsifiées dans ce Livre : ils n'eussent pas manqué de l'en purger, ou de les mettre à part en petits caracteres, comme c'est assez l'usage. D'ailleurs quel intérêt les Princes & les Lettrez

avoient-ils de corrompre ou d'altérer les *King* retrouvez ? Les *Bonzes* ou *Ho-chang* que vous ſoupçonnez, Monſieur, n'étoient pas encore au monde. Les *Tao-ſſe* y étoient, mais leur Secte ne s'embaraſſoit guéres des faits hiſtoriques, ni des autres connoiſſances réſervées aux Lettrez : c'étoit des Charlatans qui trompoient le public par l'amour naturel de la vie, & qui vendoient bien cher des drogues capables, à ce qu'ils diſoient, de rendre immortels ceux qui s'en ſervoient. C'eſt ce qu'ils font encore aujourd'hui.

Vous regardez, Monſieur, comme un nouvel *obſtacle à la conſervation des anciens Livres le peu de conſiſtance du papier Chinois. J'ai lû quelque part*, dites-vous, *qu'il étoit de ſi peu de du-*

rée, & que la poussiére & les vers le détruisoient si vite, qu'on étoit obligé continuellement de renouveller les Bibliothéques.

Cela seroit vrai, Monsieur, si du tems de *Chi hoang ti* on eût écrit sur du papier. Tout s'écrivoit alors sur des feüilles d'écorce, ou sur de petites planches de bambou qui se conservent aisément. Le papier ne fut inventé qu'environ 60. ans après sous le Régne de *Ven ti* de la Dynastie des *Han* : & il y en a de tant de différentes sortes, qu'on ne peut pas dire généralement parlant, que tout le papier Chinois soit mince, fragile, & de peu de durée. Il y en a, à la vérité, de cette espece, mais on ne s'en sert pas pour écrire : il y en a d'autre auquel on ne peut pas attribuer ces mauvaises qualitez. Il faut avoüer neanmoins

que le meilleur papier Chinois ne peut guéres se conserver long-tems dans les Provinces du Sud, & même nos Livres d'Europe ne tiennent guéres à Canton contre la pourriture, les vers, & les fourmis blanches, qui dans une nuit en dévorent jusqu'aux couvertures : mais dans les parties du Nord, sur-tout dans cette Province, d'où j'ai l'honneur de vous écrire, le papier assez mince, se conserve très-longtems.

Je ne sçais pas précisément quand les Coréens commencerent leur fabrique de papier, il est vraisemblable que cette invention passa vîte chez eux, mais ils le firent d'une maniere plus solide & plus durable. Il est fait de coton, il est aussi fort que la toile, & on écrit dessus avec le pinceau Chinois. Si l'on

vouloit y écrire avec nos plumes, il faudroit auparavant y passer de l'eau d'alun, sans quoi l'écriture seroit baveuse.

C'est en partie de ce papier que les Coréens payent leur tribut à l'Empereur : ils en fournissent chaque année le Palais. Ils en apportent en même-tems une grande quantité qu'ils vendent aux Chinois : ceux-ci ne l'achetent pas pour écrire, mais pour faire les chassis de leurs fenêtres, parce qu'il résiste mieux au vent & à la pluye que le leur : ils huilent ce papier, & en font de grosses Enveloppes. Il est aussi d'usage pour les tailleurs d'habits : ils le manient & le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi doux & aussi maniable que la toile la plus fine, & ils s'en servent en guise de coton pour fourer les habits.

Il eſt même meilleur que le coton, lequel, lorſqu'il n'eſt pas bien picqué, ſe ramaſſe & ſe met en eſpéce de peloton. Ce que ce papier a de ſingulier, c'eſt que s'il ſe trouve trop épais pour l'uſage qu'on en veut faire, on peut aiſément le diviſer en deux ou trois feüilles, & ces feüilles ſont encore plus fortes & plus difficiles à rompre que le meilleur papier de la Chine.

Vous pourſuivez, Monſieur, & vous dites avec raiſon, *Que comme vous croyez les Chinois plus volontiers Aſtrologues qu'Aſtronomes, vous les croyez auſſi plûtôt ſuperſtitieux que religieux ou Philoſophes* : mais ajoûtez-vous, *je ne ſuis pas pour cela plus diſpoſé à les croire athées à la maniere dont on nous le raconte de la plûpart de leurs Lettrez & de*

leurs Mandarins : n'y auroit-il point-là du mal entendu ? Pour moi je ne vois rien de plus opposé au caractere dominant de la Nation ; & bien que l'Athéisme soit le renversement de toute bonne Philosophie, il est certain neanmoins que pour en venir à un tel égarement d'esprit d'une façon bien décidée, & avec autant de raffinement que quelques Auteurs leur en attribuent, il faut une sorte de Métaphysique, qui ne me paroît point du tout être celle des Docteurs Chinois.

Je suis de votre sentiment, Monsieur, & il m'a toûjours paru que ceux qui ont accusé les Lettrez Chinois d'Athéïsme, n'ont eu d'autre raison de l'assurer dans le public, que l'intérêt de la cause qu'ils avoient entrepris de soutenir ; car la doctrine des *King* Chinois est

tout-à-fait opposée & contraire à cette idée. Ils ont apporté pour preuve des passages de quelques Lettrez du tems des *Song*, & entr'autres de *Tsou ven kong*, qui favorisoient leur dessein, tandis qu'ils ont mis à quartier les passages du même Auteur qui prouvent le contraire. Tout ce qu'ils devoient conclure, c'est que cet Ecrivain est tombé en contradiction avec lui-même, & que par conséquent il ne doit être cru ni pour ni contre.

Je vous dirai franchement, Monsieur, que je n'ai point encore vû de Chinois qui fut athée dans la pratique : on en trouve quelquefois qui veulent le paroître dans la dispute, quand on les presse un peu vivement ; mais leur conduite dément bientôt leurs paroles, & dans un

péril imprévû, dans un renversement de fortune, on voit les uns soupirer vers le *Lao tien ye* (le Seigneur du Ciel) & les autres invoquer les esprits & implorer leur assistance. En un mot leur cœur s'accorde mal avec leurs discours. Je puis même ajoûter que le nombre est très-petit de ceux qui ont voulu paroître athées, & si quelques-uns d'eux ont tâché dans leurs Livres d'expliquer tout physiquement jusqu'aux apparitions des morts & des esprits, sans avoir recours à un Etre suprême Auteur de toutes choses, ils se plaignent de ce que leurs sentimens, loin d'être suivis, sont abandonnez des Lettrez.

Vous citez, Monsieur, un endroit d'une de mes Lettres, où j'ai dit que les Chinois ont con-

nu de tout tems la circulation du ſang & de la lymphe, mais qu'ils ne ſçavent pas comment elle ſe fait, & que leurs Livres n'en diſent pas plus que les Médecins qui vivent aujourd'hui. Et vous demandez *Surquoi donc on juge qu'ils ont eu connoiſſance de la circulation, au ſens qu'il faut entendre ce mot; car ſi ce n'étoit qu'un certain mouvement du ſang & des humeurs vaguement conçû, on prouveroit aiſément que nos anciens Médecins l'ont connu de même.*

Il eſt certain, Monſieur, & les Médecins d'aujourd'hui l'aſſurent, que leurs anciens Maîtres ont connu que le ſang circule par-tout le corps, & que cette circulation ſe fait par le moyen des Vaiſſeaux nommez *King lo*, ce ſont les Artéres & les Veines. Ils diſent qu'ils la

ſuppoſent ſur la foi de ces grands Maîtres, & que d'ailleurs le battement du poulx la démontre, mais qu'ils ne ſçavent pas bien de quelle maniere le ſang ſe diſtribue au ſortir du poûmon, ni comment il y revient. Ils ont, diſent-ils, un vieux Livre intitulé *Kan tchou king* qui en donne l'explication, mais il eſt difficile à entendre, & les Commentaires qu'on en a faits, ne le rendent guéres plus intelligible. Ils ajoûtent que ce Livre étant rare, & ne ſe trouvant que dans les Bibliothéques completes, que d'ailleurs cette connoiſſance n'étant pas abſolument néceſſaire pour guérir les malades, ils ne veulent pas perdre leur tems à l'étudier. Je ferai chercher ce Livre, & ſi je puis en tirer quelque connoiſſance, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Quand j'entends parler les Médecins Chinois ſur les principes des maladies, je ne trouve pas beaucoup de juſteſſe ni de ſolidité dans leurs raiſonnemens : mais quand ils font l'application de leurs recettes aux maladies qu'ils ont connuës par le battement du poulx, & par les indications qu'ils tirent des différentes parties de la tête, je vois que leurs remedes ont preſque toûjours un effet ſalutaire. C'eſt ce qui me feroit croire que ceux qui ont laiſſé à la poſtérité ces recettes, joignoient la théorie à la pratique, & avoient une connoiſſance particuliere du mouvement du ſang & des humeurs dans le corps humain, & que leurs Neveux n'ont conſervé que la méchanique.

Vous me permettrez, Mon-

sieur, de vous rapporter, pendant que j'en ai la mémoire fraîche, un fait qui me paroît des plus extraordinaires, & qui passe ici pour constant.

Il y a environ 40. ans que l'Impératrice, grand'mere de l'Empereur *Cang hi*, eut un mal d'yeux rébelle à tous les remedes ophtalmiques, dont se servirent les Médecins Chinois. Ils étoient pressez par l'Empereur, & ne sçachant comment se tirer d'intrigue, l'un d'eux se ressouvint d'avoir oüi-dire que le fiel de l'Eléphant étoit très-propre à guérir les maladies des yeux. Ses confreres approuverent aussi-tôt le remede, ou plûtôt la présence d'esprit de celui qui avoit trouvé cette défaite, car ils étoient persuadez que l'Empereur ne voudroit pas en faire l'épreuve. Ils se trom-

perent ; l'Empereur ordonna à l'inſtant qu'on tuât un Eléphant de ſon écurie, & qu'on lui apportât la véſicule du fiel. Cet ordre fut promptement exécuté en préſence des Médecins, des Chirurgiens, des Officiers, & d'une foule de gens oiſifs ; mais on fut bien ſurpris, lorſqu'après avoir tiré le foye, on n'y trouva point ce que l'on cherchoit ; on mit les lobes du foye en piéces pour en découvrir quelques veſtiges, on foüilla dans les parties voiſines, & il n'y parut rien qui eut la moindre reſſemblance avec le fiel. Celui qui avoit donné la recette pâlit de frayeur, & ſuoit de toutes les parties de ſon corps, ſe croyant perdu ſans reſſource, pour avoir été inutilement la cauſe de la mort de ce grand animal, qu'on avoit tiré de l'équipage Impérial.

Il fallut rendre compte à l'Empereur de ce qui s'étoit passé. Ce Prince répondit que les Médecins n'avoient pas fait assez de diligence, ou qu'ils étoient des ignorans : surquoi il fit venir les *Han lin*, les Docteurs, & ceux qui dans les neuf Tribunaux passoient pour des sçavans du premier Ordre. Ils s'assemblerent, mais, soit ignorance, soit crainte de s'engager mal-à-propos, ils ne répondirent rien de positif, & ne firent que des raisonnemens en l'air qui ne concluoient rien. Enfin parut un Bachelier nommé *Tcheou tsing yuen*, qui assura sans hésiter que l'Eléphant avoit du fiel, mais qu'on l'avoit cherché inutilement dans le foye où il n'étoit pas ; que le fiel de cet animal étoit ambulant par-tout le corps, selon les différentes

ſaiſons ; que pour lors il devoit être dans telle jambe, & il cita un Livre dont il avoit tiré cette connoiſſance, & dont il nomma l'Auteur.

La ſurpriſe fut générale ; on en fit l'épreuve en préſence du Bachelier, & d'une foule bien plus grande de monde qu'auparavant. On y trouva effectivement le fiel, & il fut porté en triomphe à l'Empereur. Ce Prince en le voyant s'écria tranſporté de joye. « Qui appellera-t-on un habile homme, » ſi ce Bachelier ne l'eſt pas ? » & au même inſtant ſans aucun examen, il le fit *Han lin* ; peu de tems après il l'envoya dans la Province de *Tche kiang* pour y être *Hio yuen*, c'eſt-à-dire, Chef, Examinateur, & Juge des Lettrez. Trois ans après il le rappella à la Cour, & le fit

Président d'un Tribunal.

Si j'eusse eu connoissance de ce fait du vivant de l'Empereur *Canghi*, je lui aurois fait plaisir de lui en demander le détail : mais ce n'est que par occasion que je l'ai appris cette année de deux Lettrez fort âgez qui se mêlent de Médecine, dont l'un étoit à *Peking* quand l'Eléphant fut tué, & l'autre étoit à *Hang tcheou* sa patrie, lorsque ce Bachelier y fut envoyé avec la qualité de *Hio yven*.

J'exposai mes doutes à ces deux Lettrez : je leur demandai d'abord si le fiel qu'on trouva dans la jambe de l'Eléphant étoit dans une vésicule, comme il est presque dans tous les autres animaux, ou dans quelqu'autre réservoir ; si dans les parties voisines de ce réservoir, il y avoit des canaux excrétoires,

des glandes, ou autres choses semblables propres à faire la séparation du sang & de la bile; si l'on n'auroit point pris quelque glande ou autre chose pleine de lymphe pour du fiel; enfin par quelle voye ce fiel & le reste pouvoit-il passer d'une jambe à l'autre, ou s'il faut croire que les quatre jambes de l'animal soient tellement disposées par la nature, que le fiel y soit reçu successivement, & s'y conserve.

Ils me répondirent qu'on tuoit tant d'animaux domestiques & sauvages à la Chine, que rien n'y étoit mieux connu que le fiel qui y sert à différens usages, & qu'il n'y avoit pas le moindre lieu de soupçonner que tant d'habiles gens eussent pris la lymphe pour du fiel; qu'au reste ils ignoroient comment il passoit d'un membre

à

à l'autre, mais que le fait étoit constant.

» Mais, repris-je, avez-vous lû » ce Livre que cita le Bachelier? » Je l'ai lû autrefois me dit l'un » d'eux ; je ne l'ai pas, mais si » vous êtes curieux de le voir, je » le chercherai chez mes amis. » J'acceptai l'offre, & peu de jours après on m'apporta ce Livre. Je vis que c'étoit le 15. Tome de l'Histoire générale des plantes & des animaux. C'est un recüeil de tout ce que différens Auteurs ont écrit dans l'article où l'on fait la description de l'Elephant. On cite un Auteur nommé *Su huien* qui s'exprime ainsi. Le fiel de l'E- » phant ne réside pas dans le » foye : il suit les quatre Saisons : » au Printems il est dans la » jambe gauche de devant, » l'Eté dans la droite, l'Autom-

» ne dans la gauche de derriere,
» & l'Hyver dans la droite. »
L'hiſtoire ajoûte enſuite que ſous le ſecond Empereur de la Dynaſtie des *Song*, il mourut un Elephant au Printems, que ce Prince ordonna qu'on en tirât le fiel, que ne l'ayant pas pû trouver, on s'adreſſa à *Huien*, qui le fit chercher dans la jambe gauche de devant, & qu'en effet on l'y trouva.

Il faut remarquer que le caractere *tſou* qu'il employe, ſignifie proprement le pied, mais que dans le Livre en queſtion il ſignifie, le pied, & la jambe juſqu'à la jointure & même juſqu'au corps de l'animal. Il dit que le *tſou* reſſemble à une colomne, ce qui eſt très-vrai; cependant ce peu d'exactitude, fait qu'on ne voit pas préciſément en quel endroit eſt cette

vésicule du fiel. Si le fait valoit la peine d'être approfondi, il seroit facile à la Compagnie des Indes, de le faire examiner par les Chirurgiens qu'elle a en différens endroits de l'Afrique, où l'on assure qu'on tuë assez souvent des Elephans.

Je ne continuerai pas de rapporter tout ce qu'on dit dans ce Livre de l'Elephant: cette digression n'est déja que trop longue. Je reviens donc, Monsieur, à cet endroit de votre Lettre où vous dites que *le scrupule des Chinois touchant la dissection des cadavres, vous paroît encore un des préjugez qu'il est bon de déraciner peu à peu, mais qui tient à un excellent principe, qu'il faut respecter, & qui a peut-être conservé chez eux plus de vies que l'Anatomie n'en auroit sauvé.*

Il ſeroit à ſouhaiter, je l'avouë, qu'on pût accoûtumer les Chinois, du moins les Médecins & les Chirurgiens à étudier par la diſſection des cadavres les parties du corps humain, & l'art de guérir les maladies: mais c'eſt ce que je ne crois pas qu'on puiſſe jamais leur perſuader: il ſeroit inutile de vous en apporter les raiſons, puiſque vous les avez pénetrées; les unes ſont tirées de la pieté filiale, & les autres de l'horreur naturelle qu'ils ont d'ouvrir & de diſſequer le corps d'un homme, de la même maniere qu'on met en piéces le corps d'une bête.

Mais *comment*, *ajoûtez-vous*, *accorder la délicateſſe des Chinois ſur cette matiere, avec la coûtume qu'ils ont de ſuffoquer les enfans qui leur viennent de trop, ou de les*

exposer aux chiens & aux bêtes féroces? Nos Grecs des tems fabuleux en faisoient autant, selon toute apparence, mais nos anciens Grecs étoient bien éloignez de l'esprit d'humanité & de sagesse, dont on dit que les Chinois se sont toûjours piquez.

Cette objection est naturelle: tout European la fera, & n'y verra pas de réponse: je l'ai faite moi-même très-souvent aux Chinois. Plusieurs baissoient les yeux & soupiroient sans répondre, de peur sans doute de n'apporter que de mauvaises raisons, par rapport à une action qui ne peut être justifiée en aucune maniere: d'autres condamnoient la pratique où l'on est d'exposer les enfans, & usant de répresailles ils disoient que les Européans dans l'usage où ils sont de diffe-

quer les cadavres, ſont du moins auſſi cruels & auſſi barbares, que ceux qui parmi les Chinois expoſent leurs enfans. Voici leur raiſonnement.

« Les pauvres, les Eſclaves, » les meres malades, ou dépour» vuës de lait, & des autres » moyens d'élever leurs enfans, » les expoſent par la neceſſité » extrême où ils ſont réduits. » Avez-vous jamais vû des Chi» nois tant ſoit peu à leur aiſe en » venir à cette extrêmité ? Or » quelle neceſſité ſi preſſante y » a-t-il d'ouvrir des corps, de » foüiller dans leurs entrailles, » comme dans une mine, pour » en tirer des connoiſſances plus » curieuſes qu'utiles ? La terre, » la mer, les montagnes, les » plaines, les cavernes, les mi» nes, les animaux terreſtres » & aquatiques ne fourniſſent

» ils pas aux Médecins toutes
» les drogues necessaires pour
» la guérison des maladies qui
» peuvent se guérir ? Et puis-
» que par la dissection des ca-
» davres, on n'en trouve point
» qui rendent l'homme im-
» mortel, pourquoi respecter si
» peu la nature humaine, qu'on
» en vienne jusqu'à déchirer
» par lambeaux la chair de ceux
» qui ne vous ont point offensé ?
» On voit à la Chine déterrer
» des scélerats dont les crimes
» n'ont été découverts qu'a-
» près leur mort. On ne les
» coupe point en piéces, parce
» que leurs chairs sont pour-
» ries ; mais on jette leurs osse-
» mens dans les grands chemins
» hors des Villes, pour y être
» foulez par les bêtes de char-
» ge & moulus par les charet-
» tes : juste punition de leurs

» crimes ordonnée par la Loi.
» Vous dites que chez vous ce
» sont les cadavres des crimi-
» nels qu'on disseque : excuse
» frivole, car puisque les Tri-
» bunaux n'ont pas jugé le cri-
» minel digne de ce châtiment,
» pourquoi le lui faire souffrir
» après sa mort? Il n'a plus de
» sentiment, dites-vous ; cela
» est vrai, mais quel est l'hom-
» me qui ne frémisse, s'il sça-
» voit qu'après sa mort on dût
» l'écorcher, couper, diviser
» ses chairs, & dissequer jus-
» qu'aux moindres parties de
» son corps? Est-on maître sur
» cela de son imagination? Ce
» n'est pas précisément la mort
» qu'on appréhende, c'est la
» maniere de mourir. On étran-
» gle ici les criminels, quand
» leurs crimes n'ont mérité que
» la mort, il n'y a point effusion

» de ſang. Si les crimes ſont
» plus griefs, on leur tranche
» la tête : mais quand les crimes
» ſont atroces, on les coupe en
» dix mille piéces. Ceux qu'une
» dure neceſſité contraint d'ex-
» poſer leurs enfans, pour n'ê-
» tre pas témoins de leur mort,
» ne manquent pas de les enve-
» lopper & de les porter dans
» des lieux publics, d'où ils
» eſperent qu'on les emportera
» pour les faire élever, ainſi
» qu'il arrive ſouvent. Ils ſça-
» vent que des gens ſont char-
» gez de les ramaſſer, & de les
» porter à l'Hôpital, où il y a
» des nourrices gagées pour les
» allaiter. Enfin s'ils meurent
» avant que d'arriver à cet Hô-
» pital, on les enterre dans un
» lieu qui leur eſt deſtiné ; & les
» Parens n'ont pas le déplaiſir
» de les voir périr ſans ſecours.

» & privez de la sépulture. Vous » direz que quelquefois on les » expose sans prendre ces pré» cautions, que même pendant » la nuit on les jette par dessus » les murailles, ou dans des lieux » écartez. Il est vrai, mais ces » enfans qu'on jette ainsi, sont » d'ordinaire venus au monde » par des voyes criminelles, & » leur naissance, si elle étoit » connuë, deshonoreroit la fa» mille. C'est un crime qui en » attire un autre ; c'est un grand » désordre, mais où n'y en a» t-il pas ?

» On ne voit point ailleurs » de pareils crimes, leur répli» quai-je, qui ne soient pas dé» fendus par les loix, & dont » on ne fasse nulle recherche, » comme il arrive ici. C'est ce » qui me paroît criant. Cette » recherche est presque impos-

» sible, me répondirent-ils ; à
» quoi peut-on connoître les
» parens de ces enfans expo-
» sez ? l'endroit où on les trou-
» ve, ne prouve pas qu'ils soient
» du voisinage : ils viennent sou-
» vent de loin ; du reste cette
» action est défenduë par la Loi
» en général, qui défend l'ho-
» micide sous peine de mort. Il
» est vrai, répondis-je, que chez
» toutes les Nations polies l'ho-
» micide est puni de mort : il est
» encore vrai qu'il n'y a point
» d'endroit au monde, où l'on
» fasse plus de fracas pour la
» mort d'un homme que dans
» votre honorable Royaume.
» Que quelque malheureux,
» pour se venger de son enne-
» mi, aille se tuer lui-même à sa
» porte, le Tribunal se saisit de
» l'affaire, & elle ne se termine
» presque jamais que par la rui-

» ne du maître de la maiſon, &
» quelquefois des voiſins, de
» ſorte que ſous prétexte de
» rendre la juſtice, on commet
» de véritables injuſtices qu'on
» colore en diſant *gin min yao*
» *Kin*: la vie de l'homme eſt de
» conſéquence: on a opprimé
» ce malheureux, on l'a mis au
» déſeſpoir, on l'a forcé de ſe
» donner la mort. Excuſons,
» ſi vous voulez, les excès de
» cette recherche en faveur de
» la bonté du principe: je de-
» mande pourquoi vous n'avez
» pas le même zèle pour ces
» enfans infortunez, dont la
» perte ne ſemble pas même
» vous émouvoir? On les voit
» expoſez au coin des ruës, aux
» portes des Villes & des Pago-
» des, preſque toûjours à la vé-
» rité avec les précautions que
» vous dites, mais ces précau-

» tions n'empêchent pas que
» plusieurs ne meurent : pour-
» quoi ne recherche-t-on pas les
» auteurs du crime ? Pourquoi
» ne fait-on pas d'informations
» chez les voisins ? Me répon-
» drez-vous, ce que j'ai entendu
» dire à quelques-uns de vos com-
» patriotes, qu'il ne s'agit que
» d'une petite vie, & que ce ne
» sont que de petits êtres ? On
» diroit, à les entendre, que ce
» sont de petits arbrisseaux qui
» ne font que sortir de terre,
» & qu'on peut arracher sans
» conséquence, tandis qu'on
» n'oseroit toucher à des arbres,
» qui ont pris leur accroisse-
» ment. Nous l'avons déja dit,
» me répondirent les Chinois
» d'un ton plus humble & plus
» modeste, c'est un vrai dé-
» sordre, mais on n'a pas de
» moyens pour y remédier. »

Je ne vous ennuyerai pas davantage, Monſieur, en vous entretenant d'un plus long détail : vous ſçavez que dans la diſpute on ne s'en tient pas toûjours à l'éxacte verité : j'exagérois le mal, & eux le diminuoient, & le pallioient le mieux qu'il leur étoit poſſible. Si j'avois ſçu pour lors ce que vous me citez de la relation de deux Arabes traduite par feu M. l'Abbé Renaudot, & à quoi je vois bien que vous n'ajoûtez pas beaucoup de foy, ſçavoir *qu'autrefois pendant les guerres civiles qui ſuivirent le Régne d'un des Rois de la Chine, le vainqueur mangeoit tous les ſujets de ſon ennemi qui lui tomboient entre les mains ; & que de leur tems, c'eſt-à-dire, vers le huit ou neuviéme ſiécle après Jeſus-Chriſt, on y vendoit familierement la chair*

humaine dans les places publiques, cette cruauté leur étant permise par les Loix de leur Religion; Si, dis-je, j'avois sçu un fait si curieux, & qu'il m'eût paru tant soit peu probable, j'aurois eu de quoi bien battre mes Chinois, & ma victoire eût été complete, sans qu'ils eussent osé entreprendre de diminuer l'horreur d'une pareille action: *J'aurois tiré*, avec ceux qui moins éclairez que vous, adoptent sans hésiter de pareilles chimeres, *j'aurois tiré*, dis-je, *de furieuses conséquences contre l'ancien gouvernement Chinois, parce qu'effectivement un tel degré de grossiereté & de barbarie ne paroît pas pouvoir se trouver dans une Nation par voye d'accident ou de rechute, ou bien la rechute a été si complete, qu'elle ne permet plus de compter sur tout ce qu'on nous dit*

avoir été conſervé des tems plus heureux.

Mais la fauſſeté de ce fait étant claire & notoire, comment aurois-je oſé l'objecter aux Chinois? Et que puis-je répondre à ceux qui m'interrogent ſur le même fait, ſinon qu'il eſt faux, & plus faux encore que bien d'autres qui ſont rapportez par les mêmes Arabes? Par exemple, que les Chinois n'ont point de Sciences, que toutes leurs Loix leur viennent des Indes, que l'Empereur de la Chine reconnoît que le Roy de l'*Irack* eſt le premier Roy du monde, que lui n'eſt que le ſecond, & que celui des Turcs eſt le troiſiéme; que les Chinois ont averſion des Eléphans, & qu'ils n'en ſouffrent pas dans le Pays; qu'ils ne boivent point de vin, ſur-tout les Empereurs;

qu'à peine peut-on trouver un borgne ou un aveugle à la Chine ; que les Chinois n'enterrent leurs morts qu'après l'année révoluë & au jour de leur décès ; que leur vernis est une colle faite de graine de chanvre ; qu'ils sont les plus adroits de toutes les Nations du monde en toute sorte d'Arts, & particulierement dans la peinture ; qu'ils mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes qu'ils font en l'honneur de leurs Idoles, & le reste, car je ne finirois pas si j'entreprenois de parcourir tout ce qu'il y a de faux dans cet ouvrage.

La fausseté de tous ces articles saute aux yeux de ceux qui ont la plus médiocre connoissance de la Chine, & ce seroit un temps perdu que de vouloir les réfuter. L'article, dont il

eſt ici queſtion, mérite encore moins qu'on s'y arrête : ou bien il faut dire que les Juifs mangeoient la chair humaine, qu'elle ſe vendoit dans les places publiques, & que cette cruauté étoit permiſe par les Loix de leur Religion. La preuve ſeroit qu'au ſiege de Samarie fait par les Aſſyriens, & à celui de Jeruſalem par Titus, il y eut des meres qui mangeoient leurs enfans. Si d'un fait particulier l'on peut tirer une concluſion générale, les deux Arabes de M. l'Abbé Renaudot euſſent pû apprendre dans quelques Ports d'Europe, qu'autrefois des Cabaretiers régaloient les paſſans de petits pâtez faits de chair humaine: ils n'auroient eu qu'à ajoûter que cette cruauté étoit permiſe par les Loix du Pays.

Comment ces Arabes pouvoient-ils dire que la Chine etoit plus peuplée que les Indes ? Elle devoit l'être beaucoup moins de leur tems, puisque selon eux on ne mangeoit pas les hommes aux Indes comme à la Chine: ils disent à la vérité que ce sont les criminels condamnez à la mort qu'on mange ; mais si cela étoit, on passeroit bientôt des criminels aux innocens, & les Mandarins de bon apétit trouveroient aisément des crimes à ceux dont la chair leur paroîtroit la plus apétissante; les pauvres qui n'ont pas le moyen d'élever leurs enfans, n'auroient garde de les exposer au profit d'autrui, si, sans transgresser la Loy, ils pouvoient s'en régaler & en faire bonne chere

Enfin si l'on ne distingue pas les tems de calamitez des tems

ordinaires, on pourra dire de presque toutes les Nations, & de celles qui sont les mieux policées, ce que ces Arabes ont dit des Chinois : car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la derniere extrêmité n'ayent quelquefois mangé de la chair humaine, mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux tems, ausquels, disent les Chinois, le Ciel irrité contre la malice des hommes, les punissoit par le fleau de la famine, qui les portoit aux plus grands excès.

Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient arrivées sous la Dynastie des *Tang*, qui est le tems auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à la Chine, mais à la fin de la Dynastie des *Han* au second siécle après Jesus-Christ. Il y en a

eu des exemples durant des siéges soutenus avec trop d'opiniâtreté sous les trois Dynasties des *Song*, des *Yven*, & des *Ming* qui ont précédé celle-ci, & que certainement on ne peut soupçonner de barbarie. Entr'autres il y eut sur la fin du seiziéme siecle, une famine si horrible dans la Province de *Honan*, qu'avant que les secours envoyez par l'Empereur *Van-lie* fussent arrivez & distribuez, il y eut des endroits où les hommes commençoient à se dévorer les uns les autres : mais, comme je l'ai déja dit, on ne doit pas conclure de ces cas extraordinaires, que ces Marchands Arabes ayent parlé juste dans leur Relation.

Cette Relation, que je n'eusse peut-être jamais luë, si vous ne me l'aviez citée, m'a fait sou-

venir de Relations à peu près ſemblables, que firent nos Mariniers du Vaiſſeau l'Amphitrite qui me porta à la Chine, où j'arrivai le premier de Novembre de l'année 1698. La ſaiſon ſe trouvant trop avancée il fallut hyverner : la Chine parut un ſujet aſſez neuf pour occuper plus d'une plume. Pluſieurs de ceux qui étoient ſur ce Vaiſſeau, n'ayant pas de quoi acheter des curioſitez pour porter à leurs amis d'Europe, voulurent ſuppléer à ce défaut, en leur rendant compte de ce qu'ils avoient appris de la Chine : Officiers, Pilotes, chacun fit ſa relation, & y mit tout ce qu'il avoit vû & entendu dire, & parce que tout cela n'alloit pas fort loin, il fallut y ſuppléer de ſon fonds, & dire des choſes extraordinaires & capables

d'amuser agréablement les lecteurs.

Je vis quelques-unes de ces Relations, où rien ne me parut remarquable, que les impertinences qu'on y avoit mêlées. Aussi je ne sçache pas qu'on se soit avisé de les imprimer, car elles sont trop récentes Mais si une ou deux de ces rares piéces peuvent échapper aux injures du tems, & se trouver au bout de mille ans parmi les papiers inutiles de quelque fameuse Bibliothéque, peut-être qu'alors une main charitable les tirera de la poussiére: un Editeur croira rendre service au public, en lui apprenant quel étoit le véritable état de la Chine à la fin du dix-septiéme siécle, mais parce qu'il n'y aura rien qui s'accorde avec ce qui aura été écrit par les bons

Auteurs qui auront précédé ou ſuivi, on en ſera quitte pour dire que les tems ont changé. Les noms de Villes, de Provinces, & de grands Mandarins qui ſeront mal écrits, deviendront un ſujet de diſſertation pour l'Editeur, qui étalera ſon érudition Géographique, comme a fait M. l'Abbé R***. En parlant de la Ville Impériale, que ces Arabes ont nommée *Cumdan*, il s'eſt efforcé de prouver en forme que c'étoit la ville de *Nan-king* d'aujourd'hui. J'aimerois autant que quelqu'un voulût ſérieuſement me prouver que Naples & Liſbonne ſont la meme Ville. Après tout ces deux Villes exiſtent réellement, au lieu qu'il n'y eut jamais à la Chine de Ville nommée *Cumdan*, & qu'il n'y en peut avoir, puiſque les Chinois n'ont pas la lettre D.

Il

Il faut que ces deux Arabes fussent bien grossiers, si pendant tout le tems qu'ils demeurerent à Canton, ils ne purent retenir ces deux mots *Tchang-ngan*, qu'ils durent entendre prononcer plusieurs fois, puisque c'étoit la Cour Impériale de la Dynastie des *Tang*, qui régnoit au septiéme, huitiéme, & neuviéme siécles. Ce parent de Mahomet *Abn-wahab*, qu'on fait aller de *Kan-fu* à la Cour parler, raisonner, disputer avec l'Empereur, & en revenir chargé de présens, devoit au moins s'être ressouvenu de la Ville Impériale, où il demeura longtems, & qui certainement se nommoit pour lors *Tchang-ngan*, comme on le voit par l'histoire, & se nomme aujourd'hui *Si-ngan* Capitale de la Province de *Chen-si*, & non pas

Combdan, comme on le lui fait dire.

Si M. l'Abbé R*** eût fait réflexion à ce qu'il traduisoit dans la premiere Relation Arabique page cinquante-deux où il est dit : « Il (le rebelle) s'a» vança jusqu'auprès de la Ca» pitale appellée *Comdan*: l'Em» pereur de la Chine abandonna » sa Ville Impériale, & se retira » en désordre jusqu'à la ville de » *Ham-dou*, qui est sur la fron» tiere du côté du Tibet. * » Si, dis-je, il eût fait quelque attention, il eût d'abord reconnu que le prétendu *Comdan* ne

* Le fait est vrai, car l'an 789. après Jesus Christ, l'Empereur prêt d'être assiegé dans *Si-ngan-fou* par son Général rebelle nommé *Ly-hoai-kouang*, & non pas *Baychou*, comme disent les Arabes, se retira à *Hang-tchong* au Sud-Oüest de *Si-ngan-fou* dans des Montagnes, dont l'accès est très-difficile.

pouvoit pas être *Nan-King*, & qu'un Empereur prêt d'y être assiegé par un rebelle, ne pouvoit pas se retirer en traversant toute la Chine d'Orient en Occident jusques sur les frontieres du Tibet, & revenir peu de tems après à la Cour. Cela seul eût suffi pour lui épargner la peine de faire une dissertation, quand même on ne sçauroit pas d'ailleurs d'une maniere démonstrative, c'est-à-dire, par les observations faites sous la Dynastie des *Tang* dans la Ville Impériale, que c'étoit *Si-ngan*, & non pas *Nan-king* ; ce qu'un aussi habile homme que M. l'Abbé R***, ne devoit pas ignorer. Mais il étoit de mauvaise humeur contre la nation Chinoise, ou plûtôt contre ceux qui en ont parlé avantageusement. Il ne peut pardonner à Isaac Vossius

de s'être laiſſé trop prévenir par les PP. Martini & Couplet en faveur de ces peuples, & d'avoir par ſa réputation entraîné l'Europe dans l'erreur. Pour remédier à un ſi grand déſordre, il s'eſt cru obligé de ravaler les Chinois autant que Voſſius & quelques autres Auteurs modernes les avoient élevez, & dans cette vûë il les place au-deſſous des Américains, & même des Iroquois qu'il n'excepte pas.

Il faut avoüer que ſi Voſſius a dit trop de bien de la Nation Chinoiſe, M. l'Abbé R*** en a dit trop de mal : il n'a pas ſçû garder ce juſte milieu, qui eſt ſi fort en recommandation chez tous les peuples, & ſurtout chez les Chinois. C'eſt ce qui me fait croire que ce Livre, ſans faire beaucoup de tort aux

Chinois, qui seront toûjours estimez par leurs bons endroits de ceux qui les connoîtront, ne fera pas beaucoup d'honneur à son Auteur, parce que tout y fourmille de bévûës & de faussetez. Si quelqu'un, par un zéle contraire, mais plus raisonnable que le sien, vouloit venger les Chinois, il lui seroit aisé de faire voir ou que M. l'Abbé R*** a très-mal connu la Chine & ses Habitans, ou qu'il n'a parlé que par passion & contre ses propres lumieres. Je dis, par un zéle plus raisonnable que le sien, car quelle bonne fin peut-on se proposer, en étalant avec exagération les défauts d'une Nation, en lui attribuant d'autres défauts qu'elle n'a pas, & en faisant disparoître tous les avantages & les bonnes qualitez qu'on ne peut

absolument lui refuser ; & céla dans le tems que d'autres travaillent de toutes leurs forces à les gagner à Jesus-Christ par une conduite bien opposée, mais qui est conforme aux régles & aux maximes de l'Evangile.

On dira peut-être que M. l'Abbé R*** est excusable, en ce qu'il a écrit dans une Langue que les Chinois n'entendent pas, & que tout ce qu'il a débité sur leur compte, ne viendra jamais à leur connoissance : à quoi je réponds qu'à Canton il y a plus d'un Chinois qui entend la Langue Françoise, & entre les mains de qui ce Livre peut aisément tomber : qu'il y en a plusieurs en Italie qu'on dispose à la Prêtrise, & qui retourneront bientôt à la Chine, pour travailler à la con-

version de leurs compatriotes. Si quelqu'un, par inadvertance, leur montroit ce Livre, ou leur demandoit si telle & telle chose qu'on dit de leur Nation est véritable, ne seroient-ils pas étrangement surpris, ou plûtôt scandalisez, qu'un Ecclésiastique se soit fait une occupation de la décrier par toute l'Europe, en lui attribuant plus de défauts qu'elle n'en a réellement, & en cherchant à anéantir jusqu'à ses moindres vertus morales, sans lui laisser d'autre mérite que son habileté dans quelque Art Méchanique, ni d'autre gloire que celle d'être un peuple nombreux, mais sans sciences, sans religion, sans humanité, plein cependant de cérémonies ridicules instituées par Confucius, qui ne méritoit pas le nom de Philosophe.

En voilà bien aſſez ſur cet article, Monſieur, & mon deſſein n'étoit pas de m'étendre ſi fort ſur un ouvrage que je n'ai pas entrepris de réfuter: il mériteroit néanmoins de l'être, d'autant plus que les Editeurs ou Continuateurs du Dictionnaire de Moreri, qu'on acheva d'imprimer en l'année 1725, s'y ſont laiſſez tromper, & ont puiſé dans cette mauvaiſe ſource, de quoi allonger & groſſir l'article de la Chine. Un peu plus de diſcernement ne leur auroit pas permis d'adopter tant de fauſſetez.

Il ne me reſte plus, Monſieur, pour répondre à tous les articles de votre Lettre, que l'Aurore Boréale, dont je ne vous ai point encore parlé; ce Phénomene, dont vous avez bien voulu m'envoyer une deſcrip-

tion, qui étoit si rare autrefois, & que vous dites qui est devenu si fréquent depuis quelques années.

Je n'ai que peu de chose à vous répondre sur cet article : j'ai néanmoins dans l'idée qu'on en fait mention en quelques endroits de l'histoire Chinoise, mais d'une maniere vague, nullement précise, & peu capable d'éclaircir la matiere. Encore ne sçai-je sous quelle Dynastie a paru ce Phénomene, & il faudroit plus de tems que je n'en ai, pour parcourir & feüilleter tant de Volumes, qui n'ont point de table des matieres que l'on y traite.

Je ne voudrois pas donner le nom de lumieres Boréales aux globes de feu qui parurent ici il y a trois ou quatre ans, ni à ce que nous vîmes trois jours de-

vant, & trois jours après l'Equinoxe d'Automne de cette année. Le Ciel au Nord Oüeſt ſur les ſept heures & demie du ſoir, étoit embraſé comme une fournaiſe, & le matin l'Aurore étoit précédée d'un ſemblable Phénomene, mais bien différent de ce que vous obſervâtes près de Paris: il n'y avoit nul fracas, point de nuances, ni de changement ſubit: tout étoit tranquille & duroit peu.

Dans les années 1718. 1719. & 1722. il parut au Ciel en trois différentes Provinces des Croix lumineuſes environnées d'étoiles brillantes. Ce ſpectacle, qui attira tous les regards, dura dans l'air un tems aſſez conſidérable, pour qu'on pût l'éxaminer à loiſir. On en grava une planche dans la Ville de *Hang-tcheou* Capitale de la Province

de *Tche-kiang*, & les estampes qu'on en tira furent répanduës dans tout l'Empire On y marque le lieu & le jour où chaque Croix a paru, de combien de tems a été sa durée, & la multitude des personnes qui l'ont considérée avec la plus grande attention. Comme vous trouverez ces Phénomenes fidélement représentez dans le seiziéme Tome des Lettres Edifiantes & curieuses, vous jugerez mieux que personne, Monsieur, s'ils appartiennent à l'Aurore Boréale, dont vous avez fait une description si ingénieuse & si bien détaillée.

Du reste depuis 32. ans que je suis à la Chine, non-seulement je n'ai rien vû, mais même à l'Observatoire on n'a rien observé qui mérite le nom d'Aurore Boréale. Si quelque

Phénomene semblable a paru par les 47. 48e. degrez de latitude Boréale dans la Tartarie dépendante de l'Empereur, les Habitans de ce Pays-là ne s'en sont pas mis en peine, & quand même ils en auroient averti le Tribunal des Mathématiques, je doute qu'il eût voulu se charger d'en faire le rapport à l'Empereur, parce que ces sortes d'apparitions célestes se prennent presque toûjours en mauvaise part.

Les parelies sont de ce nombre, parce que le peuple s'imagine qu'ils présagent deux Empereurs. Cependant le *Tsong-tou* de la Province de *Yun-nan* où il en parut un l'année derniere, eut l'adresse de le tourner à la gloire de l'Empereur. Dans un Mémorial qu'il envoya à la Cour, il fit à ce Prince un com-

pliment qui fut applaudi. Aussitot les Grands Mandarins des autres Provinces prétendirent tous avoir apperçu quelque chose de singulier dans le Ciel, & en particulier des nuages de cinq couleurs *King-yun*. D'autres firent paroître le *fong-hoang* qui est un oiseau de bon augure, & le Phénix des Chinois: ils l'approcherent le plus près qu'ils purent de Peking sans néanmoins l'y faire entrer: on disoit seulement qu'il avoit été vû à *Fang-chan-hien* à sept lieuës au Sud-Oüest de Peking, & quelques jours après à l'Orient. Aussi-tôt les memoriaux & les complimens vinrent en foule, & ceux qui les avoient presentez reçurent des r ponses assez obligeantes de la part de l'Empereur. Ce Prince ajoûtoit néanmoins, par modestie sans,

doute, qu'au regard du *fong-hoang*, il ne croyoit pas avoir les vertus propres à attirer cet oiſeau de bénédiction, qui n'avoit paru que du tems des plus grands Empereurs. Enfin peu à peu il fit entrevoir qu'il commençoit à ſe laſſer de cette foule de complimens, & ils ceſſerent tout-à-fait.

Je finis, Monſieur, cette longue & ennuyeuſe Lettre en vous avoüant avec ſincerité que c'eût été dommage que le magnifique Phénoméne de 1726. eût paru à Peking ſans paroître à Breuillepont, où vous étiez alors; le public en auroit peu profité, car ici il n'eût pas été impoſſible de l'obſerver avec la commodité, l'attention, la préciſion, & les précautior que vous prîtes : beaucoup moins eût-on

pû en faire une description si exacte & si belle, qu'elle nous fait regretter de n'avoir pas été témoins de ce beau spectacle. En cas que le Ciel nous présente ici dans la suite quelque semblable Phénomene, votre description nous servira de modéle pour vous en rendre un fidéle compte. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect.





LETTRE DU P. DE MAILLA MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Au R. P. HERVIEU, *Supérieur Général de la Mission Françoise de la même Compagnie.*

A Peking. Ce 10. Octobre 1731.



ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Je dois vous rendre compte d'un trait singulier & tout ré-

cent de la divine Providence à l'égard d'un Seigneur Tartare fort connu par les services importans qu'il a rendus à la Religion, sur-tout dans le tems des deux légations apostoliques. Je parle de *Tchao tchang* ou *Tchao laoye* qui fut regénéré dans les eaux du Baptême la veille de la Fête de la Très-Sainte Trinite Il y avoit long-tems qu'il étoit Chrétien dans le cœur, mais des considérations humaines avoient toûjours reculé le tems de sa conversion, & dans la triste situation où il se trouve maintenant, nous avions tout lieu de craindre que par ses délais, il ne se fût rendu indigne d'obtenir une si grande grace. Le moyen extraordinaire qui a été heureusement employé pour le faire entrer dans le chemin du Ciel,

me fait croire que Dieu uſant de ſes grandes miſéricordes, a voulu récompenſer l'affection avec laquelle il ſe porta toûjours à tout ce qui pouvoit favoriſer la Religion & les Miſſionnaires.

Tchao laoye, comme vous le ſçavez, Mon Révérend Pere, eſt fils d'un des Grands du premier Ordre qui étoient à la ſuite de *Chun tchi* pere du feu Empereur *Canghi*. Comme dans un âge encore tendre, il étoit un des mieux faits de la Cour, & qu'il ſe diſtinguoit de tous les jeunes Seigneurs par la beauté de ſon naturel, par la vivacité de ſon eſprit, par la politeſſe de ſes manieres, & par la ſageſſe de ſa conduite, il fut un de ceux qu'on choiſit d'abord pour être élevé avec le jeune Empereur. Ce Prince conçut

tant d'estime pour ce jeune Seigneur, que durant le cours d'un long Regne, il ne voulut jamais qu'il s'éloignât de sa personne : il lui donna toute sa confiance, le regardant comme celui de tous ses Courtisans qui lui étoit le plus attaché, & en même tems le plus capable de réüssir dans les affaires embarassantes & épineuses du gouvernement.

A la mort de l'Empereur *Cang-hi*, *Yong-tching* son quatriéme fils & son successeur, se vit à peine placé sur le Trône & reconnu de tout l'Empire, que sans attendre la fin des cérémonies de son deüil, il fit arrêter *Tchao laoye* pour des raisons qu'on ignore encore, & le condamna à porter la cangue * à la

* Espece de carcan qui est composé de deux ais fort pesans, & échancrez vers le

porte de *Tong tchi-men* ou Porte Orientale, qui eſt éloignée de près d'une lieuë de notre Egliſe.

La triſte deſtinée de ce Seigneur à laquelle nous n'avions nul lieu de nous attendre, affligea ſenſiblement les Miſſionnaires dont il étoit l'ami & le protecteur : toute notre attention fut d'imaginer, par quel moyen nous pourrions le mettre dans la voye du ſalut, en lui procurant, s'il étoit poſſible, la grace du Baptême. Les Jéſuites Portugais qui lui avoient de grandes obligations, lui envoyerent pluſieurs Livres qui traitoient des Véritez Chrétiennes. Quelques-uns de ces Livres lui furent remis par les ſoins de ſes parens ou de ſes domeſtiques, qui durant les ſix

milieu de leur union, où eſt inſeré le col de celui qu'on a condamné à cette peine.

premieres années de ſa dure priſon, avoient la liberté de l'aller voir. Mais la ſcene changea peu après, & un mot échapé à l'Empereur devint pour le priſonnier la ſource des plus accablantes diſgraces. Ce Prince demanda par hazard ſi *T.chao-laoye* vivoit encore. Cette demande fit croire au Gouverneur de Peking, que l'Empereur ſouhaitoit d'apprendre la mort du Priſonnier, & dans la vûë de lui faire ſa cour en ſe conformant à ſes intentions, il défendit de laiſſer approcher perſonne de la priſon, il redoubla la garde, & il ne permit qu'à celui des quatre Capitaines de la Porte qui ſeroit de quartier, de lui porter le peu de vivres qu'il ordonna, & qui ſuffiſoit à peine pour un ſeul repas très-leger, enſorte qu'on

eſt ſurpris qu'il ne ſoit pas mort de faim. Nous avions perdu toute eſpérance qu'on pût jamais lui adminiſtrer le S. Baptême, tandis que Dieu diſpoſoit de longue main les moyens de lui procurer cette grace.

Joſeph-Tcheou parent d'un de ces Capitaines de la porte; étoit du nombre de quelques zelez Congréganiſtes, qui nous aident à prêcher la Foi aux Infideles : il le faiſoit avec force & d'une maniere pathétique. Le fils du Capitaine nommé *Siu* ſe trouva un jour parmi ſes Auditeurs. Son cœur que la grace preſſoit intérieurement, fut ſi vivement touché, qu'au moment même il prit la réſolution de ſe faire inſtruire des Véritez de la Foi, par celui qui étoit l'inſtrument dont Dieu ſe ſervoit pour operer ſa conver-

sion. Mais comme l'emploi de l'un & de l'autre ne leur permit pas d'y donner tout le tems qu'ils auroient souhaité, je ne pus le baptiser qu'un an après, qui étoit la deuxiéme année du Regne de l'Empereur *Yong-tching*, & je lui donnai le nom de Joachim.

Le pere du Néophyte qui étoit, comme je l'ai dit, l'un des quatre Capitaines de la porte de *Tong-tchi-men*, conservoit depuis long-tems une extrême aversion pour la Religion Chrétienne. Aussi-tôt qu'il eut appris que son fils l'avoit embrassée, il se livra aux plus grands transports de fureur, & non content de le chasser de sa maison, lui, sa femme & ses enfans; il jura que son fils & *Tcheou* qui étoit l'auteur de sa conversion, ne périroient que

par ſes mains. En effet, il portoit toûjours ſur lui une eſpece de poignard, & déclaroit hautement l'uſage qu'il en vouloit faire.

Joachim *Siu* effrayé de la violence de ſon pere, en avertit auſſi-tôt Joſeph *Tcheou* en le priant de ſe tenir ſur ſes gardes. Celui-ci qui eſt un vieux guerrier, loin de ſe laiſſer intimider à une pareille menace, n'en fit que rire. « Croyez-» vous, lui dit-il, que ces diſ-» cours menaçans me faſſent » peur? peut-il m'arriver un » plus grand bonheur que de » perdre la vie pour une ſi bon-» ne cauſe? Mais raſſurez-vous: » votre pere n'oſeroit même » me faire la moindre inſulte: » n'ayez nulle inquiétude de » ce côté-là, & ne penſez plus » qu'à remplir fidélement vos devoirs

» devoirs de Chrétien, & à
» prier le Seigneur qu'il daigne
» changer son cœur, & qu'il
» lui fasse la grace de revenir
» de ses égaremens, & d'em-
» brasser une Religion qu'il dé-
» teste sans la connoître.

Trois ans s'écoulerent sans que l'esprit irrité du Capitaine *Siu* se radoucit tant soit peu, ni qu'il voulût permettre à son fils de le voir. Ce fervent Néophyte supportant cette dureté avec courage, demandoit sans cesse à Dieu la conversion de son pere, communioit souvent, & ne cessoit de me prier d'offrir le S. Sacrifice de l'Autel à cette intention.

Sur la fin de la sixiéme année du Regne de *Yong-tching* Dieu parut exaucer nos vœux. Le Capitaine *Siu* qui étoit toûjours inéxorable envers son fils,

commença à s'humaniser à l'égard de Joseph *Tcheou*, ils se voyoient de tems en tems, s'entretenoient familierement, & prenoient même quelquefois des repas ensemble. Peu après nous apprîmes les ordres rigoureux donnez par le Gouverneur de Peking pour resserrer plus étroitement *Tchao-laoye* ; j'en fus sensiblement affligé, parce qu'il me paroissoit moralement impossible de lui procurer la grace de la régénération spirituelle. Il me vint alors une forte pensée, que je regardai comme une inspiration divine ; c'étoit de mettre tout en œuvre pour convertir le Capitaine *Siu*, afin d'employer ensuite son ministere, pour conferer le Baptême à cet illustre ami.

Le Dimanche suivant après

les exercices ordinaires de pieté qui se pratiquent dans la Congrégation, je conduisis à ma chambre Joseph *Tcheou* & Xavier *Pan*, deux des plus fervens Congréganistes. Je les exhortai à travailler de concert & avec tout le zéle dont ils étoient capables à la conversion du Capitaine *Siu*, en leur ajoûtant que j'avois je ne sçai quel pressentiment que Dieu vouloit se servir de lui pour sa gloire. Joseph *Tcheou* y trouva des difficultez insurmontables fondées sur la haine implacable qu'il avoit pour le nom Chrétien: sur quoi il me fit le détail de la conduite dénaturée qu'il tenoit depuis cinq ans à l'égard de son fils, par la seule raison qu'il avoit embrassé le Christianisme; il m'ajoûta que rien jusqu'ici n'avoit pu fléchir sa dure-

té, & qu'au premier mot qu'on lui diroit de la Loi Chrétienne; il entreroit tout à coup en fureur. « La conversion des » pécheurs, lui répondis-je, » n'est pas l'ouvrage des hom- » mes; ils ne sont que de foi- » bles instrumens dont Dieu se » sert pour changer leur cœur: » ayez confiance dans les méri- » tes infinis de J. C. & ne vous » laissez pas vaincre par des dif- » ficultez qu'il lui est aisé d'ap- » planir. Du reste agissez avec » prudence, tâchez de gagner » son amitié & ensuite sa con- » fiance, n'entrez en matiere » avec lui que dans un moment » favorable; enfin employez » tous les moyens qu'un zéle » sage & discret vous inspirera.

L'un & l'autre entreprirent cette œuvre de zéle avec une grande prudence: ils rendoient

de fréquentes viſites au Capitaine, ils alloient au-devant de tout ce qui lui faiſoit plaiſir, ils l'invitoient chacun à ſon tour à des repas, où tout ſe paſſoit avec une grande cordialité, & durant trois mois que cela dura, ils ne lui parloient que de choſes qui l'intereſſoient, ou qui lui étoient agréables. Enfin quand ils le virent aſſez bien diſpoſé à leur égard, ils ſe hazarderent à l'entretenir du peu de fonds qu'il y a à faire ſur les proſperitez mondaines, de la fragilité de la vie, de l'incertitude de la mort, & de l'état qui doit la ſuivre. Le Capitaine paroiſſoit attentif à ces diſcours, & entroit aſſez dans leurs ſentimens : mais quand ils vinrent à lui parler plus en détail des principes de la Religion Chrétienne, ſes

préjugez prenant le dessus dans son esprit, on se mit à disputer vivement de part & d'autre. Ces disputes durerent plusieurs mois ; comme le cœur avoit plus de part que l'esprit à son obstination dans l'infidelité, & que ses deux amis par la force de leurs raisonnemens le réduisoient presque toûjours au silence, il prit le parti de les éviter, sans pourtant vouloir rompre avec eux. Mais ces entretiens produisirent un bon effet, en ce qu'ils jetterent dans son ame une inquiétude salutaire, qui troubla la fausse tranquilité, où il vivoit. Enfin Dieu qui l'avoit choisi pour être l'instrument de la renaissance spirituelle de *Tchao-laoye*, se servit de *Tchao-laoye* même pour lui désiller les yeux, & les ouvrir à la lumiere de la Foi.

Dans la même prison où est *Tchao-laoye*, se trouvoit un Mandarin des Tribunaux, Tartare comme lui, & condamné comme lui à porter la cangue, dont il ne devoit être délivré, que quand il auroit payé une somme d'argent qu'il devoit à l'Empereur. Les deux prisonniers s'entretenoient ensemble de la Religion Chrétienne en présence du Capitaine *Siu*, *Tchao-laoye* qui en est parfaitement instruit, & qui a une éloquence naturelle & persuasive, s'exprima en termes si nobles & si élevez sur la sainteté des maximes de cette Religion; il exposa d'une maniere si touchante le regret sincere qu'il avoit de ne l'avoir pas encore embrassée, il exhorta si pathétiquement le Mandarin son Confrere à se rendre, dès qu'il

ſeroit libre, à une des trois Egliſes pour ſe faire inſtruire, que le Capitaine ſe vit tout à coup changé en un autre homme. Il ſort à l'inſtant de la priſon, & court chez Joſeph *Tcheou*, pour lui dire combien il étoit touché de tout ce qu'il venoit d'entendre. « Je ne connoiſſois » pas la Religion Chrétienne, » lui dit-il, & j'ignorois que la » doctrine qu'elle enſeigne fût » ſi parfaite. » *Tcheou* profita de ces favorables diſpoſitions, pour l'inſtruire plus en détail des véritez de la Foi.

Cependant mon inquiétude au ſujet de *Tchao-laoye* augmentoit de plus en plus : ſon grand âge & les rigueurs de ſa priſon me faiſoienr craindre qu'il ne mourût ſans recevoir le Baptême. Je preſſois continuellement Joſeph *Tcheou* & les plus

servens de mes Congréganistes, de tenter quelques moyens d'entrer dans sa prison, & de le baptiser. Mais leur réponse ne servoit qu'à me faire mieux comprendre que la chose étoit impossible. « Il n'y a que le Ca-
» pitaine de la Porte, me di-
» rent-ils, qui pourroit le faire
» s'il étoit Chrétien. Et c'est
» pourquoi, leur répondois-je,
» je vous ai si fort pressé de tra-
» vailler à sa conversion. *Tchao-*
» *laoye* est âgé de 75. ans, la ma-
» niere infiniment dure dont on
» le traite, ne peut manquer
» d'avancer sa mort. Il est à
» craindre qu'elle n'arrive avant
» que le Capitaine soit en état
» d'être régénéré dans les eaux
» du Baptême: mais, repris-
» je, ne pourroit-on pas, sous
» quelque prétexte substituer
» pour un jour le fils à la place

» du pere ? C'eſt ce que je ne
» crois pas, répondit Joſeph
» *Tcheou*, mais quand cela ſe
» pourroit faire, je doute fort
» que le Capitaine *Siu* voulût y
» conſentir : je m'en informe-
» rai, & je vous en rendrai comp-
» te. «

Peu de jours après Joſeph *Tcheou* vint me rendre ſa réponſe, qui étoit que le Capitaine de la Porte en quartier ne pouvoit être remplacé que par un autre des Capitaines, » mais
» ajoûta-t-il, le Capitaine *Siu*
» eſt maintenant dans des diſ-
» poſitions de cœur & d'eſprit,
» qui me font croire qu'on
» pourroit le charger de cette
» œuvre de zéle. Il me raconta alors combien il avoit été frappé de la converſation qu'avoient eu les deux Mandarins priſonniers ſur la ſainteté de la

Loi Chrétienne, & l'effet qu'elle avoit produit sur son esprit.

Comme nonobstant les favorables dispositions du Capitaine *Siu*, son baptême étoit encore éloigné, & que le salut de *Tchao-laoye* couroit un risque continuel, vû les circonstances de son grand âge & de sa prison, je chargeai Joseph *Tcheou* de profiter des bons sentimens où étoit le Capitaine, de lui apprendre la maniere de conférer le baptême, & de l'avertir d'informer *Tchao-laoye* du jour auquel il lui administreroit ce Sacrement, afin de lui donner le tems de se préparer à le recevoir avec les sentimens de pieté & de componction qu'il demande.

Joseph *Tcheou* alla trouver le Capitaine *Siu*, qui étoit toû-

jours dans la même disposition d'embrasser la foy, & de se faire instruire pour recevoir le Baptême. « Vous ne pouvez mieux » vous y disposer, lui dit *Tcheou*, » qu'en travaillant, comme vous » le pouvez aisément, à la sanc- » tification d'une personne que » vous estimez. *Tchao-laoye* est » dans vos prisons, vous avez » été charmé de son entretien » sur la Religion Chrétienne : » il est instruit depuis bien des » années de tout ce que cette » Religion oblige de croire & » de pratiquer : cependant il » n'est pas Chrétien, & il ne » tient qu'à vous de lui procu- » rer ce bonheur, en lui confé- » rant le saint Baptême. J'y » consens de tout mon cœur, » répondit le Capitaine, mais » il faut que vous m'appreniez » ce que je dois faire. »

Tcheou transporté de joye de la facilité avec laquelle le Capitaine se prêtoit à cette bonne œuvre, se mit aussi-tôt à l'instruire de ce qu'il devoit faire. « Il faut, lui dit-il, que vous » entriez dans la prison, que » vous tiriez à part *Tchao-laoye*, » & que vous lui disiez : L'en» tretien que vous eûtes ces » jours passez sur la Religion » Chrétienne, & dont je fus té» moin, m'a fait juger que vous » regardiez cette Religion com» me la seule véritable, & la seule » qu'on devoit suivre, mais vous » n'avez pas reçu le Baptême, » ainsi vous n'êtes pas Chré» tien. Si vous voulez l'être, on » m'a assuré que, bien que je » ne sois pas Chrétien moi» même, je pouvois vous ad» ministrer ce Sacrement. S'il » vous répond qu'il le souhaite,

» comme je n'en doute pas, vous
» l'exhorterez à avoir devant
» Dieu un regret ſincere de tou-
» tes ſes offenſes envers la di-
» vine Majeſté, & vous le bapti-
» ſerez. J'exécuterai tout ce que
» vous me dites, répondit le
» Capitaine, mais comment
» faut-il s'y prendre pour le
» baptiſer? La choſe eſt aiſée,
» reprit *Tcheou*: portez de l'eau
» dans un petit vaſe, & verſez
» cette eau ſur la tête de *Tchao-
» laoye* en prononçant diſtinc-
» tement ces paroles: Joſeph,
» je te baptiſe au nom du Pere,
» du Fils, & du Saint-Eſprit; &
» de crainte que vous ne vous
» trompiez, car ces paroles ſont
» eſſentielles, je vais les écrire
» ſur un papier que vous tien-
» drez à la main, & que vous
» lirez dans le tems que vous
» verſerez l'eau ſur ſa tête. Cela

» suffit, dit le Capitaine, mais ce-
» la ne se pourra faire qu'après
» demain que je serai de quar-
» tier, & qu'il me sera permis
» d'entrer dans la prison. Je
» vous verrai encore avant ce
» tems-là. »

Le Samedy matin, veille de la fête de la Très-sainte Trinité, Joseph *Tcheou* m'envoya Laurent son fils pour me dire que ce jour-là *Tchao-laoye* devoit recevoir le Baptême, & que l'après-midi il viendroit lui-même m'instruire en détail, de la maniere dont cette action se seroit passée. Il vint me voir en effet sur les trois heures, & versant des larmes de joye en abondance, il se jetta à genoux au pied de mon Oratoire en me disant. « Remercions Dieu,
» mon Pere, *Tchao-laoye* est
» Chrétien, il a reçu ce matin
le saint Baptême, & s'appelle

» Joseph. » Notre priere étant achevée, il se leva & me fit le récit suivant.

« A peine vous eûs-je quitté » Mercredy dernier, que je me » rendis chez le Capitaine *Siu* » pour lui faire la proposition » dont vous m'aviez chargé, & » contre mon espérance il me » promit à l'instant même de fai- » re ce que je souhaitois avec tant » d'ardeur. Vendredy au soir il » entra dans la prison, & ayant » fait venir *Tchao-laoye* dans la » cour, Je sçai, lui dit-il, com- » bien vous êtes affectionné à » la Loy Chrétienne : vos dis- » cours m'ont appris que cette » Loy est la seule qui soit véri- » table, & qui puisse nous ren- » dre heureux après la mort : » mais vous ne l'avez pas en- » core embrassée, car vous n'a- » vez pas été baptisé, & sans le

» Baptême on n'est pas Chrétien.
» A ces paroles *Tchao-laoye* jet-
» ta un profond soupir, & le-
» vant les yeux au Ciel, il s'écria:
» Ah! c'est ma faute : il y a dix
» ans que j'aurois dû recevoir
» cette grace : sept ou huit con-
» cubines que j'avois, & diver-
» ses considérations mondaines
» m'ont fait différer de jour en
» jour ma conversion, & c'est
» ce qui sera la cause de ma per-
» te, car je n'ose espérer que
» Dieu ait égard au repentir vif
» & sincere que j'ai, d'avoir fer-
» mé si long-tems les yeux à la
» lumiere qui m'éclairoit, ni
» qu'il veüille me faire une gra-
» ce dont je me suis rendu si
» indigne.

» Ne désespérez de rien, lui
» dit le Capitaine *Siu* : si c'est
» véritablement que vous vou-
» liez recevoir le Baptême, &

» que vous ayez un repentir ſin-
» cere de tous les péchez de
» votre vie, quoique je ne ſois
» pas encore Chrétien, un de
» mes amis qui l'eſt depuis long-
» tems, & qui eſt très-inſtruit,
» m'a aſſuré que je pouvois vous
» baptiſer. Mais, demanda
» *Tchao-laoye*, ſçavez-vous les
» paroles qu'il eſt néceſſaire de
» prononcer. Le Capitaine pour
» toute réponſe les lui fit lire
» ſur un papier qu'il tenoit à la
» main. Auſſi-tôt *Tchao-laoye*
» ſe proſternant à terre, le re-
» mercia de la grace qu'il vou-
» loit bien lui procurer; & après
» avoir demeuré quelque tems
» ſans rien dire; une faveur ſi
» grande & ſi peu eſpérée, dit-
» il, demande que je prenne
» quelque tems pour m'y diſpo-
» ſer. Faites-moi l'amitié de re-
» venir demain de grand ma-

» tin. Mais n'y manquez pas, » je vous en conjure. Le Capi» taine le lui promit, & se reti» ra.

» Il tint sa parole : le lende» main matin tous les prison» niers étant encore endormis, » il se rendit à la prison. *Tchao-» laoye* l'attendoit dans la cour. » Il se mit aussi-tôt à genoux & » demanda pardon à Dieu de » ses péchez : les larmes qui » couloient abondamment de » ses yeux, marquoient assez la » douleur intérieure dont il étoit » pénétré. Il pria ensuite le Ca» pitaine de lui conférer le saint » Baptême. Celui-ci lui versa » peu à peu sur la tête l'eau qu'il » avoit dans une porcelaine, en » lisant en même-tems la For» mule du Baptême, & il ne » cessa d'en verser, que lors» qu'il eut dit cette derniere

» parole (*Ya-mong*) qui signifie
» *Amen*, ainsi soit-il. *Tchao-*
» *laoye* demeura encore quel-
» que tems à genoux pour re-
» mercier Dieu de la grace qu'il
» venoit de recevoir ; ensuite
» frappant la terre du front de-
» vant le Capitaine, il lui dit,
» qu'il n'oublieroit jamais que
» c'étoit à lui & à son ami qu'il
» étoit redevable d'un si grand
» bonheur ; qu'au reste quoiqu'il
» ne doutât point qu'il ne fût
» devenu véritablement enfant
» de Dieu par ces eaux salutai-
» res, il ne laisseroit pas, s'il sor-
» toit de prison, de venir aussi-
» tôt à l'Eglise pour *Pou-ly*,
» c'est à-dire, pour se faire sup-
» pléer les cérémonies du Bap-
» tême. Le Capitaine ne com-
» prit point ce qu'il vouloit dire
» par ces mots *Pou-ly* : il lui ré-
» pondit neanmoins *Che-te*,

» que cela se pouvoit ; & étant
» venu aussi-tôt me rendre comp-
» te de ce qui s'étoit passé, il
» m'en demanda l'explication :
» je la lui donnai avec plaisir. »

Tel est le récit que me fit Joseph *Tcheou* : à peine l'eut-il achevé que je le congédiai, le remettant au lendemain pour avoir avec lui un plus long entretien. J'étois dans l'impatience d'apprendre cette agréable nouvelle aux autres Missionnaires. Ils sçavoient bien en général qu'on s'efforçoit de procurer le Baptême à *Tchao-laoye*, mais ils ignoroient les mesures qu'on prenoit pour y réüssir. Leur surprise & leur joye ne purent s'exprimer : ils la témoignerent par leur empressement à remercier le Dieu des miséricordes, & le lendemain ils offrirent le saint Sacrifice de la

Messe en action de graces.

Quelques jours après Joseph *Tcheou* me demanda une Médaille pour notre ami nouvellement baptisé : je n'avois pas de quoi le satisfaire : mais le R. P. Parrenin Supérieur de cette Maison m'en donna une de saint Joseph, qui est le patron du Néophyte : j'y joignis une Croix de Caravaca. Le Capitaine remit ce petit présent à *Tchao-laoye*, & selon les instructions que lui avoit données Joseph *Tcheou*, il lui dit que la Croix & la Médaille venoient de moi, qu'il y avoit une indulgence pléniere attachée à la Médaille, & qu'il pouvoit la gagner à l'heure de la mort, pourvû qu'il eût une contrition sincere de ses péchez, & qu'il prononçât de cœur & de bouche, s'il le pouvoit, ces paro-

les : Jesus, Maria, Joseph, *Ko-lien-ngo. Jesus, Marie, Joseph, ayez pitié de moi. Tchao-laoye* reçut ce présent avec de grands sentimens de pieté, il le baisa plusieurs fois avec respect, & pria le Capitaine de me faire dire que si jamais la liberté lui étoit renduë, il viendroit au moment même se jetter à mes pieds pour me marquer sa reconnoissance.

Je ne doute point, mon R. P. que vous n'entriez dans les mêmes sentimens où nous sommes, & que vous ne soyez également attendri de la conversion d'un ami si illustre par sa naissance & par son mérite, & dont le crédit, sous le Régne précédent, a été si utile à la Religion, & aux ouvriers Evangéliques : demandez avec nous au Seigneur qu'il lui fasse la

grace de bien connoître le prix de ſa diſgrace, & de faire un ſaint uſage de ſes ſouffrances. Je ſuis avec beaucoup de reſpect, &c.



LETTRE



LETTRE DU P. PORQUET MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au Pere DE GOVILLE *de la même Compagnie.*

A Macao ce 11. Décemb. 1732.

ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Vous êtes accoûtumé depuis si long-tems à recevoir

chaque année d'affligeantes nouvelles d'une Miſſion, que vous avez vu * autrefois ſi floriſſante, que ſans doute vous êtes déja préparé au triſte événement dont je vais vous entretenir. Vous n'avez pas oublié que l'Empereur au commencement de ſon Régne fit chaſſer tous les Miſſionnaires des Egliſes qu'ils avoient dans les différentes Provinces de l'Empire, & leur aſſigna la ville de Macao pour terme de leur éxil, afin qu'ils fuſſent plus à portée de retourner dans leur patrie, s'ils le vouloient. Cette vûë étoit excuſable dans un Empereur Chinois, qui n'étoit pas

* Le P. de Goville a été pendant vingt-quatre ans Miſſionnaire à la Chine. Ayant été député en France, ſa ſanté ſe trouva ſi affoiblie que ſes Supérieurs ne jugerent pas à propos qu'il retournât à la Chine comme il le ſouhaitoit ardemment.

obligé d'en prévoir les inconvéniens. Nos Peres, qui demeurent à Peking, obtinrent avec beaucoup de peine une audience de ce Prince, dans laquelle ils lui représenterent qu'il n'y avoit point à Macao de Vaisseaux qui partissent pour l'Europe ; que le grand âge & les incommoditez qui en sont la suite ordinaire, ne permettroient pas à plusieurs d'entr'eux d'entreprendre un si long & si pénible voyage, & qu'il leur seroit bien dur de passer le reste de leurs jours avec des gens d'une langue & d'une nation différente : qu'ils supplioient donc Sa Majesté de vouloir bien fixer leur demeure à Canton plûtôt qu'à Macao.

L'Empereur, après avoir pris les avis des Mandarins Généraux de cette Province, qui

alors ne nous étoient pas contraires, accorda la grace qu'on lui avoit demandée, mais sans préjudice des ordres antérieurs qui défendoient l'exercice de la Religion Chrétienne. Tout ce que nous sommes de Missionnaires, François, Espagnols, Italiens, nous vivions tranquilles dans nos Maisons, sans qu'on eût pensé jusqu'ici à nous accuser de donner atteinte aux Ordres de l'Empereur. Les Mandarins qui gouvernent maintenant cette Province, sont entrez dans des défiances, qu'il n'étoit guéres possible ni de prévoir, ni de prévenir. Ils viennent de porter un ordre de nous faire tous passer à Macao : l'exécution en a été prompte, & accompagnée de circonstances bien dures & bien douloureuses pour nous, ainsi que vous le

verrez par le détail dans lequel je vais entrer.

Le 18. du mois d'Août dernier les deux *Tchi-hien*, ou Gouverneurs de Canton, firent venir un ou deux Missionnaires de chacune des Eglises de leur département, & leur déclarerent que les Mandarins généraux de la Province vouloient que nous nous retirassions tous à Macao. Les raisons qu'ils apporterent ne se trouverent pas les mêmes, aussi n'étoient-elles que d'honnêtes prétextes dont ils couvroient les véritables motifs de la résolution qu'on avoit prise. Celui de *Nan-hai* dit aux Missionnaires de son District, qu'on craignoit qu'il ne survînt quelques troubles dans la Province, & qu'il étoit bon de nous mettre à couvert de toute insulte par cette retraite. Celui de *Poan-*

yu qui eſt le département où nous demeurons, nous donna pour raiſon le prétendu mécontentement, qu'un *Tſong-Ping* ou Lieutenant Général des Troupes avoit de notre conduite, & la crainte où l'on étoit qu'il ne fît paſſer ſes plaintes directement à l'Empereur; qu'il étoit de leur interêt & du nôtre que nous nous retiraſſions pour quelques mois à *Macao*. Le P. Hervieu notre Supérieur n'avoit garde de goûter cette raiſon: il prit la parole pour ceux qui étoient avec lui, ſçavoir pour le P. Miralta Procureur des Miſſions de la ſacrée Congrégation, & pour le P. Rocha Franciſcain Eſpagnol qui avoit ſoin d'une autre Egliſe, & il repréſenta fortement au *Tchi-hien* que nous étions à Canton en vertu d'un *Tchi* ou

ordre de l'Empereur ; qu'il osoit esperer que les Mandarins en considération de cet ordre voudroient bien nous laisser dans nos Eglises, & qu'il le supplioit de faire passer jusqu'à eux nos très-humbles supplications. Le *Tchi-hien* le promit pour se défaire d'eux plus honnêtement : Les Missionnaires qui ne s'en apperçurent que trop, crurent qu'il ne leur restoit plus que la foible ressource, de s'adresser directement aux Mandarins supérieurs, & de leur présenter une Requête dans les formes.

Lorsque les Peres qui avoient été appellez aux deux Tribunaux, furent de retour chacun dans leur Eglise, & qu'ils eurent fait part de cette nouvelle aux autres Missionnaires, elle les jetta dans un abba-

tement & une consternation qu'il ne seroit pas aisé de vous exprimer. A peine commencions-nous à revenir tant soit peu de l'accablement de tristesse dont nous fûmes saisis, qu'on vint afficher à la porte de toutes nos Maisons le *Cao-chi*, c'est-à-dire, l'Ordonnance des Mandarins Généraux, ce qui fait assez voir qu'il étoit déja dressé, lorsque nos Missionnaires furent appellez chez les deux *Tchi hien*, & en effet il étoit daté de la veille. C'est ainsi qu'il étoit conçu :

« Nous *Ngao*, Généralissime » de cette Province, *Yang* Vice-» roy, *Tsiao* Lieutenant Géné-» ral pour la police & la réfor-» mation des mœurs, donnons » cette présente Déclaration.

« C'est une chose connuë, » non-seulement dans cet Em-

» pire, mais encore dans tous » les autres Royaumes, qu'il ne » faut point permettre de mau- » vaiſe doctrine. Vous autres » Européans étant venus à la » Chine pour y répandre votre » Loy, & ſéduire notre Peuple, » *Moan* Généraliſſime des Pro- » vinces de *Fo-kien* & de *Tche-* » *kiang*, repréſenta il y a quel- » ques années à l'Empereur qu'il » falloit vous renvoyer tous » dans vos Royaumes. Sa Ma- » jeſté par un excès de bonté & » de condeſcendance, ſe con- » tenta de défendre l'éxercice » de votre Religion, en vous » permettant de demeurer dans » ſon Empire. En conſidération » de ces Ordres & de cette in- » dulgence, vous auriez dû vous » renfermer chez vous, & n'y » vacquer qu'à votre perfection » particuliere, d'autant plus que

» le *Li-pou* par ſon Arrêt vous
» défendoit d'aller ça & là, &
» de tenir des aſſemblées, au-
» quel cas il y avoit ordre aux
» Mandarins des lieux de vous
» punir & de vous chaſſer. Com-
» ment donc ſe peut-il faire que
» *Ngan-to-ni* (c'eſt le nom du
» Frere Antoine de la Concep-
» tion Franciſcain Eſpagnol)
» ſous prétexte d'exercer la Mé-
» decine, tienne des aſſemblées
» avec trouble & tumulte, de
» même que *Ngai*, &c. (il nom-
» me en tout quatorze perſon-
» nes de trente que nous étions
» à Canton) leſquels s'occupent
» pareillement à répandre vo-
» tre Loy? Ce mal augmente de
» jour en jour : le Peuple groſ-
» ſier attiré par vos adreſſes ſe
» laiſſe tromper, & les hommes
» s'aſſemblent pêle mêle avec
» les femmes. Certes une telle

» conduite est absolument con-
» traire aux Loix, & ne peut
» être tolerée. Ainsi voici ce
» que nous signifions à *Ngan-*
» *to-ni* & aux autres Europeans.
» Macao situé dans le Territoire
» de *Hiang-chan-hien* est un lieu
» destiné depuis long-tems à la
» demeure des Europeans: Nous
» vous donnons trois jours, sça-
» voir, demain 18. d'Août & les
» deux jours suivans, pour ra-
» masser vos effets, & vous y
» retirer, sans qu'il vous soit
» permis de revenir jamais à
» Canton. Que si vous manquiez
» d'obéïr au terme préfix, nous
» ordonnons aux Mandarins
» immédiats de se saisir de vos
» personnes, & de vous traiter
» en criminels. C'est à vous de
» vous épargner ce chagrin. Cet
» Ordre est invariable, & doit
» être exécuté à la lettre. Telle

» eſt la Déclaration que Nous
» avons prétendu faire ce 27e.
» de la 6e. Lune de l'année di-
» xiéme d'*Yong-tching.* »

Peu de tems après que ce *Cao-chi* eût été porté dans toutes les Egliſes, un ou deux Miſſionnaires de chacune vinrent comme de concert ſe rendre à la nôtre, pour délibérer ſur le parti qu'il y avoit à prendre, & ſur les moyens de détourner, s'il étoit poſſible, un coup ſi funeſte. On propoſa de demander un aſſez long délai pour avoir le tems d'informer nos Peres de Peking de cet Ordre, afin qu'ils puſſent en obtenir la révocation, avant qu'il s'exécutât, ou bien ſi les Mandarins nous refuſoient cette grace, comme il y avoit toute apparence, car il auroit fallu un délai de trois mois pour avoir ré-

ponse de Peking, de leur demander le tems suffisant pour donner ordre à nos affaires; ou enfin, s'ils étoient infléxibles, de nous permettre de laisser un Missionnaire dans chacune des trois Eglises, pour gouverner les affaires des Peres qui sont à la Cour. Notre Pere Supérieur fut chargé de dresser la Requête, & quand elle fut prête, il la communiqua aux Supérieurs des autres Eglises qui l'approuverent.

Le jour suivant un Missionnaire de chaque Eglise se rendit à la porte du *Tsong-tou* & des autres Mandarins: mais ils y furent très-mal reçus: ni leur Requête, ni même le *Tie-tse*, c'est-à-dire, le billet de visite, ne put pénétrer; & ils furent contraints de se retirer. Il n'y eut que le P. Cordez qui ne perdit

point courage. Il alla voir le *Tſiang-kun*, ou Général Tartare, & le *Tſing-cheou*, ou Commandant de la Ville, avec leſquels il étoit en quelque liaiſon, il les pria de faire paſſer notre Requête aux Mandarins : mais comme l'un & l'autre ne ſont que Mandarins de Guerre, & que ces ſortes d'affaires ne les regardent pas, il en reçut un refus aſſaiſonné de manieres obligeantes & de beaucoup d'honnêtetez Chinoiſes. Il ne ſe rebuta point : il alla trouver le *Tchi-hien* dans le département duquel étoit ſon Egliſe, dont il avoit eu ſujet de ſe loüer, & qui dans le cours de cette affaire a exécuté les Ordres dont on l'avoit chargé avec beaucoup de modération. Ce Mandarin, pour ne pas chagriner les Miſſionnaires, reçut la

Requête, mais il n'en fit aucun usage, & sa réponse fut une nouvelle assurance qu'il ne falloit plus songer qu'à partir.

Après tant de démarches inutiles on ne songea plus en effet qu'au départ. Cependant un nouveau *Cao-chi* qu'on apporta, & qui devoit s'afficher à notre porte, & à tous les divers endroits de la Ville, quoique plus injurieux & plus infamant que le premier, nous donna une petite lueur d'espérance, parce qu'il sembloit restreindre le nombre des exilez aux quatorze qui avoient été nommez dans le *Cao-chi* précédent; du moins il n'y eut aucun de nous qui ne crût y trouver ce sens; & en conséquence il n'y eut que les qu torze nommez qui se préparerent à partir. Mais cette légere consolation ne dura

guéres : deux petits Mandarins qu'on nous avoit envoyez pour presser notre départ, furent surpris de nous voir dans cette opinion, convenant néanmoins du fondement qu'y donnoit l'expression du *Cao-chi*. Ils allerent consulter les grands Mandarins, & reçurent ordre de nous détromper. Ainsi il n'y eut plus de doute, & il fallut penser sérieusement à la retraite. Voici les propres termes de ce *Cao-chi*, ou Ordonnance des Mandarins Généraux de la Province.

« Nous, *Ngao*, *Tsong-tou*, c'est-» à-dire, Viceroy Général. » *Yang*, *Fou-yuen*, c'est-à-dire, » Viceroy. *Tsiao*, *Quan-fong-* » *tchin-sou*, c'est-à-dire, Lieu-» tenant Général de la Police & » de la réformation des mœurs, » faisons la Déclaration qui suit.

« Le Peuple Chinois se porte » de lui-même à trouver dans » son travail dequoi vivre, & à » garder les Loix de l'Empire, » sçavoir l'observance des Ri» tes, de la tempérance, & de » la pudeur. Mais il se trouve » aujourd'hui que les Européans » veulent introduire une Loy » toute contraire. Le feu Em» pereur, par un effet de sa » grande bonté, leur avoit per» mis de s'établir dans son Em» pire, pouvoit-on s'imaginer » qu'ils fussent si méchans & si » pervers ? Il y a quelques an» nées que le *Tsong-tou Moan* » ayant découvert qu'ils sédui» soient le Peuple de *Fo-kien* par » leur mauvaise doctrine, re» présenta à Sa Majesté qu'il » falloit les chasser tous de la » Chine, & les renvoyer à Ma» cao, afin que de-là ils retour-

» naſſent dans leurs Royaumes.
» Mais Sa Majeſté, par une
» grande indulgence, ſe con-
» tenta de les exiler dans cette
» ville de Canton, & de leur
» permettre d'y demeurer juſ-
» qu'à ce qu'ils euſſent donné
» quelque nouveau ſujet de mé-
» contentement. Un ſi grand
» bienfait méritoit que par re-
» connoiſſance ils ſe continſſent
» dans le devoir : mais nous
» voyons que contre notre at-
» tente, ils continuent leurs pra-
» tiques ordinaires ſans nul
» amendement : ils employent
» leur argent à gagner les Peu-
» ples & à leur faire embraſſer
» leur Loy : les jours de Fêtes les
» Chrétiens & les Chrétiennes
» courent comme des inſenſez
» à leurs aſſemblées : le bas
» peuple par ſtupidité, ou par
» l'eſpoir d'un argent, dont il

» se laisse amorcer, n'a pas honte
» de se prosterner devant eux.
» Les femmes également séduites
» s'assemblent dans des maisons, & parmi cette multitude,
» combien de crimes se commettent ! La séduction & la corruption ne font que croître
» de jour en jour ; nos coûtumes
» sont renversées, les mœurs se
» corrompent, la probité naturelle s'éteint : peut-on penser
» à de si grands désordres sans
» douleur & sans indignation ?
» Sans doute il seroit convenable de châtier sévérement
» ceux qui parmi le peuple sont
» coupables de ces excès, mais
» nous aimons mieux leur donner
» le tems de se corriger ; nous
» nous contentons d'envoyer à
» Macao *Ngan-to-ni* & les quatorze qui ont été désignez.
» Ainsi nous ne ferons point

» d'autres recherches de ces » désordres. Tel est le but de » cette Déclaration que nous » adressons au peuple & aux » soldats.

» Vous, donc, Chinois, qui » que vous soyez, qui avez du » sang dans les veines, soit que » vous vacquiez à l'étude des » Lettres ou à cultiver la terre, » soit que vous soyez ouvriers » ou marchands, honorez & » respectez vos parens, & oc- » cupez-vous de votre travail : » ne pouvez-vous pas vous, chefs » de famille, trouver par ce » travail dequoi substanter vos » enfans ? Pourquoi avez-vous » la bassesse de recourir à de vils » Européans ? Et vous, femmes, » qui avez été élevées dans » l'intérieur de vos maisons, ne » devez vous pas y avoir appris » à conserver la pudeur, qui est

» l'ornement de votre ſexe ?
» Comment donc vous livrez-
» vous aux artifices de ces mé-
» priſables Etrangers ? Il faut
» que dorénavant vous vous
» repentiez de vos fautes paſ-
» ſées, que vous rentriez dans
» l'obſervance des devoirs atta-
» chez à votre Etat, que les
» peres inſtruiſent leurs enfans,
» les maris leurs femmes, &
» que renonçant à ces déſordres
» vous repreniez le vrai chemin
» de la vertu. Si vous vous cor-
» rigez, vous mériterez que
» nous vous regardions comme
» un digne peuple de ce glorieux
» régne, & nous oublierons le
» paſſé. Ne ſoyez point ſi opi-
» niâtre que de vouloir demeurer
» dans votre aveuglement. Puiſ-
» que vous vivez parmi les hom-
» mes, vivez en hommes, &
» non pas en bêtes, à la honte

» de vos ancêtres, & de votre
» postérité. Nous vous y exhor-
» tons, & nous l'espérons ainsi.
» Telle est la fin de cette Décla-
» ration. »

Les calomnies & les injures grossiéres répanduës dans cette Ordonnance ne nous touchèrent que foiblement. Le Peuple Chinois est accoûtumé aux invectives & aux mensonges de ses Mandarins, & cette Ordonnance ne fera pas changer d'idées à ceux qui connoissent les Chrétiens : mais ce qui nous affligeoit infiniment, c'est la violence de notre expulsion, & le peu de tems qu'on nous donnoit pour nous y disposer : car du moment où nous fûmes assurez, qu'il falloit sortir de Canton, jusqu'à celui où nous devions nous embarquer, il ne restoit plus guéres que vingt-quatre

heures ; comment pouvoir en si peu de tems emballer nos Livres, les meubles de notre Eglise & de notre Maison, & le petit bagage que tous nos Missionnaires chassez de leurs Eglises avoient apporté des Provinces à Canton. C'est ce qui fut impossible, sur-tout dans notre Maison, où il se trouvoit un plus grand nombre de Missionnaires exilez. Ainsi quelque diligence que nous pûmes faire, il fallut se résoudre à en abandonner une partie à la garde de quelques Domestiques, qu'on nous permit de laisser dans nos Maisons ; & le peu que nous emportâmes avec nous, ne put malgré nos soins échapper à l'avidité des Chinois, qui dans le court trajet qu'il y a de notre Maison à la riviere, firent disparoître beaucoup de choses.

Mais dans un ſi grand déſaſtre ; c'eſt dequoi nous fûmes peu touchez.

A quoi nous fûmes bien ſenſibles, mon R. P. c'eſt de nous voir forcez de laiſſer le *Quantſai* ou cercüeil du P. du Baudory, auquel nous étions ſur le point de rendre les devoirs funebres. Ce zélé Miſſionnaire étoit mort depuis peu de jours de la maniere dont vous ſçavez qu'il avoit vêcu, c'eſt-à-dire, dans une union continuelle avec Dieu. Ce fut le jour de l'Aſſomption de Notre-Dame que nous fîmes cette perte, circonſtance remarquable, parce que c'étoit comme un dernier trait de pinceau ajoûté à la reſſemblance de ſa vie avec celle de ſaint Staniſlas. Comme lui il étoit allé à pied à Rome pour demander au R. P. Général la grace d'entrer

trer dans la Compagnie; comme lui il avoit toûjours vêcu dans le continuel exercice de la présence de Dieu ; & enfin ce fut le jour qu'on célébre la fête de la glorieuse Assomption de la sainte Vierge, qu'il alla comme lui recevoir la récompense de ses vertus. On nous obligea de partir, & il fallut laisser son cercueil dans notre Maison, que les Mandarins firent transporter depuis dans je ne sçai quel *Miao* ou Temple situé hors de la porte Orientale de la Ville.

Les Missionnaires des autres Eglises se trouverent à proportion dans les mêmes peines & dans les mêmes embarras que nous. Ce qu'il y eut de particulier pour l'Eglise de la sacrée Congrégation, c'est que M. Appiani de la Congrégation de S. Lazare y étoit malade d'une

dyssenterie toûjours dangereuse, sur-tout dans un homme âgé de 70. ans. On espéroit que les Mandarins auroient compassion de son état, & qu'ils n'auroient pas de peine à permettre qu'on le laissât dans la maison, ou qu'on le transportât à la Factorerie de nos Marchands François. Cette grace lui fut refusée d'une maniere injurieuse & insultante. Tout moribond qu'il étoit, il lui fallut faire le voyage de Macao, où il mourut quatre ou cinq jours après son arrivée.

Trois Ecclésiastiques François du Séminaire de Paris qui redoutoient le séjour de Macao, demanderent qu'il leur fût permis de se retirer sur le Vaisseau François arrivé cette année à la Chine, dans le dessein de passer sur quelque Vaisseau de *Ma-*

dras, d'où ils se rendroient à *Pontichery*. Le *Tchi-hien* dans le département duquel ils étoient, y avoit donné son agrément, moyennant une caution sûre de leur sortie de la Chine. Tandis qu'ils cherchoient cette caution, l'affaire fut portée aux Mandarins supérieurs qui ne voulurent jamais y consentir. La raison principale de leur refus étoit, que leur *Pen* ou la dépêche par laquelle ils informoient l'Empereur de notre départ pour *Macao*, étoit déja prête, & qu'ils ne jugerent pas à propos d'y faire aucun changement. Ainsi le sort des trente Missionnaires qui étoient pour lors à Canton fut le même. Voici les termes dont les Mandarins s'expriment dans leur Dépêche à l'Empereur.

« Tous les Royaumes se font

» un devoir de ſe conformer
» aux Loix & au Gouvernement
» de cette Dynaſtie : c'eſt par
» cette raiſon que le prédéceſ-
» ſeur de Votre Majeſté plein
» de clémence & de bonté pour
» les Etrangers, permit aux
» Européans de s'établir dans
» nos Provinces : ſa vûë étoit
» qu'en vivant ſelon nos Loix ils
» participaſſent au bonheur de
» ſon gouvernement, Prince qui
» par ce caractere de bonté a éga-
» lé, & même ſurpaſſé nos plus
» grands Empereurs *Yao* &
» *Chun*. Auroit-on pû croire que
» les Européans abuſant de ſes
» bienfaits, & au mépris de nos
» Loix, duſſent travailler à ſé-
» duire nos peuples par la pré-
» dication de leur Loy, à ren-
» verſer toutes nos Coûtumes,
» & à porter le trouble dans nos
» Provinces ? Il y a quelques

» années que *Moan Tsong-tou*
» de celles de *Fo-kien* & de
» *Tche-kiang* ayant découvert
» ce désordre, représenta à
» Votre Majesté qu'il falloit
» les renvoïer dans leurs Royaumes,
» employer leurs Maisons
» à des usages utiles au
» public, & qu'il n'y avoit que
» ce moyen-là de remettre les
» choses dans l'ordre : Votre
» Majesté usant de sa clémence
» ordinaire, & faisant réflexion
» que ces Etrangers étoient
» éloignez de leur patrie & de
» differens Royaumes, eut la
» bonté de leur permettre de
» demeurer pour quelque tems
» à Canton, afin de pouvoir
» s'embarquer plus aisément
» sur quelque Vaisseau European.
» Cette faveur étoit grande, &
» les Européans après l'avoir

» obtenuë, au lieu d'abuser, com-
» me ils ont fait, de l'indulgence
» de Votre Majesté à leur égard,
» ne devoient penser qu'à vivre
» en paix dans leurs Maisons,
» y travailler à leur propre per-
» fection, & y observer les Loix
» de l'Empire; d'autant plus que
» l'Arrêt du *Li-pou* leur défen-
» doit de courir de côté & d'au-
» tre, & de faire des assemblées
» de leur Religion, à peine d'ê-
» tre châtiez & chassez par les
» Mandarins immédiats. Cepen-
» dant il se trouve aujourd'hui
» un *Ngan-to-ni*, qui sous pré-
» texte d'éxercer la Médecine,
» excite des troubles, un *Ngai-*
» *se*, &c. qui ouvrent des Eglises,
» qu'ils appellent les Eglises de
» la sainte Mere, qui attirent les
» Peuples à leur Religion, &
» qui se comportent d'une ma-
» niere licentieuse. Ce mal croît

» de plus en plus : les jours de
» Fêtes, les Chrétiens s'excitent les uns les autres, & courent à ces Eglises comme des insensez : les femmes s'y trouvent confusément avec les hommes : les hommes par l'espoir du gain ne rougissent pas de se prosterner devant ces Européans, ni les femmes de s'entretenir secrettement avec eux : c'est ce qu'on ne peut entendre sans douleur ni souffrir en patience. C'est pourquoi nous, les Esclaves de Votre Majesté, après nous être assurez de toutes choses avec un mur examen, le 28. de la sixiéme Lune nous avons fait une Déclaration publique contre ces désordres, & le second de la Lune suivante nous avons fait conduire tous ces Européans à *Macao*, afin

» d'empêcher qu'ils ne conti-
» nuent d'attirer à eux notre
» Peuple, & de le corrompre.
» Les huit Maiſons qu'ils ont
» ici ſont encore à la garde de
» leurs Domeſtiques, mais com-
» me nous craignons qu'il ne
» leur prenne envie de rentrer
» dans l'Empire, afin de couper
» le mal juſqu'à la racine, il nous
» paroît convenable d'exécuter
» à leur égard les ordres de l'an
» 2e. d'*Yong-tching*, & de les em-
» ployer à des uſages utiles au
» public. Nous croyons devoir
» attendre ſur cela de nouveaux
» Ordres, & nous nous bornons
» à ſupplier Votre Majeſté d'en
» décider ſelon ſon admirable
» ſageſſe. »

Ce fut le 20. d'Août au ſoir que ſelon l'Ordre des Mandarins nous nous embarquâmes tous ſur quatorze ou quinze pe-

tites Barques. Nous avions envoyé dès le matin un exprès à Peking pour informer nos Peres de ce triste évenement. Il promit d'y arriver en 37. ou 38. jours : s'il a tenu parole, nos Lettres y seront arrivées quelques jours avant la dépêche des Mandarins. Mais depuis trois mois qu'il est parti, nous n'avons reçû aucune nouvelle.

Le lendemain 21. d'Août nos barques s'étant réünies, & la marée étant venuë, nous partîmes tous sous l'escorte de quatre Galeres & de deux petits Mandarins de chaque *Hien.* Messieurs nos François vinrent nous dire adieu, & nous témoigner la part qu'ils prenoient à notre malheur, ou plûtôt au malheur de la Religion : on vit de part & d'autre couler bien

des larmes quand il fallut s'embraſſer & ſe ſéparer.

Nous mîmes donc à la voile le 21. & la nuit du 23. au 24. nous arrivâmes à *Macao*. Comme il y a deux Maiſons de Jéſuites & trois Monaſteres de Religieux, nous n'eûmes pas de peine à y trouver un azile, & nous fûmes reçus avec beaucoup de charité.

Si cette affaire paroiſſoit terminée de la part des Mandarins en ce qui concerne nos perſonnes, nous nous apperçûmes bientôt qu'elle étoit à peine commencée par rapport aux Chrétiens & à la Religion. Le *Tchi-hien*, ou Gouverneur de *Hiang-chan*, qui a dans ſon département le Territoire de *Macao*, y arriva en mêmetems que nous, & conformément aux ordres qu'il avoit

reçus des Mandarins supérieurs, il fit descendre à terre les Domestiques & les Chrétiens qui nous avoient suivis, & les fit garder à vûë par ses gens. Peu après il les cita en sa présence, & par son ordre leurs noms furent écrits sur un registre, après quoi on les envoya sur des Barques pour les conduire à Canton. Les chaînes qu'on leur mit au col, furent comme le prélude des mauvais traitemens qu'on leur préparoit à leur arrivée à Canton. Et en effet dès qu'ils furent à terre au nombre d'environ cinquante, on les traîna à divers Tribunaux sous l'escorte d'un grand nombre de soldats & de satellites des Mandarins, dont l'intention étoit de les donner en spectacle à toute la Ville. Ils furent menez ensuite à la place publique des-

tinée à l'exécution des criminels. Le *Tchi-fou* * s'y rendit accompagné des deux *Tchi-hien* de *Nan-hai* & de *Poan-yu*, & du *Tchi-hien* ** de *Hiang-chan.* La ſcêne commença par la plus injurieuſe déclamation qui ſe puiſſe imaginer contre la Religion Chrétienne ; après quoi douze de cette troupe de Chrétiens pris des huit Egliſes, furent condamnez à vingt coups de baſtonnade. Cette exécution, qui eſt plus ou moins ſévere ſelon les bâtons qu'on y emploïe & les bras qui les mettent en mouvement, ſe fit avec une extrême cruauté.

Lorſque ces nouvelles vinrent

* Gouverneur d'une Ville du premier Ordre.

** Juge & Gouverneur d'une Ville du troiſiéme Ordre.

à *Macao*, je vous laisse à penser, mon R. P. quelle fut notre douleur. La maniere dont on nous enleva nos Domestiques & nos Catéchistes, nous faisoit bien appréhender quelque dénouëment fâcheux lorsqu'ils seroient à Canton, mais aucun de nous n'avoit porté si loin ses conjectures & ses craintes. La seule consolation que nous eûmes, fut d'apprendre avec quelle constance ces fervens Chrétiens ou avoient déja soufferts, ou s'attendoient à souffrir toute sorte de peines pour une si bonne cause. Aucun d'eux n'a hésité à avoüer qu'il étoit Chrétien, ou du moins il n'y en a qu'un ou deux qui ayent donné lieu à quelque soupçon. Mais ce qui nous afflige sensiblement, c'est l'impression que fera cette persécution sur l'esprit des Manda-

rins des autres Provinces, qui ne manqueront pas, à l'éxemple de ceux de Canton, de faire des recherches des Chrétiens répandus dans tout l'Empire.

Les autres Chrétiens qui ne reçurent point la bastonnade, furent jettez dans les prisons, & quelques jours après parut un Arrêt, qui portoit que ceux qui étoient d'une autre Province, y fussent conduits en qualité de criminels, c'est-à-dire, chargez de chaînes, pour être livrez au Mandarin du lieu, & que pendant la route ils seroient renfermez dans les prisons de chaque Ville par où ils passeroient. A l'égard des Domestiques & Catéchistes qui étoient de Canton ou des environs, il y en eut qui furent condamnez à la bastonnade, & d'autres à porter la Cangue un ou deux

mois. Quelques-uns furent renvoyez sans châtiment, soit parce qu'ils étoient ou fort jeunes, ou d'un âge très-avancé. Il s'en trouva de ce nombre qui étoient d'autres Provinces, & deux entr'autres ausquels nous prenions un intérêt particulier. L'un d'eux étoit de Peking : il a été reçû dans notre Compagnie, & est Prêtre depuis deux ans : nous lui apprenions la Langue Latine le Pere Hervieu & moi. Ils répondirent, selon les instructions qu'on leur avoit données, qu'ils appartenoient aux Peres de Peking. Cette réponse embarrassa apparemment les Mandarins qui avoient dessein de les punir comme les autres : mais ces Magistrats se tirerent d'embarras en bons Chinois, à qui les mensonges ne coûtent guéres, & dans le compte qu'ils

rendirent aux Mandarins ſupérieurs, ils avancerent que ces deux-là n'étoient pas Chrétiens. Le *Tſong-tou* envoya demander juridiquement au Pere Hervieu notre Supérieur, & au Pere Miralta Procureur de la Sacrée Congrégation, ſi en effet ils appartenoient aux Miſſionnaires de Peking: c'eſt ce qui nous fit juger qu'on leur rendroit bientôt la liberté: cependant ils ſont encore détenus dans les priſons.

Nous eûmes ſoin de procurer à ces Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt tous les ſecours dont ils avoient beſoin au milieu de leurs ſouffrances, & comme à la Chine plus qu'ailleurs, l'argent a grand pouvoir dans les Tribunaux, nous eûmes la conſolation d'avoir ſoulagé une partie de leurs peines. Je ne dois pas omettre

que M. du Velaer le cadet, qui reste seul à la Factorerie Françoise, s'est prêté avec beaucoup de zéle à cette bonne œuvre, & que nos Chrétiens ont ressenti les effets de ses pieuses libéralitez. Il a été bien secondé par M. Morelez Capitaine du Vaisseau, & par tous les autres Officiers François. Les Lettres que nous avons écrites à ces chers Néophytes pour soutenir leur courage, & animer leur fermeté dans la Foy, leur ont été fidélement renduës. L'un d'eux, qui a près de 80. ans, & que son grand âge a préservé de la bastonnade, nous a témoigné la douleur qu'il ressentoit, de n'avoir pas été jugé digne de souffrir comme les autres pour la cause de Jesus-Christ. Ce sentiment a paru très-sincere à tous ceux qui le connoissent.

Tandis que l'affaire des prisonniers étoit sur le Bureau des Tribunaux, de petits Mandarins des deux *Hien* entrerent dans nos Maisons suivis d'une multitude infinie, tant de *Ya-yu*, ou gens du Tribunal, que de la canaille & de la populace, qui se prévalant de leur nombre & de la timidité de nos gens, enleverent tout ce qu'ils voulurent. Ce que nous regrettons le plus, ce sont les Livres d'Europe que nous croyions devoir être le moins exposez à ce malheur, parce qu'ils ne sont de nul usage pour les Chinois. Mais dans l'espérance sans doute, ou d'en tirer de nous quelque argent pour les racheter, ou de les vendre à des Marchands d'Europe, ils n'ont pas manqué l'occasion de s'en saisir. Pour ce qui est des Gardes de

nos Eglises, on s'est contenté de cautions qui promissent de les représenter aux grands Mandarins quand ils l'ordonneroient. Cependant ils ne laissent pas d'avoir à souffrir beaucoup des perquisitions que font les Mandarins, sur la maniere dont nous administrons aux femmes les Sacremens du Baptême, de la Pénitence & de l'Extrême-Onction. Nos Chrétiennes, qui nous servoient de Catéchistes pour les personnes de leur sexe, ont eu à subir plusieurs interrogatoires : ils les ont menacées de la question, ils l'ont fait souffrir à quelques-unes, ils en ont traité d'autres d'une maniere encore plus cruelle, parce qu'ils ne trouvoient pas dans leurs témoignages de quoi appuyer les infamies qu'ils nous avoient attribuées dans des écrits pu-

blics. Nous ne doutons point qu'après tant de perquisitions & d'éxamens, ils ne soient encore plus convaincus qu'ils ne l'étoient auparavant, de la vie pure & innocente des Missionnaires.

On ne peut pas dire au vrai ce qui a donné lieu à une persécution si subite & si violente. Il y a sur cela parmi les Missionnaires deux opinions, ou plûtôt deux sortes de conjectures. Les uns l'attribuent au différend survenu entre les Mahométans & les Chrétiens, au sujet de l'enterrement d'un Chrétien qui avoit été de leur Secte. Le fils du défunt qui étoit aussi Chrétien, avoit invité, selon la coûtume, d'autres Chrétiens pour réciter les prieres ordinaires, & conduire le corps à la sépulture. Les Mahométans

qui survinrent chasserent les Chrétiens, & accuserent le fils du défunt auprès des Mandarins, d'avoir embrassé une Loy proscrite à la Chine. L'accusé soutint généreusement sa cause devant le Mandarin, en opposant la sainteté de la Religion Chrétienne aux rêveries & à la corruption du Mahométisme. Le Mandarin gagné par l'argent des Mahométans, se déclara contre le Chrétien, & lui fit donner la bastonnade. Les Mahométans se sentant ainsi appuyez en devinrent encore plus furieux, & comme le Chrétien en question, de même que sa famille, avoient été convertis & baptisez par un Franciscain, & que le Frere Antoine étoit le plus connu dans la Ville à cause de la Médecine qu'il y exerçoit, son nom se trouva

dans toutes les Requêtes qu'ils présenterent aux Mandarins, & c'est pourquoi le nom de ce même Frere a été à la tête des Missionnaires dans toutes les Ordonnances qui nous ont éxilés à *Macao*. Voilà ce qui fait soupçonner les Mahométans d'avoir excité cette tempête. Ce qui appuye encore cette conjecture, c'est qu'un Chinois élevé à Siam par les Ecclésiastiques du Séminaire de Paris, & Prêtre depuis quelques années, écrit de Canton où il se tient caché, que c'est-là le bruit de toute la Ville, qu'on sçait & le nom du riche Mahométan, qui a conduit cette intrigue, & la somme d'argent qu'il a donnée, & plusieurs autres circonstances. D'autres prétendent que le mal vient de plus loin, & que c'est l'Empereur lui-mê-

me, qui, par aversion de la Religion Chrétienne, a fait donner un ordre secret à ses Mandarins de nous susciter cette affaire. Chacune de ces conjectures a ses partisans ; il me suffit de vous les avoir rapportées.

Nous espérions qu'il viendroit de la Cour quelque adoucissement à la Sentence des Mandarins, mais nous n'avons pas même reçu aucune Lettre de nos Peres de Peking. Cependant les Mandarins non contens de nous avoir chassez de Canton, viennent de faire signifier un nouvel Ordre de leur part à la Maison de Ville dans la personne de son *Procurador*, par lequel ils lui enjoignent de nous renvoyer dans nos Royaumes, comme des gens qui pourroient infecter la Chine par leur mauvaise doctrine.

Quatre ou cinq Evêques que nous avons ici, ſont actuellement occupez à délibérer avec les principaux habitans de *Macao* ſur la réponſe qui ſe doit faire aux Chinois: Je vous en ferai part, ſi elle paroît avant que je ſois obligé d'envoyer cette Lettre à notre Vaiſſeau François. En attendant voici la traduction du nouvel Arrêt de nos Mandarins.

« Nous, *Tchi-hien* de *Hiang-* » *chan* en exécution des Ordres » de mes Supérieurs.

» Le 30. de la 9e. Lune de cette » dixiéme année d'*Yong-tching*, » j'ai reçu du *Tſong tou* de Can- » ton, mon Supérieur, un Or- » dre qui avoit été envoyé le 20. » par les trois Mandarins Gé- » néraux, dont voici la teneur » ...... ayant reconnu que » *Ngan-to-ni* & les autres Euro- » péans

» péans de cette Province se
» comportoient mal, qu'ils ou-
» vroient des Eglises, & atti-
» roient le peuple à leur Loy,
» nous avons fait & publié sur
» cela nos Déclarations, ordon-
» nant au Lieutenant Criminel
» de la Province de les faire
» tous conduire à *Macao* sous
» bonne escorte pour y fixer leur
» demeure. Mais faisant ensuite
» réfléxion que c'étoit des gens
» pervers, qui ne songeoient
» qu'à répandre leur méchante
» doctrine, & à séduire le peu-
» ple, & qu'en les laissant dans
» cette Province, ce seroit y
» laisser une entrée à tout le mal
» qu'on en doit craindre; par
» une nouvelle délibération nous
» avons jugé qu'il étoit plus à
» propos de les obliger à s'em-
» barquer tous après l'Autom-
» ne, & à s'en retourner dans

» leurs Royaumes ; & ayant
» proposé nos vûës à l'Empe-
» reur, Sa Majesté les a approu-
» vées, ainsi que notre Greffe
» en fait foi, en conséquence
» de quoi nous envoyons ce pré-
» sent Ordre au Lieutenant
» Criminel ; afin qu'il le fasse
» passer au *Tchi-hien* de *Hiang-*
» *chan*, lequel aura soin de l'in-
» timer au Mandarin Européan
» de *Macao*, & de faire en sorte
» qu'il le mette en exécution :
» c'est-à-dire, que ledit *Ngan-*
» *to-ni* & les autres Européans
» qui en différens tems ont été
» conduits à *Macao* pour y de-
» meurer, aussitôt qu'il y aura
» des Vaisseaux prêts à partir
» pour l'Europe, soient menez
» sous bonne escorte ausdits
» Vaisseaux, pour y être em-
» barquez selon le rôle ci-joint,
» & qu'il ait soin d'en donner

» avis dans un écrit juridique
» qu'on puisse examiner avec
» soin Que s'il arrivoit qu'on
» n'obéït pas à cet Ordre, nous
» voulons aussitôt en être aver-
» tis par une voye juridique, sur
» laquelle nous puissions nous
» fonder pour casser, arrêter,
» informer, & punir. Qu'on
» prenne donc garde à ne se pas
» attirer nos châtimens par une
» négligence criminelle.

» Nous, Lieutenant Crimi-
» nel, ayant reçu cet Ordre se-
» lon les formalitez requises,
» je le transmets par le *Tchi-*
» *fou* au *Tchi-hien* de *Hiang-*
» *chan*, & le lui intime, afin que
» s'y conformant, comme il le
» doit, il le signifie au Manda-
» rin Européan de *Macao*, &
» que celui-ci ait soin de faire
» embarquer sur les Vaisseaux
» qui doivent retourner en Eu-

» rope *Ngan-to-ni*, & les autres
» qui en différens tems ont été
» conduits à *Macao*, & qu'il ait
» pareillement soin de donner
» avis du jour de leur départ
» d'une maniere juridique. Nous
» voulons de plus que si cet
» Ordre trouvoit quelque résis-
» tance dans l'exécution, l'on
» en donne aussitôt avis par un
» écrit juridique, sur lequel
» nous puissions compter, pour
» casser, arrêter, informer, &
» punir. Qu'on prenne garde à
» ne se pas attirer nos châtimens
» par une indulgence crimi-
» nelle.

« Nous, *Tchi-hien* de *Hiang-*
» *chan*, en exécution de ces
» Ordres, je les intime & signi-
» fie au Mandarin Européan
» de *Macao*, afin qu'il s'y con-
» forme sans retardement, &
» que quand il y aura des Vais-

» seaux prêts à partir pour l'Eu-
» rope, il y fasse embarquer
» *Ngan-to-ni* & les autres qui
» lui ont été délivrez en divers
» tems, selon le rôle ci-joint,
» & qu'il ait soin de donner avis
» du jour de leur départ par un
» écrit juridique. Que s'il arri-
» voit que les susdits Ordres
» trouvassent quelque résistan-
» ce, nous voulons en être in-
» formez d'une maniere pareil-
» lement juridique, sur laquelle
» nous puissions nous fonder
» pour casser, arrêter, infor-
» mer, & punir. Qu'il ait soin
» sur-tout de nous faire sçavoir
» au plûtôt qu'il a reçû cette
» présente signification, & qu'il
» s'y conformera. Au plus vîte,
» au plus vîte : cet Ordre est de
» grande importance. Le troi-
» siéme de la dixiéme Lune
» de l'année dixiéme d'*Yong-*
» *tching.* »

Ceux qui gouvernent la ville de *Macao*, demanderent aux quatre Evêques Portugais & aux Supérieurs des quatre Ordres Religieux qui ſont ici, quel étoit leur ſentiment ſur cet Ordre des Mandarins. L'Evêque de *Macao* m'a dit depuis peu de jours que ſon avis étoit 1°. qu'il falloit inſérer dans la réponſe une réfutation abrégée de ce que les Chinois ont dit contre la Religion Chrétienne. 2°. Qu'en déclarant qu'ils ſont de cette Religion, ils devoient ajoûter qu'ils regardoient les Miſſionnaires comme leurs peres, & que la Religion ne leur permettoit pas d'être les exécuteurs d'une Sentence portée contre eux pour l'avoir prêchée. Il y a lieu de croire que les autres Evêques & les Supérieurs des Ordres Religieux

ſeront du même ſentiment. Il eſt, comme vous voyez, très-Chrétien, mais en même tems il eſt ſujet à de grands inconvéniens. Car les Chinois ou ſe chargeront eux-mêmes du ſoin de nous faire partir, & comment ſe tirer de leurs pourſuites ? Ou bien ils menaceront la Ville, ſi elle perſiſte dans ſon refus ; & alors les Habitans de *Macao* ayant tout à craindre des Chinois, nous prieront avec inſtance d'avoir compaſſion d'eux, & de nous retirer de nous-mêmes, ce que nous ne pourrons pas leur refuſer. Ce qui me donne quelque eſpérance pour cette année, c'eſt qu'on ne ſe preſſe pas de répondre, & qu'on eſt réſolu d'attendre une ſeconde ſommation. Avant que cette réponſe arrive juſqu'aux Mandarins, & que de

nouveaux Ordres viennent de leur part, les Vaiſſeaux pour l'Europe ſeront partis.

Au moment que je vous écris, nous apprenons ce qui a été déterminé ſur nos Maiſons & ſur nos Egliſes: les Mandarins en ont fait tirer tout ce qui y reſtoit, & en ont fait charger pluſieurs Barques que nous attendons à chaque inſtant. Ils ont fixé pareillement le prix de nos Maiſons, & leur deſſein eſt de nous en faire tenir l'argent. Quelques-uns opinent à le recevoir, d'autres à le refuſer. Les raiſons que ceux-ci apportent, ſont 1°. que ce prix ſera beaucoup au-deſſous de leur juſte valeur. 2°. Qu'il faudroit livrer les Contrats, & nous priver du moyen que nous aurions d'en demander la reſtitution, ſi nous venions à rentrer dans la Chine.

Je ne puis vous dire lequel de ces deux avis prévaudra, ni si tous prendront le même parti.

Quant aux Domestiques, qui jusqu'ici ont gardé ces Maisons, il ne paroît pas que les Mandarins leur destinent aucun mauvais traitement : il y a apparence que ceux qui ne sont pas de Canton, seront renvoyez dans leurs Provinces. Mais il est certain que huit ou dix Chrétiens sont éxilez dans l'Isle de *Hai-nan* : ce sont tous, ou la plûpart, ceux-là mêmes qui ont eu à subir plusieurs interrogatoires sur la conduite des Missionnaires.

Nous ne cessons de déplorer les fâcheuses suites que cette persécution aura infailliblement par rapport à la Religion : dès que la nouvelle s'en répandra dans les Provinces, quelle ter-

reur ne répandra-t-elle point dans toutes les Chrétientez ? Quand même les Mandarins ne recevroient aucun Ordre de la Cour, combien en verra-t-on qui se porteront d'eux-mêmes à faire les recherches les plus éxactes des Chrétiens ? Qu'il y a peu de Chinois qui osent embrasser une Religion qu'on met au rang des Sectes, & qui est en bute au Gouvernement ! Les Missionnaires répandus secretement dans diverses Provinces, pourront-ils y demeurer longtems sans être découverts ? Comment leur faire tenir les secours nécessaires, si nous sommes chassez même de *Macao* ? Voilà, mon R. P. une ample matiere aux réfléxions & aux gémissemens.

Vous me demanderez peut-être s'il n'y a point à espérer.

quelque remede à de si grands maux : les uns, & c'est le plus grand nombre, ne croyent pas que du vivant de cet Empereur, on puisse raisonnablement se promettre un meilleur sort, & fondent leurs espérances sur un nouveau Regne. D'autres croyent qu'on devroit dresser une apologie capable de faire impression sur l'esprit des Chinois, & où l'on feroit connoître la sainteté de la Loy Chrétienne : ce fut le sentiment d'un de nos Evêques, lorsque nous arrivâmes à *Macao* : on parloit même de faire afficher pendant la nuit cette apologie à Canton, mais outre que l'exécution est impossible, plusieurs autres inconvéniens qu'on y a trouvez, ont fait tomber cet avis : quelques-uns croyent que les Peres de Peking pourroient peut-être

dans la ſuite trouver jour à la faire paroître. Il n'y a qu'eux qui puiſſent juger ſi la choſe doit ou peut ſe faire, & l'on peut ſe repoſer ſur leur zéle & ſur leur prudence. Cependant on y voit de grandes difficultez qui font craindre qu'une pareille démarche n'ait d'autre fruit, que d'arracher juſqu'à la racine de la Miſſion, en faiſant chaſſer les Peres mêmes qui ſont à Peking. Il ne nous reſte donc preſque plus d'eſpérance humaine, & nous ne tirons ce qui nous en reſte, que du ſoin de la Providence & de la miſéricorde de Dieu pour cette Nation.

Tandis qu'on attendoit à *Macao* une ſeconde ſommation du *Tchi-hien*, il eſt venu un nouvel Ordre du *Tſong-ping*, ou Lieutenant Général des Trou-

pes, qui porte qu'ayant appris qu'il y avoit dans ce Port un Vaisseau prêt à partir pour le *Si-yang*, il ordonnoit qu'on l'avertît du tems de son départ, afin qu'il pût nous y faire tous embarquer. Le *Si-yang*, comme vous sçavez, se divise en deux parties, en *Siao* ou petit, c'est-à-dire, les Indes; & en *Ta* ou grand, c'est-à-dire, l'Europe; de telle sorte néanmoins que les deux caracteres *Si-yang* sans autre explication, signifient toûjours l'Europe dans l'usage ordinaire. Le *Tsong-ping* se trompe manifestement s'il le prend en ce sens; car le Vaisseau dont il parle, ne va qu'à *Goa*, & les autres ne vont qu'à quelque Port des Indes. Mais comme la Géographie des Chinois n'est pas fort juste, qu'ils paroissent vouloir absolument

nous chasser, & qu'ils ont la force en main, nous craignons fort que cet ordre ne soit suivi de l'exécution, & que la résolution des Habitans de *Macao*, quoique prise en secret, n'ait transpiré par quelque endroit, & ne soit venuë à la connoissance des Mandarins.

Je finis cette Lettre dans un si grand accablement de tristesse, que quand je ne serois pas pressé de l'envoyer au Vaisseau François prêt à partir de Canton, je ne sçai si j'aurois la force de vous rien mander davantage. Je recommande cette Mission désolée à vos saints Sacrifices, & suis avec beaucoup de respect &c.

IHS

LE PARAGUAY

où les R.R. P.P. de la Compagnie de JESUS ont répandu leurs MISSIONS.

PAR LE S.R D'ANVILLE
Geographe ord.re du Roi
Octobre 1733.

+ Ville detruite.
+ Mission detruite.
• Position particuliere pour les 30 Peuplades des Miss.s du Paraguay.

Lieues Espagnoles
10 20 30 40 50 60 70

Lieues Germaniques
10 20 30 40 50 60

Lieues Françoises
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

*Dans la composition de cette Carte, il a paru a l'auteur, que ce qu'elle renferme de pays étoit trop étendu entre l'Orient et l'Occident dans les Cartes precédentes.. Ainsi, a mesurer l'intervale d'une Mer à l'autre, de S.t Vincent a Arica, on trouvera environ 120. de nos Lieues Françoises de moins que dans celles de * * * et 400 Lieues ou environ de moins que dans celles de * * * Sur la distance de Buenos-ayres à la Côte de la Mer du Sud, la difference est de 80 Lieues, ou de 260. ou environ On auroit voulu pouvoir doñer plus de grandeur à cette Carte pour mettre un peu plus au large des details qui ne sont point ailleurs.*

ETAT PRESENT DE la Province de Paraguay, dont on a eu connoissance par des Lettres venues de Buënos-ayres datées du 20. de Février 1733. traduit de l'Espagnol.

LEs connoissances qu'on a eues tout récemment de la révolte des peuples de la Province de *Paraguay* contre le Roy d'Espagne leur Souverain, consistent en une Lettre que le Pere Jerôme Herran Provincial des Missionnaires Jesuites établis dans cette Province, a écrit à Monseigneur le Marquis de Castel Fuerte Viceroy du Perou;

en une courte Relation de ce qui s'eſt paſſé depuis la date de ſa Lettre ; & dans une Lettre que le P. Herran a reçu du Viceroy, avec l'arrêté du Conſeil Royal de Lima Capitale du Perou.





LETTRE

DU R. P. JEROME HERRAN

Provincial des Missions de la Compagnie de Jesus dans la Province de Paraguay.

A Son Excellence Monseigneur le Marquis DE CASTEL FUERTE *Viceroy du Perou.*



ONSEIGNEUR,

CE n'est qu'en arrivant dans la Ville de Cordouë, que j'ap-

pris la révolte des Peuples de la Province de Paraguay, lesquels en se donnant le nom de *Communes*, ont chassé Don Ignace de Soroeta, à qui vous aviez confié le Gouvernement de cette Province. Je me suis mis aussi-tôt en chemin pour aller visiter les trente Peuplades d'Indiens qui sont sous la conduite de nos Missionnaires, & dans la dépendance du Gouvernement de *Buënos-ayres.* A mon arrivée dans ces Peuplades, je sçus avec une entiere certitude, que les Rebelles s étoient unis ensemble, pour déposer les Officiers de la Justice Royale & le Commandant des troupes. Voici à quelle occasion cette revolte devint presque générale.

Don Louis Bareyro Alcalde ordinaire & Président de la Province, ayant pris le dessein

d'étouffer les premieres ſemences d'une revolte naiſſante, demanda du ſecours au Commandant des troupes, qui vint en effet avec un nombre ſuffiſant de ſoldats, pour réduire ceux qui commençoient à lever l'étendart de la Rebellion. Le Préſident ſe voyant ainſi ſoutenu, fit faire des informations contre les coupables, & ayant certainement connu par ces informations les chefs & les complices de la revolte, il les fit arrêter, & les condamna à la mort.

Lorſqu'on fut ſur le point d'exécuter la Sentence, le Commandant auquel on avoit cru devoir ſe fier, mais qui dans le cœur trahiſſoit les interêts de ſon Prince, au lieu d'appuyer la Juſtice, ainſi qu'il étoit de ſon devoir & qu'il l'avoit promis, paſſa tout à coup avec ſes

troupes dans le parti des Rebelles, les fit entrer dans la Capitale, & pointa le Canon contre la maiſon de Ville, où étoient le Préſident & quelques Regidors zélez ſerviteurs du Roy.

Les Rebelles étant entrez dans la Ville ſans la moindre réſiſtance, ſe partagerent dans tous les quartiers, pillerent les magazins & les maiſons de ceux qui demeuroient fidéles à leur ſouverain, les trainerent avec ignominie dans les priſons, ouvrirent la priſon publique & en firent ſortir comme en triomphe ceux qui avoient été condamnez à mort. De plus ils ordonnerent ſous peine de la vie, qu'on leur préſentât toutes les informations du procez criminel, & ils les firent brûler dans la place publique.

Après s'être rendus ainſi les

maîtres sans qu'il y ait eu une goutte de sang répandu, ils établirent une Justice qu'ils eurent l'insolence d'appeller Royale. Ils donnerent les premiers emplois à trois des principaux chefs de la revolte qui avoient été condamnez à mort; ils firent l'un Alferez Royal; ils donnerent à un autre la Charge de Regidor; & le troisiéme, ils le nommerent Président.

Don Louis Bareyro ne put mettre sa vie en sureté que par une prompte fuite, & ce ne fut qu'après avoir essuyé bien des fatigues, & avoir couru plusieurs fois risque de tomber dans les embuscades qu'on lui avoit dressées, qu'il arriva heureusement dans nos Peuplades. Les autres Regidors se réfugierent dans les Eglises, où néanmoins

ils ne se trouvoient pas trop tranquilles, par la crainte continuelle où ils étoient, que les Rebelles ne vinssent les arracher de ces aziles, ainsi qu'ils les en menaçoient à tous momens.

Leur dessein étoit de faire irruption dans nos Peuplades, & sur-tout de s'emparer de quatre de ces Peuplades les plus voisines; sçavoir, de celle de Saint Ignace, de celle de Notre-Dame de Foy, de celle de sainte Rose, & de celle de Santiago; persuadez que si elles étoient une fois dans leur pouvoir, on feroit de vains efforts pour les soumettre. En effet s'ils possedoient ces Peuplades, ils deviendroient les maîtres du grand Fleuve *Parana*, & de *Neembucu* qui est un marais de deux lieues, inaccessible à la Cavalerie, où avec une poignée de gens, ils arrê-

teroient tout court les nombreuses troupes que Votre Excellence pourroit envoyer pour les réduire.

J'avois prévu de bonne heure leur dessein ; c'est pourquoi à mon passage par *Buënos-ayres*, j'en conferai avec Monseigneur Dom Bruno de Zavala Gouverneur de cette Ville, & de tout le pays où se trouvent nos Missions. Selon ses ordres qu'il m'a confirmez dans la suite par plusieurs de ses Lettres, on a fait choix dans chacune des Peuplades d'un nombre de braves Indiens, pour en former un petit corps d'armée capable de s'opposer aux entreprises des Rebelles.

On peut compter sur la fidélité des Indiens, & sur leur zéle pour tout ce qui est du service du Roy. Ils en ont donné

depuis cent ans des preuves éclatantes dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées ; & entr'autres il y a peu d'années qu'ils chaſſerent les Portugais de la Colonie du S. Sacrement, éloignée de nos Peuplades de plus de deux cens lieuës : ils y ſignalerent leur valeur & leur conſtance dans les travaux & les dangers inevitables d'un aſſez long Siege, ſans que pour leur entretien, il en ait coûté une ſeule réale aux Finances du Roy.

Ce corps d'Indiens bien armez & prêts à affronter tous les perils, commence à donner de l'inquietude aux Rebelles ; ils ſe ſont adreſſez à Monſeigneur notre Evêque, & lui ont proteſté qu'ils étoient fidéles ſujets du Roy, qu'ils n'avoient garde de vouloir rien entreprendre

dre sur les Peuplades, & qu'ainsi ils le prioient de m'engager à renvoyer les Indiens chez eux.

L'artifice étoit trop grossier, aussi n'y fit-on nulle attention ; il ne convenoit pas de desarmer les Indiens, tandis que les Rebelles ne cessoient pas d'être armez, que les grands chemins étoient couverts de leurs soldats qui exerçoient toute sorte d'hostilitez, & ôtoient à la Ville toute communication avec les pays circonvoisins, & que même ils portoient l'audace jusqu'à intercepter les Lettres de leur Evêque & les miennes, dont ils faisoient ensuite publiquement la lecture.

Les Rebelles voyant qu'on n'avoit pas donné dans le piege qu'ils avoient dressé, s'aviserent d'un stratageme plus capable de déguiser la perfidie & la du-

plicité de leur cœur, & d'assurer les Indiens de leurs intentions pacifiques. Les chefs qu'ils avoient mis en place, rendirent visite à Monseigneur l'Evêque, & l'abordant avec le plus profond respect & avec les apparences du repentir le plus vif & le plus sincere, ils le supplierent de suivre les mouvemens de sa tendresse pastorale, en s'interessant pour eux auprès de Votre Excellence, de lui demander leur grace, & de l'assurer qu'ils étoient entierement disposez à rentrer dans l'obéïssance, qui que ce fût qu'on leur envoyât pour Gouverneur, fut-ce Dom Diego de Los Reyes. » Nous avons, ajoûterent-ils, » une autre priere à faire à Vo» tre Seigneurie Illustrissime ; » c'est d'ordonner une neuvaine » en l'honneur des Saints Pa-

» trons de la Ville, avec des
» processions & des œuvres de
» penitence, afin d'obtenir un
» heureux succez de la démar-
» che paternelle, qu'elle veut
» bien faire en notre faveur.

Le Prélat fut infiniment consolé de trouver dans leurs cœurs de si saintes dispositions; sa droiture naturelle ne lui permit pas de soupçonner qu'on en imposât à son zéle. La neuvaine commença; & un si saint tems fut employé par les Rebelles à mieux affermir leur conspiration. Ils entrerent dans la Ville, non pas pour assister aux prédications, à la procession, & aux prieres publiques; mais dans le dessein de chasser les Jesuites de leur College, ainsi qu'ils l'executerent le 19 de Février de cette présente année.

La Sentence de mort que Votre Excellence a prononcée contre Don Joſeph Antequera & Don Juan de Mena ſon Procureur, & qui a été exécutée ſelon ſes ordres, leur a ſervi de prétexte à former de nouveaux complots pour animer les peuples, & les porter à cette ſacrilege entrepriſe. Ils ont répandu de tous côtez, que par le moyen de leurs affidez, ils avoient entre les mains toutes vos procedures; ils les ont revêtues des circonſtances les plus odieuſes, entr'autres que Votre Excellence avoit achevé d'inſtruire le procez de quatorze d'entr'eux, qu'elle les avoit condamnez à mort, & qu'elle avoit nommé un Oydor de l'audience Royale de *Los Charcas* pour en hâter l'exécution. Et afin d'aſſouvir leur rage contre

les Jesuites, dont le zéle & la fidélité les importune & traverse leurs desseins, ils ont publié que ces Peres étoient les moteurs & les instigateurs de toutes les résolutions que Votre Excellence a prises.

Les esprits s'étant échauffez par toutes ces impostures, ils allerent vers le midi au College au nombre de deux mille Cavaliers poussant des cris pleins de fureur : ils en rompirent les portes à grands coups de haches, y entrerent á cheval, saccagerent la maison, & emporterent tout ce qui se trouva sous leurs mains : ils en firent sortir les Peres avec tant de précipitation, qu'ils ne leur donnerent pas le tems de prendre leur Breviaire, ni d'aller dans leur Eglise pour saluer le S. Sacrement, & le mettre à couvert des profana-

tions qu'on avoit lieu de craindre.

Monſeigneur l'Evêque ayant appris ces ſacrileges excez, déclara que les Rébelles avoient encouru l'excommunication, & ordonna d'annoncer l'interdict par le ſon des cloches. C'eſt néanmoins ce qui ne s'exécuta point, car pluſieurs des rébelles entourerent la Tour où ſont les cloches, & défendirent d'en approcher ſous peine de la vie, tandis que d'autres poſterent des Gardes autour du Palais Epiſcopal, avec ordre à leur Evêque de ne pas mettre les pieds même ſur le ſeüil de ſa porte.

Votre Excellence apprendra ce qui s'eſt paſſé depuis par les Lettres que ce Prélat m'a adreſſées, pour faire tenir à Votre Excellence, elle verra que

n'ayant pas même la liberté de punir les attentats commis contre sa personne, il a été forcé de lever l'excommunication, & elle jugera par là du pitoyable état où est cette Province, & du peu de Religion de ses habitans.

Ces Rébelles non contents d'avoir chassé les Jésuites de leur maison & de la Ville, les chasserent encore de la Province, & les traînerent jusqu'à celle de Buenos-Ayres. Cependant nos Indiens en armes au nombre de sept mille, sont bonne garde à tous les passages qui peuvent donner entrée dans leurs Peuplades, & ils sont résolus de mourir plûtôt que de perdre un pouce de terre. C'est ce qui a arrêté les Rébelles, & qui les empêche de passer la riviere *Tibiquari*, la-

quelle sépare la Province de Buenos-Ayres de celle du Paraguay.

Les Indiens se maintiendront toûjours dans ce poste, à moins qu'il ne leur vienne des ordres contraires de Votre Excellence. Elle peut s'assurer de leur fidelité & de leur bravoure ; & quoique leur petit nombre suffise pour s'opposer aux entreprises des Révoltez, dans une guerre, qui de leur part n'est que défensive, cependant si Votre Excellence a besoin d'un plus grand nombre de Troupes pour le service du Roy, elles seront prêtes à se mettre en campagne au premier ordre de Votre Excellence, sans qu'il soit necessaire de tirer de la Caisse Royale dequoi fournir à leur subsistance ; nos Indiens que le Roy a dis-

tinguez de tous les autres Indiens du Perou, par les privileges & les exemptions qu'il leur a accordez, ont toûjours servi & continueront de servir Sa Majesté sans recevoir aucune solde.

Je n'avance rien à Votre Excellence du courage & de la valeur de ces peuples, dont je n'aye été moi-même le témoin. Je leur ai servi d'Aumônier pendant huit ans de suite, dans les guerres qu'ils ont eues avec les Indiens barbares *Guenoas*, *Bohanes*, *Charruas*, & *yaros* qu'ils défirent en bataille rangée, & qu'ils mirent en déroute : le succès de ces expéditions fut si agréable à Sa Majesté, qu'elle leur fit écrire pour les remercier de leur zéle, & pour leur témoigner combien elle étoit satisfaite de leurs services.

Si j'insiste si fort sur le courage des Indiens, c'est pour rassurer Votre Excellence contre les discours de certaines personnes, qui, ou par une fausse compassion pour les coupables, ou par une mauvaise volonté pour le gouvernement, s'efforcent de rabaisser la valeur Indienne, & d'exagerer les forces, le courage, & le nombre des habitans du Paraguay, pour persuader à Votre Excellence qu'il n'y a point de ressource contre un mal, qui devient contagieux de plus en plus par la lenteur du remede, & qui gagnera insensiblement les autres Villes.

Je crois toutefois devoir représenter à Votre Excellence, que si elle prend la résolution de réduire cette Province par la force des armes, il est à pro-

pos qu'elle envoye un corps de Troupes reglées, & commandées par des Chefs habiles & expérimentez. Deux raisons me portent à lui faire cette représentation.

La premiere, c'est que ce corps d'Espagnols sera comme l'ame qui donnera le mouvement à l'Armée Indienne ; car bien que les Indiens soient intrépides & accoûtumez à braver les périls, ils n'ont pas assez d'expérience de la guerre, & leur force augmentera de moitié, lorsqu'ils seront assujettis aux loix de la discipline militaire.

L'autre raison est, qu'après avoir fait rentrer cette Province dans l'obéïssance qu'elle doit à son Roy, il faut y maintenir la tranquilité, & arracher jusqu'à la racine les semences de toute révolte. Ce qui ne se

peut pas faire, à moins que le Gouverneur qui y sera placé par votre Excellence, n'ait la force en main pour se faire respecter & obéïr.

Je suis convaincu qu'aussitôt que les Rébelles apprendront que les Troupes s'avancent pour leur faire la guerre, leurs Chefs & ceux qui ont fomenté la rébellion, se voyant trop foibles pour se défendre, fuiront au plus vîte dans les montagnes, d'où ils tiendront la Province dans de continuelles allarmes. Il est donc necessaire qu'on y entretienne pendant quelque tems une garnison de Troupes reglées, qui soient aux ordres & sous la conduite du Gouverneur, afin qu'il en puisse disposer, comme il le jugera à propos, pour le plus grand service de Sa Majesté.

Je me suis informé de Don Loüis Bareyro qui s'est réfugié dans nos Peuplades, quel pouvoit être le nombre des habitans qui sont sur la frontiere de la Province de Paraguay : il m'a répondu qu'étant l'année derniere Président de cette Province, il avoit fait faire le dénombrement de tous ceux qui étoient capables de porter les armes, & que ce nombre ne montoit qu'à cinq mille hommes : mais il m'assure que maintenant il n'y en a pas plus de deux mille cinq cens, qui soient en état de faire quelque résistance aux forces que Votre Excellence envoyera pour rétablir la paix. Il m'a ajoûté que bien que les Rebelles paroissent résolus de faire face à vos Troupes, & de se bien défendre à la faveur du terrain qu'ils occupent,

ils ne verront pas plûtôt approcher votre armée, qu'ils s'enfuiront dans les montagnes.

Tel eſt, Monſeigneur, l'état où ſe trouvent les Rébelles de la Province de Paraguay, c'eſt-à-dire, preſque tous ſes habitans, & ceux-là même que la ſainteté de leur profeſſion oblige de contenir les peuples, par leurs prédications & par leurs exemples, dans l'obſervance des loix divines & Eccléſiaſtiques, & dans l'obéïſſance qu'ils doivent à leur Souverain: on n'y voit plus que tumulte & que confuſion; on ne ſçait ni qui commande ni qui obéït; on n'entend parler que de haines mortelles, que de pillages, & de ſacrileges.

Monſeigneur l'Evêque a travaillé avec un zéle infatigable pour arrêter tant de déſordres:

mais son zéle & ses travaux n'ont eu aucun succès auprès de ces hommes pervers, qui comme des phrénétiques se sont jettez avec fureur sur le Médecin charitable qui appliquoit le remede à leurs maux. Ils ont traité indignement sa personne, ainsi que Votre Excellence le verra par ses Lettres, où il expose les raisons qui l'ont forcé d'absoudre de l'excommunication les sacrileges, qui ont profané le lieu Saint, & violé l'immunité Ecclésiastique. Il est vrai qu'il n'a exigé d'eux aucune satisfaction : mais en pouvoit-il espérer de gens obstinez dans leurs crimes, qui par leurs menaces, par leurs cris, & par les expressions impies qu'ils avoient continuellement à la bouche, ne faisoient que trop craindre

qu'ils n'en vinssent jusqu'à secoüer tout-à-fait le joug de l'obéïssance qu'ils doivent à l'Eglise ?

Dieu veüille jetter sur eux des regards de miséricorde, & les éclairer de ses divines lumieres, afin qu'ils reviennent de leur aveuglement. Je prie le Seigneur qu'il conserve Vôtre Excellence pendant plusieurs années pour le bien de l'Etat, & pour le rétablissement de la tranquilité, troublée par tant d'offenses commises contre la Majesté Divine & contre la Majesté Royale.

De votre Excellence,

Le très humble & très-obéïssant serviteur & Aumônier, HIEROME HERRAN.

DEPUIS la date de cette Lettre nos Indiens se sont toûjours tenus sous les armes, & gardent avec soin le poste où ils sont placez sur les bords de la riviere *Tibiquari*. Cependant les Communes de Paraguay sont dans de grandes inquiétudes, causées ou par l'ambition des uns qui voudroient toûjours gouverner, ou par la crainte qu'ont les autres des résolutions que prendra Monseigneur notre Vice-roy, pour punir tant d'excès, & une désobeïssance si éclatante.

Mais ce qui les inquiéte encore davantage, c'est de voir dans leur voisinage l'armée des Indiens *Guaranis*, prête à exécuter sur le champ les ordres qu'on jugera à propos de lui donner. Il n'y a point de moyen

que ces Rébelles n'ayent employé pour persuader à nos Indiens, qu'ils n'avoient jamais eu la pensée d'envahir aucune de leurs Peuplades, ni d'exercer la moindre hostilité à leur égard ; qu'ils devoient compter sur la sincerité de leurs paroles, & se retirer dans leurs habitations sans rien craindre de leur part. Ces démarches n'ayant eu nul succès, ils eurent recours à Monseigneur notre Evêque, & le prierent fort inutilement d'interposer son autorité pour éloigner les Indiens. Enfin ils députerent deux de leurs Regidors vers l'Armée Indienne, pour lui donner de nouvelles assurances de leurs bonnes intentions, & lui protester qu'ils n'avoient jamais eu le dessein de rien entreprendre contre les Peuplades.

Toute la réponse qu'ils reçurent des Indiens, fut qu'ils occupoient ce poste par l'ordre de Monseigneur Dom Bruno de Zavala leur Gouverneur, afin de défendre leurs terres & de prévenir toute surprise, & qu'ils y demeureront constamment, jusqu'à ce qu'il vienne des ordres contraires de la part ou de son Excellence, ou de Monseigneur le Viceroy; que du reste les Habitans du Paraguay pouvoient s'adresser à l'un ou à l'autre de ces Messieurs, pour en obtenir ce qu'ils paroissoient souhaiter avec tant d'ardeur.

Les Députez s'en retournerent peu contents du succès de leur négociation, & encore plus inquiets qu'auparavant, parce qu'ils avoient été témoins oculaires de la bonne dispos-

tion de ces troupes, de leur nombre, de leur valeur & de leur ferme résolution à ne pas désemparer du poste qu'ils occupoient.

Dans ces circonstances il me fallut visiter la Province, pour remplir les obligations de ma Charge. En arrivant à Buenos-Ayres, j'appris que les peuples de la ville de *Las-Corientes* avoient imité l'exemple des habitans du Paraguay, & étoient entrez dans leur révolte sous le même nom de *Communes*. Voici à quelle occasion leur soulevement éclata.

Monseigneur Dom Bruno avoit donné ordre à son Lieutenant de cette Ville, d'envoyer un secours de deux cens hommes aux Indiens campez sur les bords de *Tibiquari*, au cas que les Rébelles du Paraguay

se préparassent à quelque entreprise. Comme le Lieutenant se mettoit en devoir d'exécuter cet ordre, les habitans l'emprisonnerent en lui déclarant qu'ils étoient freres & amis des Paraguayens, & unis d'interêts avec eux pour la conservation & la défense de leurs droits & de leur liberté. Ensuite, soit par crainte que le Prisonnier n'échapât de leurs mains, soit dans la vuë de mieux cimenter leur union réciproque, ils firent conduire ce Lieutenant sur les terres du Paraguay, pour y être en plus sûre garde. Ils eurent même l'audace d'envoyer des Deputez à Monseigneur le Gouverneur de Buenos-Ayres, pour lui rendre compte de leur conduite, & lui faire entendre qu'il devoit donner les mains à tout ce qu'ils avoient fait

pour le plus grand ſervice du Roy, & confirmer le nouveau gouvernement des *Communes*, approuver les Officiers qu'ils avoient établis, & abandonner à leur République le droit de les dépoſer ou de les placer ſelon qu'elle le jugeroit à propos. Un pareil diſcours fit aſſez connoître, que ces peuples avoient ſecoüé le joug de l'autorité ſouveraine, & vouloient vivre dans une entiere indépendance.

Cependant les Paraguayens charmez de trouver de ſi fideles imitateurs, ne tarderent pas à leur en marquer leur reconnoiſſance: ils leur envoyerent deux Barques remplies de Soldats, pour les ſoutenir dans ce commencement de révolte, & les attacher plus fortement aux interêts communs. En même tems ils raſſemblerent leurs mi-

lices, & firent descendre la riviere à deux mille de leurs Soldats commandez par le Capitaine général de la Province. Cette petite armée parut à la vûë du Camp de *Tibiquari*, & s'y maintint jusqu'à la nuit du 15 de May, qu'une Troupe de nos Indiens passa la riviere à gué, donna vivement sur la Cavalerie qui étoit de trois cens hommes, & les amena au Camp sans la moindre résistance. La terreur se mit dans le reste des troupes Paraguayenes, qui chercherent leur salut dans une fuite précipitée. Deux de nos Indiens eurent la hardiesse d'aller jusqu'à la Ville de l'Assomption, & après en avoir reconnu l'assiete, les différentes entrées & sorties de la place, les diverses routes qui y conduisent, ils s'en retournerent

sains & saufs au Camp, où ils firent le rapport de ce qu'ils avoient vû & éxaminé.

Les choses étoient dans cet état, lorsqu'on apprit que Monseigneur le Viceroy avoit nommé Don Isidore de Mirones & Benévente pour Juge-Gouverneur, & Capitaine général de la Province de Paraguay: ce Gentilhomme avoit la confiance du Viceroy, & il la méritoit par son habileté & sa sagesse, dont il avoit donné des preuves toutes récentes, en pacifiant avec une prudence admirable les troubles de la Province de *Cochabamba* dans le Pérou. Il marchoit à grandes journées, & approchoit de la Province de *Tucuman*, lorsqu'en arrivant à Cordoüe, il reçut un contre-ordre, parce que Sa Majesté avoit pourvû du Gouvernement

ment de Paraguay Don Manuel Augustin de Ruiloba de Calderon, Capitaine général de la Garnison de *Callao.* Le Viceroy lui ordonna de partir en toute diligence; & de prévenir à l'heure même par ses Lettres le Gouverneur de Buenos-Ayres, afin qu'à son arrivée dans ce port il trouvât tout prêt, & qu'il pût sans aucun retardement se rendre à son Gouvernement avec les Troupes Espagnoles & Indiennes, qui doivent l'accompagner pour réduire cette Province, & la soumettre à l'obéïssance de son légitime Souverain.



LETTRE

De Monſeigneur le Marquis de CASTEL-FUERTE, Viceroy du Pérou,

Au R. P. JEROME HERRAN, *Provincial des Miſſions de la Province de Paraguay.*

ON REVEREND PERE,

J'ai reçû la Lettre que Votre Révérence m'a écrite le 15. Mars, où elle expoſe dans un grand détail ce qui s'eſt paſſé dans la Province de Paraguay, la rebellion de ſes habitans,

& l'état où se trouvent les peuples voisins de cette Province, afin qu'étant bien informé de toute chose, je puisse y pourvoir de la maniere qui convient au service de Sa Majesté: c'est surquoi je n'ai point perdu de tems. Don Manuel Augustin de Ruiloba Calderon Commandant de la Garnison de Callao, a été nommé par le Roy Gouverneur & Capitaine general de la Province de Paraguay : il part en toute diligence, après avoir reçu les ordres que je lui ai donnez, pour apporter le remede convenable à ces troubles.

Comme je connois votre attachement pour la personne du Roy, & le zele avec lequel vous vous portez à tout ce qui est du service de Sa Majesté, je ne doute point que vous ne

continuiez d'apporter tous vos ſoins, & de tirer des peuplades de vos Miſſions les ſecours neceſſaires, pour faciliter au nouveau Gouverneur l'exécution de ſes ordres

La Lettre ci jointe adreſſée à l'Excellentiſſime Seigneur Don Bruno Zavala, contient des ordres qu'il doit exécuter d'avance, afin que Don Manuel de Ruiloba trouve toutes choſes prêtes à ſon arrivée & puiſſe agir dans le moment. Faites partir cette Lettre par la voye la plus ſûre & la plus courte, afin qu'elle ſoit remiſe promptement audit Seigneur Don Bruno, ainſi qu'il convient au ſervice de Sa Majeſté.

Faites part auſſi de ce que je vous mande à Monſeigneur l'Evêque, en lui marquant combien je ſuis ſatisfait de ſa

conduite, & du zele avec lequel il a servi Sa Majesté. Que le Seigneur conserve plusieurs années Votre Révérence comme je le désire. A Lima le 24 de Juin 1732.

le Marquis de CASTEL-FUERTE.

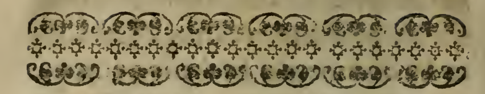
COPIE DE L'ACTE dressé dans le Conseil Royal de Lima.

DAns la ville de *Los-Reyes* du Pérou le 24 de Juin de l'année 1732. furent présens dans le Conseil Royal de Justice Excellentissime Seigneur Don Joseph de Armandariz, Marquis de Castel-Fuerte Capitaine général des armées du Roi, Viceroi, Gouverneur & Capitaine général de ses Royaumes du Pérou; & les Seigneurs Don Joseph de la Concha,

Marquis de Casa Concha; Don Alvaro de Navia Bolanoy Moscoso; Don Alvaro Cavero; Don Alvaro Quitos; Don Gaspar Perez Buelta, Don Joseph Ignace de Avilès Président & Oydor de cette Audience Royale, où assista le Seigneur Don Laurent Antoine de la Puente son Avocat fiscal pour le civil; lecture fut faite de différentes Lettres & autres papiers envoyez à son Excellence, qui informent des troubles suscitez dans la Province de Paraguay par différentes personnes; laquelle lecture ayant été entenduë, & après de mûres réflexions sur l'importance des faits que contiennent ces Lettres, il a été résolu qu'on prieroit son Excellence d'enjoindre au P. Provincial de la Province de Paraguay, ou en

ſon abſence à celui qui gouverne les Miſſions voiſines de ladite Province, de fournir promptement au Seigneur Don Bruno de Zavala & à Don Manuel Auguſtin de Ruiloba, Gouverneur de Paraguay, le nombre d'Indiens Tapes & des autres Peuplades bien armez qu'ils demanderont, pour forcer les Rebelles à rentrer dans l'obeïſſance qu'ils doivent à Sa Majeſté, & exécuter les réſolutions que ſon Excellence a priſes de l'avis du Conſeil. Son Excellence s'eſt conformée à cet avis, en foi dequoi conjointement avec leſdits Seigneurs elle a paraphé la préſente.

Don MANUEL-FRANÇOIS FERNANDEZ DE PAREDÊS, premier Secretaire du Conſeil, pour les affaires du Gouvernement & de la Guerre.



MEMOIRE

Apologétique des Missions établies par les PP. Jésuites dans la Province de Paraguay, présenté au Conseil Royal & suprême des Indes, par le P. Gaspard Rodero, Procureur général de ces Missions;

CONTRE un Libelle diffamatoire rempli de faits calomnieux, qu'un Anonyme étranger a répandu dans toutes les parties de l'Europe. Traduit de l'Espagnol.

UN Ecclésiastique étranger, qui avoit sans doute ses raisons pour cacher son nom

& sa patrie, parut en cette Cour d'Espagne en l'année 1715. Il trouva le moyen d'approcher de la personne du Roy, & de lui présenter un Mémoire, où il renouvelloit les anciennes calomnies, dont on a tâché de noircir les Missionnaires du Paraguay, & supplioit sa Majesté de lui donner les pouvoirs necessaires pour remédier au prétendu désordre de ces Missions, & pour travailler à la conversion des Nations infidelles répanduës dans ces vastes Provinces. Le Roy eut à peine jetté les yeux sur cet écrit, qu'il apperçut la malignité de l'accusateur, & la fausseté de ses accusations, où la vraisemblance n'étoit pas même gardée; c'est pourquoi non content de rejetter cet indigne Libelle, il porta un nouveau decret

l'année ſuivante 1716. par lequel il ordonnoit de conſerver aux Indiens de ces Miſſions, toutes les graces & les privileges que les Rois ſes prédeceſſeurs leur avoient accordez. On trouvera ce décret à la fin de ce Mémoire.

Le jugement d'un Prince ſi éclairé & ſi équitable, devoit faire rentrer en lui-même l'Auteur du Libelle : ſa paſſion n'en fut que plus irritée. Il retourna en France, où il fit imprimer ſon écrit en François & en Latin : il le répandit en Angleterre, en Hollande, & dans la Flandre, où il fut reçu avec applaudiſſement des gens animez de ſon même eſprit, & même de quelques Catholiques portez naturellement à croire toutes les fables, qu'on imagine & qu'on débite contre les Jéſuites.

Comme ce Libelle avoit indigné Sa Majesté Catholique, & tous ceux qui, ayant vécu dans ces Provinces éloignées, avoient été témoins de ce qui s'y passe, il ne méritoit gueres que les Jésuites y fissent attention. Aussi n'en firent-ils pas plus de cas, que de tant d'autres contes satiriques que les Ennemis de l'Eglise ne cessent de publier contre leur Compagnie.

Dix-huit ans après le mauvais succès que cet infortuné Libelle avoit eu en Espagne, l'Auteur, ou quelqu'un de ses partisans, a cru devoir le reproduire: les troubles arrivez en l'année 1732 dans la Province de Paraguay lui ont paru une occasion favorable, pour le remettre au jour traduit en langue Espagnole, & simplement

en manuſcrit, comme s'il s'agiſſoit d'une découverte toute récente qu'on eût faite de la prévarication des Miſſionnaires. Les Agens des habitans de la Ville de l'Aſſomption, qui ſont à la ſuite de la Cour, ont été le canal, par où il a fait paſſer ſon écrit dans les mains d'un Seigneur de grand mérite, & qui approche de plus près la perſonne de Monſeigneur le Prince des Aſturies, ne doutant point qu'il ne fût communiqué à ce Prince, & qu'à la vûë de ces privileges accordez aux Indiens, & qu'on diſoit être contraires aux droits héréditaires de la Couronne, Son Alteſſe Royale, n'interpoſât ſon autorité pour les faire révoquer, & ne prît des impreſſions déſavantageuſes aux Jéſuites. Mais quoique ce Seigneur igno-

rât que ce Mémoire eût déja été rejetté du Roy, il en conçut l'idée que méritoit un écrit, où l'Auteur n'osoit mettre son nom, & qui rappelloit d'atroces calomnies denuées de preuves, & tant de fois détruites depuis plus d'un siecle par les témoignages les plus irréfragables.

L'acharnement de l'anonyme à décrier de si saintes Missions, & l'audace avec laquelle il voudroit en imposer à toute l'Europe, ne permettent pas de différer plus long-tems à le convaincre de ses calomnies par des preuves évidentes, & ausquelles il n'y a point de replique.

Mais avant que de répondre en détail à chaque article de son Libelle, il est à propos de faire remarquer en général combien il connoît peu la situa-

tion de ces Provinces, la nature de leur climat, les fruits qu'elles produisent, & la distance des Peuplades. Selon lui ce Pays est un Paradis sur terre, qui fournit en abondance aux Missionnaires de quoi mener la vie la plus délicieuse. On voit bien qu'il n'a pas éprouvé ce que l'on a à souffrir tout à la fois & d'un climat brûlant, où l'on ne respire qu'un air embrasé, & de l'humidité des terres causée par les vapeurs continuelles qui s'élevent du Fleuve *Parana*, & qui retombent en épais broüillards. Une pareille situation est sans doute fort avantageuse à la santé, & très-propre à rendre un Pays fertile en fruits délicieux.

A la vérité les Peuplades qui sont sur les bords de l'*Uruguay*, joüissent d'un climat plus doux

& plus temperé. Comme elles sont à la hauteur de 26. degrez, elles se sentent du voisinage de *Buënos-ayres* ; les vents qui s'y élevent répandent en l'air une fraîcheur agréable : aussi voit-on que pourvû qu'on cultive la terre, elle produit une partie de tout ce qu'on trouve en Espagne. On voyoit le siécle passe des troupeaux sans nombre de bœufs, de moutons, & de chevaux qui erroient dans ces vastes campagnes, lesquelles s'étendent d'un côté jusqu'à la Mer & au Bresil, & de l'autre côté jusqu'à *Buënos-ayres* & à *Montevide*. Mais maintenant tout est presque entierement ruiné, en partie par la sécheresse qui régne depuis quelques années, & encore plus par l'avidité des Espagnols, qui ont détruit tous ces bestiaux sans

en retirer d'autre profit que la graiſſe qu'ils ont gardée pour eux, & les cuirs dont ils ont fait commerce dans toute l'Europe. Il faudra bien des années pour réparer cette perte. Il ne reſte plus qu'une certaine quantité d'animaux domeſtiques, qu'on conſerve avec grand ſoin dans chaque Peuplade, ſoit pour la nourriture de ſes habitans, ſoit pour les donner en échange des autres choſes dont ils ont beſoin, toutes les fois que le Gouverneur de *Buënos-ayes* leur donne ordre de venir, ou pour combattre les ennemis de l'Etat, ou pour travailler aux Fortifications des Places de ſon Gouvernement, comme on le verra dans la ſuite. C'eſt ſur ce premier fondement que l'Auteur du Libelle établit d'abord les grandes richeſſes qu'il

suppose aux Missionnaires.

Il vient ensuite au prétendu commerce qu'ils font de ce qu'on appelle l'Herbe du Paraguay, qui est si fort recherchée, non seulement des Peuples de l'Inde Méridionale, mais encore de toutes les Nations du Nord. Il faut avertir d'abord que ce n'est que sur les Montagnes de *Maracayu*, éloignées de près de 200. lieuës des Peuplades du Paraguay, que croissent naturellement les arbres qui produisent cette Herbe si estimée. Nos Indiens en ont absolument besoin, soit pour leur boisson, soit pour l'échanger avec les denrées & les autres marchandises qui leur sont nécessaires : c'est ce qui a été sujet à de grands inconvéniens ; il leur falloit passer plusieurs mois de l'année à voyager jusqu'à ces

Montagnes. Pendant ce tems-là ils manquoient d'inſtruction ; les Peuplades ſe trouvant dépeuplées, étoient expoſées aux irruptions de leurs ennemis : de pluſieurs mille qui partoient, il en manquoit un grand nombre au retour : le changement de climat & les fatigues en faiſoient mourir pluſieurs: d'autres rebutez par le travail s'enfuyoient dans les Montagnes, & reprenoient leur premier genre de vie : ainſi qu'il eſt arrivé chez les Eſpagnols de l'Aſſomption, qui ont perdu dans ces voyages preſque tous les Indiens qu'ils avoient à leur ſervice à 40. lieuës aux environs de leur Ville, & qui voudroient bien ſe dédommager de ces pertes, en ruïnant nos Peuplades, pour s'approprier les Indiens qui y ſont ſous la conduite des Jéſuites.

Les Missionnaires pleins de zéle pour le salut de leur troupeau, chercherent les moyens de remédier à des inconvéniens si funestes : ils firent venir de jeunes arbres de *Maracayu*, & les firent planter aux environs des Peuplades, dans le terroir qui leur parut avoir le plus de rapport avec celui de ces Montagnes; ces plans reüssirent assez bien, & de la semence qu'ils recüeillirent, & qui est assez semblable à celle du lierre, ils firent dans la suite des pepinieres. Mais on a l'expérience que cette herbe, produite par des arbres qu'on cultive, n'a pas la même force, ni la même vertu que celle qui vient sur les arbres sauvages de *Maracayu*. *C'est de cette Herbe*, dit l'Anonyme, *que les Jesuites font un commerce si considérable, qu'ils*

en retirent plus de cinq cens mille piaſtres chaque année. Voilà ce qu'il avance hardiment & ſans apporter la moindre preuve. Il prétend ſans doute, que tout inconnu qu'il veut être, il doit être cru aveuglément ſur ſa parole. Mais que ne dit-il du moins dans quelle Contrée des Indes les Jéſuites font ce grand commerce, avec quelles Nations, & quelles ſont les Marchandiſes qu'ils en retirent? Ce n'eſt pas certainement par ménagement pour les Miſſionnaires, qu'il garde ſur cela un profond ſilence.

Voici ce qu'il y a de certain. Le Roy a accordé aux Indiens de nos Peuplades, la permiſſion d'apporter chaque année à la Ville de ſainte Foy, ou à celle de la Trinité de *Buënos-ayres*

jusqu'à douze mille arrobes * de l'Herbe du Paraguay. Cependant il est constant, & par les témoignages qu'ont rendus les Officiers du Roy, & par les informations juridiques faites en l'année 1722, qu'à peine ont-ils apporté chaque année six mille arrobes de cette Herbe: encore n'étoit ce pas de la plus fine & de la plus délicate, qu'on appelle *Caamini*, qui est très-rare; mais de celle de *Palos*, qui est la plus commune. Il est constant que le prix courant de cette Herbe dans les Villes que je viens de nommer, & à la recette Royale où se portent les tributs, est de quatre piastres par chaque arrobe, & par conséquent que ce que les Indiens en portent, ne monte qu'à vingt-

* L'arrobe pese 25. livres.

quatre mille livres. Il eſt encore conſtant qu'on n'a jamais vû aucun Indien de ces Peuplades vendre ailleurs de cette Herbe. C'eſt donc tout au plus vingt-quatre mille livres qu'il retirent chaque année. Mais ce n'eſt pas là le compte de l'Anonyme : il en fait monter le produit à plus de 500. mille piaſtres. Il ſuppoſe donc que les Indiens en vendent cent cinquante mille arrobes, & il ne fait pas réfléxion que le Paraguay entier ne pourroit en fournir cette quantité à tout le Royaume du Perou.

L'Auteur du Libelle n'en demeure pas là. Dans le deſſein qu'il a de décrier les Miſſionnaires, & de les faire paſſer pour des gens d'une avarice inſatiable, il a recours à une nouvelle fiction. Il prétend que *cette Herbe, & l'or que les Indiens*

tirent de leurs Mines, produisent aux Missionnaires un revenu de Souverain. On ne peut comprendre qu'un Ecclésiastique qui se pique de probité, ose hasarder une pareille calomnie sur un fait qui a été tant de fois examiné par l'ordre de nos Rois, & dont la fausseté a été reconnuë & publiée par les Officiers Royaux, chargez d'en faire sur les lieux des informations juridiques. La ville de l'Assomption du Paraguay, ou pour mieux dire ses Magistrats avoient intenté deux fois cette accusation contre les Missionnaires, mais ils furent convaincus d'avoir avancé une fausseté manifeste, & déclarez calomniateurs par deux Sentences juridiques, l'une de Don André de Leon Garavito en l'année 1640; & l'autre en 1657. de

Don Jean Blaſquez Valverde Oydor de l'Audience Royale de *Las-Charcas*, qui par ordre de Sa Majeſté, avoit fait la viſite de cette Province, & de toutes les Peuplades qu'elle contient. Ils rendirent compte de leur commiſſion au Conſeil des Indes, en lui envoyant la Sentence qu'ils avoient portée, & qui fut confirmée par ce Tribunal ſuprême. En voici la teneur.

» Ledit Seigneur Oydor a
» viſité en perſonne toutes ces
» Provinces, & les Peuplades
» d'Indiens qui y ſont ſous la
» direction des Miſſionnaires Je-
» ſuites, menant avec lui ceux-
» là même qui les ont accuſez
» d'avoir des mines cachées,
» afin qu'ils puiſſent les lui dé-
» couvrir, & le conduire dans
» les endroits où ils marquent
» dans

» dans leur mémoire qu'elles se
» trouvent. Et en conséquence,
» il a publié d'office, & à la Re-
» quête des Missionnaires, les or-
» dres de sa commission, & a
» promis au nom de Sa Majesté
» de grandes récompenses, &
» des emplois honorables, à ceux
» qui découvriroient ces Mines,
» & qui déclareroient où elles
» sont. Puis s'étant transporté
» sur les lieux, il a examiné tou-
» tes choses, pour en rendre un
» compte exact à sa Majesté, &
» remettre au Conseil des Indes
» les Procez verbaux avec son
» sentiment, ainsi qu'il lui est
» ordonné. Tout bien considéré,
» & ce qu'il a vû lui-même, &
» ce qu'il a appris de la visite que
» le Seigneur Don André de
» Leon Garavito, Chevalier
« de l'Ordre de S. Jacques, &
» Oydor de l'Audience Royale

» de la Plata a fait dans cette
» Province en qualité de Gou-
» verneur : vû toutes les pieces
» des Procez verbaux, les Actes
» & les Sentences qu'il a porté
» contre les delateurs de ces
» Mines, & le desaveu qu'en
» ont fait ces faux accusateurs,
» ordonne qu'on doit déclarer,
» & déclare comme nul, de nulle
» valeur, & de nul effet les actes,
» les décrets, & les informa-
» tions faites par les Regidors
» & autres Magistrats de la Vil-
» le de l'Assomption ; veut &
» prétend qu'ils soient biffez
» des Registres comme étant
» faux, calomnieux, & contrai-
» res à la vérité, tout ayant été
» vérifié oculairement dans
» lesdites Provinces, en présen-
» ce des accusateurs mêmes qui
» ont été citez juridiquement,
» sans qu'on ait trouvé le moin-

» dre veſtige de Mines, ni la
» moindre apparence qu'il y en
» ait jamais eu, où qu'il y en
» puiſſe jamais avoir, ainſi que
» les dépoſans l'ont avancé té-
» mérairement, méchamment,
» & à deſſein, comme il le pa-
» roît, de décréditer la ſage
» conduite des Miſſionnaires Je-
» ſuites, qui ſont occupez depuis
» tant d'années dans cette par-
» tie de l'Inde à la prédication
» de l'Evangile, à & l'Inſtruction
» d'un ſi grand nombre d'infi-
» déles qu'ils ont convertis à
» notre ſainte Foy. Et quoique
» le crime commis par les Regi-
» dors & autres Magiſtrats mé-
» rite la peine portée par la Loy
» contre les calomniateurs, &c.

Il rapporte enſuite les noms des principaux coupables au nombre de quatorze, & la peine qu'ils méritent; en l'adou-

ciſſant néanmoins, parce qu'é-
tant convaincus par leurs pro-
pres yeux de la fauſſeté de leurs
accuſations, ils en firent un dé-
ſaveu juridique ; & parce qûe
les Miſſionnaires en demandant
leur grace, prierent que tout
fût enſeveli dans un éternel ou-
bli ; mais auſſi en les avertiſſant,
que s'ils venoient à récidiver,
ils ſeroient bannis pour toûjours
de la Province comme pertur-
bateurs du repos public, & con-
damnez aux peines afflictives,
que les Loix impoſent aux faux
accuſateurs, qui ne diſent pas
la vérité au Roy & à ſes Mi-
niſtres.

C'eſt ce qui ne peut-être ignoré de l'Auteur du Libelle, & encore moins de ceux qui ont conduit ſa plume. Le ſoin qu'ils ont pris de cacher leurs noms en publiant ces calom-

nies, donneroit lieu de croire qu'ils ont appréhendé le chatiment, dont ledit Seigneur Oydor fit punir un Indien appellé Dominique, pour avoir intenté cette fausse accusation contre les Missionnaires ; ainsi qu'on le peut voir à la page 10[e]. des actes authentiques. Cet Indien qu'on lui amena, non content d'assurer avec serment qu'il avoit vû les Mines & le lieu où elles étoient, présenta encore une carte, où l'on avoit dessiné un petit Château ou Forteresse avec ses murs, ses tours, son artillerie, & les soldats destinez à défendre les environs du lieu, où se trouvoient ces prétendues Mines.

Le Seigneur Oydor mena l'Indien avec lui dans la visite qu'il fit de la Province : mais peu de jours avant que d'arri-

ver à la Peuplade de la Conception, qui étoit le lieu marqué dans cette carte imaginaire, l'Indien disparut Cette fuite fit une grande impression sur l'esprit de ce Seigneur, qui la regarda comme une forte preuve contre les Missionnaires; car leurs ennemis ne cesserent de lui représenter, que c'étoit un artifice de ces Peres, qui s'étant saisis de l'Indien, le tenoient caché, afin qu'il ne revelât pas le lieu où étoient leurs trésors.

Dans le tems qu'on appuyoit le plus sur cette preuve, arriva un exprès envoyé par le Missionnaire de la Peuplade de *Los Reyes*, qui donnoit avis qu'un Indien étranger étoit venu dans sa Peuplade, lequel, selon l'indice qu'on en avoit donné, paroissoit être l'Indien dont

on étoit en peine. On le fit venir aussi tôt, & c'étoit effectivement l'Indien fugitif. Le Visiteur lui demanda la raison qui l'avoit porté de prendre la fuite, avec menace de le mettre à la question s'il ne disoit pas la vérité. L'Indien répondit (ce que l'auteur du Libelle pourroit répondre comme lui) qu'il n'avoit jamais vû ces Peuplades ; qu'il sçavoit encore moins ce que c'étoit que cette forteresse ; & que la carte qu'il en avoit présentée, n'avoit pû être dressée par un ignorant comme lui, qui ne sçavoit ni lire, ni écrire ; mais qu'étant au service d'un Espagnol nommé Christoval Rodriguez, il avoit été forcé par ses promesses & par ses menaces, de produire cette fausseté contre les Missionnaires.

Nonobſtant cet aveu, le Viſiteur ſe tranſporta ſur les lieux déſignez avec d'habiles mineurs ; leſquels après avoir examiné les terres, déclarerent avec ſerment, que non ſeulement il n'y avoit point de Mines d'or ou d'argent, mais que ces terres n'étoient nullement propres à produire ces métaux. Surquoi l'Indien fut condamné à recevoir deux cens coups de fouët.

Comment l'anonyme a-t'il eu la hardieſſe de publier une pareille accuſation, dont la fauſſeté a été évidemment reconnuë par trois Officiers auſſi diſtinguez que le ſont Don André de Leon Garavito, Don Juan Blaſquez Valverde Oydor de l'audience Royale de *Las Charcas*, & Don Hyacinthe Laris Gouverneur de *Buënos-ayres*,

qui ayant été nommez par le Roy & par son Conseil des Indes, pour connoître d'un fait si odieux, ont déclaré par une Sentence définitive, approuvée & confirmée par les Conseils du Roy, que c'étoit une pure fable qui ne méritoit pas la moindre attention.

A la bonne heure, dit sur cela le faiseur de Libelles, qu'il n'y ait point de Mines d'or ou d'argent dans les terres de Paraguay ; les Missionnaires en ont d'une autre espéce bien plus sures, & moins sujettes à s'épuiser, dans les travaux continuels de trois cens mille familles d'Indiens, dont ils tirent par an plus de cinq millions de piastres. Et pour en donner une idée plus juste, ajoûte-t-il, l'on suppose que chaque famille d'Indiens ne produit aux Je-

ſuites que cinquante francs par an toute dépenſe faite ; le produit général, à raiſon de trois cens mille familles, ſe trouvera monter à cinq millions de piaſtres.

Selon le compte de cet anonyme, les Jeſuites de Paraguay mériteroient de grands éloges, s'il avoient conquis à J. C. & aſſujettis à la domination Eſpagnole quinze cens mille Indiens, ſans d'autres armes que le zéle infatigable avec lequel ils ſe ſont employez pendant plus d'un ſiécle à leur converſion. Mais il ſe trompe dans ſon calcul: car enfin il eſt évident par les derniers rôles que le Gouverneur de *Buënos-ayres* a arrêté du nombre d'Indiens qui compoſent les trente Peuplades, qu'il n'y en a aucune qui aille à plus de huit mille, & que la

plûpart ne passent pas quatre à cinq mille : ce qui fait en tout environ cent cinquante mille ames. Il faut retrancher de ce nombre tous ceux que les Loix ou les Privileges accordez par nos Rois, exemptent de payer le tribut, c'est-à-dire, les femmes, les Caciques, les Corregidors, les Alcaldes, ceux qui servent à l'Eglise, les musiciens, les infirmes, les jeunes gens qui n'ont pas encore dix-huit ans, & les hommes qui sont au-dessus de cinquante. Selon ce calcul, il ny a guere que le tiers des Habitans de chaque Peuplade, qui paye le tribut d'une piastre par tête. Je laisse à l'anonyme à supputer les cinq millions que son imagination, ou plûtôt sa passion contre les Missionnaires a enfantez pour les décrier dans le public.

Je consens, dit l'auteur du Libelle, que le tribut qui se paye au Roy n'aille pas fort loin, par l'attention qu'ont les Missionnaires à n'accuser que la moitié de leurs Indiens pour la Capitation : mais ce qui se tire du commerce qu'ils font de l'herbe de Paraguay, du coton, de la laine, des troupeaux, du miel, & de la cire, doit se monter à plusieurs millions.

Une pareille accusation fondée sur de vaines conjectures d'un auteur que sa passion aveugle, ne mériteroit point de réponse. On ne peut ignorer à quoi se monte le revenu que produit le travail des Indiens de toutes les Peuplades, il a été vérifié tant de fois par les Visiteurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers, dont plusieurs sont encore aujourd'huy à la

Cour, qu'il n'est pas aisé de s'y méprendre. Il est certain que toutes les terres ne produisent pas les mêmes choses. Nous voyons qu'en Espagne, dans l'espace de trois cens lieuës, une Province fournit à l'autre ce qui lui manque. Il en est de même dans l'étenduë de la Province de Paraguay, qui est de deux cens lieuës. Les pays chauds donnent de la cire, du coton, du miel, du mays ou bled d'Inde: les pays froids fournissent des troupeaux de bœufs & de moutons, de la laine & du froment. Le commerce de ces denrées se fait par échange, car on n'y connoît ni or, ni argent.

Il est encore certain que les Missionnaires font faire trois semences aux Indiens de chaque Peuplade, qui sont en état de travailler. La premiere est pour les Indiens; la seconde pour le

bien commun de la Peuplade ; & la troiſiéme eſt deſtinée à l'entretien des Egliſes. Ainſi la premiere recolte ſe porte toute entiere dans leurs maiſons pour la ſubſiſtance de leur famille. La ſeconde qui eſt la plus abondante ſe dépoſe dans de vaſtes magazins, pour faire ſubſiſter les infirmes, les orphelins, les veuves, ceux qui ſont occupez aux travaux publics, ou à qui les proviſions viennent à manquer, pour n'avoir pas ſemé autant de grains qu'il étoit néceſſaire ; & enfin pour aſſiſter les autres Peuplades, que la ſechereſſe, des maladies populaires, ou la mort de leurs beſtiaux réduiſent quelquefois à une extrême indigence, & qui periroient, s'ils n'étoient promptement ſecourus. Enfin la troiſiéme recolte eſt employée à l'entretien de l'Egliſe, aux or-

nemens, à la cire, au vin, à la nourriture des musiciens & des autres Officiers qui servent à l'Eglise, & à la subsistance du Missionnaire, qui ne reçoit point d'autre honoraire de ses continuels travaux.

Tout ce qu'il y a de surplus & qui peut se trafiquer, comme les toiles de coton, la laine, le miel, la cire, & l'herbe du Paraguay, se transporte dans des canots aux Villes de sainte Foy & de *Buënos-ayres*, où les Missionnaires ont deux Procureurs qui font vendre ces marchandises, pour acheter toutes les choses dont les Peuplades ont besoin; comme du fer, de l'acier, du cuivre, des harnois pour les chevaux, des hameçons, du linge, des étoffes de soye pour les ornemens de l'Eglise; ou d'autres choses de dé-

votion propres à entretenir la pieté de ces peuples, tels que ſont des crucifix, des médailles, des eſtampes &c. En telle ſorte qu'il n'entre jamais dans les Peuplades ni or, ni argent. Cela ſuppoſé, que notre anonyme nous diſe d'où ſe tirent chaque année les millions de piaſtres dont il parle, & en quel endroit on les tient cachez. S'il les découvre, il s'enrichira en un inſtant par une voye très-légitime, car les Loix d'Eſpagne accordent aux délateurs le tiers des richeſſes, dont on a fraudé les droits du Roy.

Mais pour rendre croyables toutes ces fables, qui ſont uniquement de ſon invention, & dont il a amuſé un certain public, il paſſe à la magnificence & aux richeſſes des Egliſes de ces Miſſions, dont il fait la deſ-

cription la plus pompeuse. Selon lui la face de l'Autel est superbe, on y voit trois grands tableaux avec de riches bordures d'or & d'argent massifs. Au-dessus de ces tableaux sont des lambris en bas reliefs d'or; & au-dessus jusqu'à la voûte regne une sculpture de bois enrichie d'or; aux deux côtez de l'Autel sont deux pieds d'estaux de bois couvert de plaques d'or ciselé, sur lesquels il y a deux Saints d'argent massif. Le Tabernacle est d'or, le Soleil où l'on expose le SaintSacrement est d'or enrichi d'émeraudes & d'autres pierres fines: le bas & les côtez de l'Autel sont garnis de drap d'or avec des galons: l'Autel est orné de chandeliers & de vases d'or & d'argent. Il y a deux autres Autels à la droite & à la gauche, qui sont ornez & enrichis à

proportion du grand Autel, & dans la nef vers la baluſtrade, eſt un chandelier d'argent à trente branches, garni d'or, avec une groſſe chaine d'argent qui va juſqu'à la voute. Après cette deſcription, l'on peut juger, ajoûte-t'il, quelle eſt la richeſſe de cette Miſſion, ſi les quarante-deux Paroiſſes ſont ſur le même pied, comme on a lieu de le croire.

C'eſt ici où pour la premiere fois notre Anonyme apporte une ſorte de preuve de ce qu'il avance: Il cite deux ſoldats François de même pays que lui, qui ont vû toutes ces richeſſes de leurs propres yeux. Il faut que les yeux de ces ſoldats euſſent le même privilége, que la fable attribuë aux mains de Midas, & que convertiſſant tout ce qu'ils voyoient en or, ils ayent

pris du bois ou du cuivre doré pour de l'or & de l'argent massifs. Les yeux des Espagnols ne sont pas à beaucoup près si perçans.

Nous ne dissimulerons pas néanmoins, & nous sommes seurs que tout ce qu'il y a de Catholiques nous applaudiront, que dans quelque partie du Monde où nous ayons des Eglises, nous tâchons de les orner le mieux qu'il nous est possible selon la mesure des fondations, ou de la libéralité des fidéles, que leur pieté porte à contribuer à une œuvre si sainte. Nous n'avons garde de rougir d'une chose, qui a mérité à S. Ignace notre Fondateur les plus grands éloges de l'Eglise, lorsqu'elle dit que c'est principalement à ses soins, qu'on est redevable de la décoration & de

la magnificence de nos Autels. *Templorum nitor ab ipſo incrementum accepit.* Mais que les Egliſes de ces Miſſions ſurpaſſent en richeſſes toutes les Egliſes de l'Europe, comme le dit l'anonyme, c'eſt une nouvelle fable ajoûtée à toutes celles qu'il débite dans ſon Libelle.

Juſqu'ici l'anonyme n'a vomi ſon fiel que contre les Miſſionnaires, il attaque maintenant tout ce qu'il y eu d'Officiers Eſpagnols diſtinguez par leur naiſſance, leur probité & leur mérite, à qui nos Rois ont confié le Gouvernement de ces Provinces; quoiqu'on mérite plus de croyance que lui, en niant ſimplement ce qu'il avance ſans preuve, cependant comme il y a des perſonnes qui ſuivent cette maxime de Machiavel, *on le dit, il en eſt donc quel-*

que choſe : il eſt à propos de mettre au jour toute la malignité de ſes calomnies. Quelle audace de dire, comme il fait, que les Juges, les Treſoriers, les Gouverneurs, & autres Officiers du Roy gagnez à force d'argent par les Miſſionnaires, connivent à tous ces deſordres ; qu'ils ſont tous d'intelligence pour tromper Sa Majeſté, & que c'eſt à qui pillera le mieux.

On ne peut voir ſans indignation qu'un homme ſans caractere, tel que l'Anonyme, traite avec tant d'indignité des Officiers illuſtres, & dont l'intégrité reconnuë a mérité toute la confiance de nos Rois. A qui prétend-t-il perſuader, que pendant plus d'un ſiécle, tout ce qu'il y a eu de Gouverneurs & de Miſſionnaires ont eu ſi peu de Religion, qu'ils ayent volé

au Roy des ſommes immenſes ſans le moindre ſcrupule ? Eſt-il croyable que ſe trouvant au milieu d'ennemis allertes & implacables, tels que ſont les habitans de la ville de l'Aſſomption, aucun d'eux, dans l'eſpace de cent ans, n'ait pû donner une preuve certaine de ces fraudes & de ce pillage ?

C'eſt une choſe conſtante que chaque année le tribut eſt éxactement payé par tous les Indiens qui ſont ſur le Rôle des Officiers du Roy ; que non-ſeulement les Miſſionnaires ne trouvent pas mauvais que les Gouverneurs envoyent leurs Officiers, mais que ſouvent ils les preſſent de le faire ; que même les Indiens font à leurs frais le voyage de *Buënos-ayres*, qui eſt de trois cens lieuës, pour remettre à la recette générale

en denrées ou en marchandises, la valeur d'une piastre par chaque Indien qui paye le tribut, & ils épargnent par-là à la Caisse Royale, ce qu'il faudroit payer à un Receveur pour ses peines & pour les frais de son voyage.

Mais pour quelle raison, poursuit l'Anonyme, a-t-on accordé aux Indiens de ces Peuplades, le privilege de ne payer qu'une piastre de tribut, tandis que tous les autres Indiens en payent cinq ? Pourquoi leur permet-on de porter des armes à feu? que ne laisse-t-on entrer les Espagnols dans ces Peuplades, qui administreroient la Justice, qui policeroient ces peuples, & qui les feroient travailler, comme les autres Indiens, pour le service du Roy & des Espagnols, à qui il a coûté tant de sang pour conquérir ces Provinces?

Comment ſouffre-t-on que trois cens mille familles ſoient uniquement employées au ſervice de quarante Miſſionnaires, ſans avoir d'autre Roy, ni d'autre Loy, que l'ambition démeſurée de ces Peres, & leur pouvoir deſpotique ?

Béniſſons Dieu de ce que les Jéſuites du Paraguay ſont traitez par l'Anonyme de la même ſorte que Notre-Seigneur le fut par les Juifs, qui lui reprochoient fauſſement de défendre qu'on payât le tribut à Ceſar. Il eſt vrai que nos Rois ont ordonné qu'on n'éxigeât de chaque Indien qu'une piaſtre de tribut: ce qui a été d'abord une grace de leur part, leur a paru dans la ſuite une eſpece de juſtice. Ils ont eu égard à la grande pauvreté de ces Indiens, qui ne ſubſiſtent que du travail de leurs

leurs mains, & qui n'ont nul commerce avec aucune autre Nation. Si pour assujettir les autres Indiens, il en a coûté tant de sang aux Espagnols, cette résistance peut être punie par un tribut plus considérable. Mais il n'en doit pas être de même de ceux, qui ne dépendant d'aucune Puissance, & qui étant parfaitement libres, ont embrassé la Foy, & ont reconnu nos Rois pour leurs Souverains. Ils ont formé trente Peuplades, qui contiennent environ cent cinquante mille ames. Le zéle infatigable des Missionnaires gagne tous les jours à Jesus-Christ de nouveaux Indiens, qui deviendront autant de sujets de la Couronne d'Espagne. Ces motifs sont-ils indignes de la clémence & de la bonté de nos Rois? D'ailleurs

pourroient-ils leur refuſer les mêmes priviléges, qui s'accordent à ceux qui demeurant ſur les Frontieres, ſervent de rempart contre les ennemis de l'Etat, & défendent l'entrée dans les Terres de la Monarchie ? Tels ſont nos Indiens : les Plaines des Rivieres de *Parana* & d'*Uruguay* qu'ils habitent, ſont le ſeul endroit par où les Mamelus de ſaint Paul de Breſil, les autres nations Barbares, & même les Européans, je veux dire les Anglois, & les Hollandois, pourroient pénétrer juſqu'aux Mines du *Potoſi.* C'eſt dans nos Peuplades que les Miſſionnaires ont attiré les triſtes reſtes des Miſſions de la *Guayara*, que les Mamelus ont ſaccagées & brûlées, après avoir enlevé plus de cinquante mille Indiens qu'ils ont fait leurs Eſ-

claves. Ces cruels ennemis, quoiqu'éloignez de trois cens lieuës de nos Peuplades, y viennent souvent faire la guerre; mais nos Indiens les ont vaincus dans plusieurs batailles, en ont fait plusieurs prisonniers, & ont forcé les autres à prendre la fuite. C'est ce qui irrite les Brasiliens jusqu'au point de vouloir exterminer nos Indiens, s'il étoit possible de raser leurs Peuplades, & se frayer ensuite un passage jusqu'au Royaume du Perou.

En l'année 16¦1. huit cens Mamelus armez de fusils descendirent la riviere d'*Uruguay* dans neuf cens Canots, ayant à leur suite six mille de leurs Indiens armez de fléches, de lances, & de pierres à fronde. Nos Indiens de *Parana* & d'*Uruguay* n'en furent pas plûtôt

avertis, qu'ils armerent à la hâte deux cens Canots, où ils avoient élevé de petits Châteaux de bois avec des crenaux, & des meurtrieres, pour placer leurs fusils, & tirer sans être apperçûs. Ayant rencontré l'armée ennemie de beaucoup supérieure à la leur, ils l'attaquerent avec tant de valeur, qu'ils coulerent à fond un grand nombre de leurs Canots, en prirent plusieurs autres, & forcerent les ennemis à gagner la terre, & à prendre la fuite. Ils les poursuivirent, & en firent un si grand carnage qu'il n'en échapa qu'environ trois cens. Ce qui resta de Mamelus, se retira vers *Buënos-ayres* : ils y bâtirent de petits forts, d'où ils sortoient de tems en tems pour faire des esclaves & les emmener à saint Paul.

En l'année 1642. nos Indiens ayant découvert la retraite des Mamelus allerent les attaquer dans leurs forts; ils les en chasserent, & les poursuivirent jusques dans les Montagnes où ils s'enfuirent, & où plusieurs furent tuez, de sorte qu'il n'y en eut que très-peu qui retournerent à saint Paul. Ce qui toucha plus sensiblement nos Indiens dans cette victoire, c'est qu'ils délivrerent plus de deux mille Indiens, que les Mamelus retenoient prisonniers, & dont ils eussent faits des esclaves pour les vendre dans leur pays.

En l'année 1644. que Don Gregoire de Hinostrosa étoit Gouverneur de la Province de Paraguay, il y eut un certain nombre d'Ecclésiastiques & de Séculiers de la ville de l'Assomption qui se révolterent, & con-

jurerent enſemble ſa perte. Il n'eut point d'autre reſſource pour aſſurer ſa perſonne & ſon autorité, que d'appeller à ſon ſecours nos Indiens *Paranas*. Ils volerent à ſes premiers Ordres, & diſſiperent la conjuration. Don Gregoire de Hinoſtroſa reconnut cet important ſervice, dans les informations juridiques qu'il envoya la même année au Conſeil Royal des Indes, où il marquoit qu'on étoit redevable de la conſervation de ces Provinces au zéle & à la fidélité des Indiens.

En l'année 1646. les Barbares *Guaycuriens* qui avoient tué pluſieurs Eſpagnols & Indiens, prirent la réſolution de tout exterminer juſqu'à la ville de l'Aſſomption. Un Cacique de nos Miſſions qui découvrit leur conſpiration, en donna auſſitôt

avis au Gouverneur Don Gregoire de Hinoſtroſa. Il eut recours à nos Indiens qui combattirent ces Rebelles, les taillerent en piéces, & les mirent en déroute, ſans qu'ils ayent jamais oſe paroître ; & par-là ils rendirent à la Province ſa premiere tranquillité.

En l'année 1649. Le Gouverneur prêt à remplacer Don Hinoſtroſa, apprit par une voye ſûre, qu'avant même ſon arrivée, quelques habitans de la ville de l'Aſſomption avoient conſpiré contre ſa vie. Ils auroient exécuté infailliblement leur deſſein, s'il n'avoit pas mené avec lui mille Indiens de nos Peuplades, qui forcerent les Rebelles à prendre la fuite, & à ſe retirer dans les Montagnes. Il n'eſt pas ſurprenant que ces peuples accoûtumez depuis

long tems à ſe révolter contre les Officiers du Roy, conſervent une haine implacable contre nos Indiens, dont on s'eſt toûjours ſervi pour les faire rentrer dans le devoir de l'obéïſſance.

En l'année 1651. Les Pauliſtes formerent une grande armée, qu'ils partagerent en quatre détachemens pour attaquer la Province par quatre endroits différens, & s'en rendre les maîtres. Le Gouverneur Don André Garavito de Leon Oydor de l'Audience de *Chuquiſaca* donna ordre aux Indiens de nos Peuplades de s'oppoſer de toutes leurs forces à l'entrée d'un ſi puiſſant ennemi, afin d'avoir le tems de faire marcher des troupes Eſpagnoles, & de les combattre. Cet ordre vint trop tard Nos Indiens parta-

gez en quatre escadrons, avoient déja eu le bonheur de joindre en un même jour les quatre détachemens des ennemis. Ils les attaquerent, les défirent, & les forcerent à s'enfuir avec tant de précipitation, qu'ils laisserent sur le champ de bataille leurs morts, leurs blessez, & leurs bagages, où l'on trouva quantité de chaînes, dont ils prétendoient attacher ensemble le grand nombre d'esclaves qu'ils comptoient de faire.

En l'année 1662. Don Alonso Sarmiento étant dans le cours de ses visites à cent lieuës de la ville de l'Assomption, fut tout à coup assiegé par la Nation la plus guerriere de ces Provinces, n'ayant que vingt personnes avec lui, manquant de vivres & sans la moindre apparence de pouvoir échapper des

mains de ces Barbares. Un Indien de nos Miſſions avertit de l'extrême danger où étoit le Gouverneur, & ſur le champ on envoya trois cens hommes, qui par une marche forcée, ayant fait en un jour & demi le chemin qui ne ſe fait jamais qu'en quatre jours, tomberent rudement ſur les ennemis, en tuerent pluſieurs, mirent les autres en fuite, délivrerent leur Gouverneur, & l'eſcorterent juſques dans la Capitale.

Il ſeroit ennuyeux d'entrer dans un plus grand détail: il ſuffit de dire que Don Sebaſtien de Leon Gouverneur du Paraguay, a atteſté juridiquement, que non ſeulement les Indiens des Miſſions lui ont ſauvé pluſieurs fois la vie, mais encore que dans l'eſpace de cent ans, il n'y a eu aucune action

dans cette Province, & il ne s'y eſt remporté aucune victoire, à laquelle ils n'ayent eu la meilleure part, & où ils n'ayent donné des preuves de leur valeur & de leur attachement aux interêts du Roy. A quoi l'on doit ajoûter les témoignages de tout ce qu'il y a eu d'Officiers d'épée & de robe, qui atteſtent de leur côté, que dans toutes ces actions, leur ſolde montoit à plus de trois cens mille piaſtres, dont ils n'ont jamais voulu rien percevoir, regardant comme une grande récompenſe l'honneur qu'ils avoient de ſervir Sa Majeſté, & de pouvoir lui témoigner en quelque ſorte leur gratitude, des priviléges dont elle avoit bien voulu récompenſer leur zéle & leur fidélité.

Ce ſeroit cependant faire in-

jure à ces braves Indiens, que de ne pas rapporter l'important ſervice qu'ils rendirent au Roy, lorſqu'on fit le Siége de la Place nommée de S. Gabriel ou du S. Sacrement. Dans le deſſein qu'eut Don Joſeph Garro Gouverneur de *Buënos-ayres*, de recouvrer cette place, qui avoit été enlevée à la Couronne d'Eſpagne, il donna ordre aux Corregidors de nos Peuplades de mettre ſur pied le plus promptement qu'ils pourroient une armée d'Indiens. On a peine à croire avec quelle promptitude cet ordre fut exécuté. On ne mit que onze jours à raſſembler trois mille trois cens Indiens bien armez, deux cens fuſiliers, quatre mille chevaux, quatre cens mulles, & deux cens bœufs pour tirer l'artillerie.

Cette armée se mit en marche, & fit les deux cens lieuës qu'il y a jusqu'à S. Gabriel dans un si bel ordre, que le Général Don Antoine de Vera Muxica qui commandoit le Siége, fut tout étonné en recevant ces troupes, de les voir si bien disciplinées. Il fut bien plus surpris le jour même de l'action. Il défendit d'abord d'approcher de la place, jusqu'à ce qu'il eût fait donner le signal par un coup de pistolet : il fit ensuite la disposition de toute l'armée pour l'attaque, & s'étant mis à l'arriere-garde avec les Espagnols, les Mulâtres, & les Negres ; il plaça nos Indiens à l'avant-garde ; & vis-à-vis de la place il fit mettre les quatre mille chevaux à nud, comme pour servir de rampart, & recevoir les premieres décharges

de l'artillerie. Auſſi tôt que les Indiens apprirent cette diſpoſition, ils ſuſpendirent leur marche, & députant vers le Général un de leurs Officiers avec le Miſſionnaire qui les accompagnoit pour les confeſſer, ils lui repréſenterent qu'une pareille diſpoſition étoit propre à les faire tous périr : qu'au feu & au premier bruit de l'artillerie, les chevaux épouvantez ou bleſſez retomberoient ſur eux, en tueroient pluſieurs, mettroient la confuſion & le déſordre dans leurs eſcadrons, & faciliteroient la victoire aux ennemis.

Le Général goûta fort cet avis, & s'y conforma en changeant ſa premiere diſpoſition. Les Indiens s'approcherent des murs de la place dans un ſi grand ſilence, & avec tant d'or-

dre, que l'un d'eux escalada un boulevard, & coupa la tête à la Sentinelle qu'il trouva endormie. Il se préparoit à tuer une autre Sentinelle, lorsqu'il reçut un coup de fusil. A ce bruit qui fut pris par les Indiens pour le signal dont on étoit convenu, ils grimperent avec un courage étonnant sur le même boulevard, ayant à leur tête leur Cacique Don Ignace Landau, & après un combat très-sanglant de trois heures, où les ennemis se défendirent en désespérez, les Indiens commencerent tant soit peu à s'affoiblir & à plier. Alors le Cacique levant le sabre, & animant les siens de la voix & par son exemple, ils rentrerent dans le combat avec tant de fermeté & de valeur, que les assiegez voyant leur place toute couverte de morts & de mou-

rans, demanderent quartier. Les Indiens qui n'entendoient point leur langue, ne mirent fin au carnage que quand ils en reçurent l'ordre des Chefs Espagnols.

Cette action qui a mérité aux Indiens les éloges de notre grand Monarque, a donné lieu à une de plus atroces calomnies de l'anonyme. Il ne faut que rapporter ses paroles pour découvrir toute sa mauvaise foy. Après avoir dit que trois cens mille familles ne travaillent que pour les Jesuites, ne reconnoissent qu'eux, & n'obéissent qu'à » eux ; une circonstance, dit-il, » qui le fait connoître, c'est » que lorsque le Gouverneur de » *Buënos-ayres* reçut l'ordre de » faire le Siége de S. Gabriel, où » il y avoit un détachement de » Cavalerie de quatre mille In-

» diens, un Jesuite à leur tête : le
» Gouverneur commanda au
» Sergent Major de faire une at-
» taque à quatre heures du ma-
» tin, les Indiens refuserent d'o-
» beïr, parce qu'ils n'avoient
» point d'ordre du Jesuitè, & ils
» étoient au point de se révolter,
» lorsque le Jesuite qu'on avoit
» envoyé chercher arriva, au-
» près duquel ils se rangerent,
» & n'exécuterent les ordres du
» Commandant, que par la bou-
» che du Pere. » D'où il conclud
» par cette réfléxion : » L'on
» doit juger de-là combien ces
» Peres sont jaloux de leur au-
» torité à l'égard des Indiens,
» jusqu'à leur défendre d'obeïr
» aux Officiers du Roy, lors-
» qu'il s'agit du service.

Que l'anonyme accorde s'il peut la malignité de ses inventions, avec les témoignages

authentiques de tant de personnes illuſtres, qui n'avancent rien dont ils n'ayent été eux-mêmes les témoins : ils aſſurent au Roy & à ſon Conſeil qu'il n'y a point de Fortereſſe, de Place, ni deFortifications, ſoit à *Buenos-Ayres*, ſoit dans le Paraguay, ou à Montevide, qui n'ayent été conſtruits par les Indiens ; qu'au premier ordre du Gouverneur ils accourent au nombre de trois ou quatre cens, le plus ſouvent ſans recevoir aucun ſalaire, ni pour leurs travaux, ni pour les frais d'un voyage de deux cens lieuës ; que c'eſt à la valeur de ces fideles ſujets qu'ils ſont redevables de la conſervation de leurs biens, de leurs familles, & de leurs Villes.

Qu'un Soldat Romain eut ſauvé la vie à un Citoyen dans

une bataille ou dans un assaut, ou bien qu'il eut monté le premier sur la muraille d'une Ville assiegée, la Loi ordonnoit de l'ennoblir, de l'exempter de tout tribut, & de le récompenser d'une couronne civique ou murale. Et notre Anonyme trouvera mauvais, que nos Rois accordent des graces à nos Indiens, qui ont tant de fois sauvé la vie, les biens, & les Villes des Espagnols? Il fera un crime aux Jésuites de faire valoir les continuels services de ce grand peuple, qui depuis sa conversion à la Foi, n'a jamais eu d'autre objet que le Service de Dieu, le Service du Roy, & le bien de l'Etat?

Il a imaginé des richesses immenses dans ces Peuplades, & il voudroit le persuader à ceux qui ne sont point au fait

de ces pays éloignez. On l'a déja convaincu de calomnie: mais qu'il dise ce que les Jésuites font de ces richesses? Les voit-on sortir des bornes de la modestie de leur Etat? Leur vêtement, leur nourriture n'est-elle pas la même, & quelquefois pire que celle des Indiens? Le peu de Colleges qu'ils ont dans cette Province en sont-ils plus riches, & en ont-ils augmenté le nombre? Ils sont tous Européans, peut-on en citer un seul qui ait enrichi sa famille?

Mais pourquoi ne pas permettre aux Etrangers, ni même aux Espagnols, de traiter avec les Indiens? pourquoi avoir fait une loi qui leur défend de demeurer plus de trois jours à leur passage dans chaque Peuplade, où à la vérité on fournit

à tous leurs besoins, mais sans qu'ils puissent parler à aucun Indien ? A quoi bon tant de précautions ?

Ces précautions, qui déplaisent tant à l'anonyme, ont été jugées de tout tems nécessaires pour la conservation des Peuplades. Elles seroient bientot ruinées, si l'on ouvroit la porte aux mauvais exemples & aux scandales, que les Etrangers ne donnent que trop communément. L'yvrognerie est le vice le plus commun parmi les Indiens : on sçait que la *Chicha* dans le Pérou, le *Pulque*, & le *Tepache* dans la nouvelle Espagne, de même que l'eau-de-vie dans les deux Royaumes, y causent les plus grands ravages, & sont la source d'une infinité de crimes, de haines, de vengeances, & sur-tout d'impu-

dicitez monſtrueuſes, auſquelles ces Peuples s'abandonnent avec d'autant plus de brutalité, qu'ils trouvent moins de réſiſtance. C'eſt une loi établie parmi les Indiens de nos Peuplades, de ne boire aucune liqueur qui ſoit capable de troubler la raiſon. Et c'eſt ce qu'avant leur converſion, on ne croyoit pas qu'on pût gagner ſur eux. Tout eſprit d'interêt en eſt banni, les jeux mêmes qui leur ſont permis, ſont exempts de toute paſſion, parce qu'ils ne les prennent que comme un délaſſement, où ils n'ont ni à perdre ni à gagner. L'avarice, la fraude, le larcin, la médiſance, les juremens n'y ſont pas même connus.

Pour complaire à l'anonyme, blâmera-t-on les Jéſuites de maintenir ces Néophytes dans

l'innocence de leurs mœurs, & de fermer l'entrée de leurs Peuplades à tous les vices que je viens de nommer, & à beaucoup d'autres, en la fermant aux Etrangers? On a une triste expérience de ce qui se passe dans les Peuplades d'Indiens qui sont au voisinage de la Ville de l'Assomption; & l'on ne sçait que trop qu'ils menent la vie la plus licentieuse, sans crainte de Dieu, sans respect pour nos Rois, & ne redoutant que leurs maîtres, qui exercent sur eux une domination tyrannique, & qui les traitent bien moins comme des hommes que comme des bêtes.

Ce qui tient au cœur de l'anonyme, c'est de voir qu'on permette à nos Indiens l'usage des armes à feu. Mais qu'il apprenne que nos Rois propor-

tionnent les armes qu'ils mettent entre les mains de leurs ſujets, aux ennemis qu'ils ont à combattre; s'ils n'avoient à faire qu'à des Indiens comme eux, l'arc, la fleche, l'épée, & la lance leur ſuffiroient. Mais ils en viennent ſouvent aux mains avec des troupes Européannes armées de fuſils, de bales, de grenades, & de bombes: refuſer aux Indiens de pareilles armes, ne ſeroit-ce pas les livrer à une mort certaine, & les mettre hors d'état de défendre l'entrée de nos Provinces aux ennemis de la Couronne?

Mais ne ſe pourroit-il pas faire que ces Indiens tournaſſent leurs armes contre les Eſpagnols? Crainte frivole. 1°. Ils n'ont point ces armes à leur diſpoſition, elles ſont renfermées

dans

dans des Magazins, d'où on ne les tire que par l'ordre du Gouverneur ou du Supérieur de la Mission. 2°. Ils n'ont point de poudre ni aucun moyen d'en faire, & il faut que ces munitions leur soient fournies par les Espagnols, qui ne leur en envoyent que dans le besoin, & lorsqu'il faut combattre les ennemis de l'Etat.

Mais, ajoûte-t-on, pourquoi ne pas confier le gouvernement de ces Peuplades à des Corregidors Espagnols? Et moi je demande à mon tour: ces peuplades n'ont-elles pas été établies dans l'espace de plus de 130 ans, & ne s'acroissent-elles pas tous les jours sans le secours des Corregidors? Que sont devenuës celles qu'ils ont gouvernées? Ne les ont-ils pas ruinées & détruites? Mettroient-

ils dans ces Peuplades une meilleure forme de gouvernement ? Inſtruiroient-ils mieux ces Indiens des principes & des devoirs de la Religion ? Feroient-ils regner parmi eux une plus grande innocence de mœurs ? Les rendroient-ils plus zélez qu'ils le ſont pour le Service du Roy ? En feroient-ils de plus fideles ſujets ?

On n'ignore pas ce qu'il en a coûté de travaux aux Jéſuites, & combien d'entr'eux ont perdu la vie, pour réünir ces barbares dans des Peuplades, & en faire de fervens Chrétiens, & de zélez ſerviteurs de la Monarchie : parlons de bonne foi, ſeroit-ce là l'unique vuë des Corregidors ? Leur commerce, leur interêt, le ſoin de s'enrichir, ne font-ils pas le principal objet des peines qu'ils

se donnent ? En trouveroit-on beaucoup qui brigueroient l'emploi de Corregidor, s'ils n'en retiroient point d'autre avantage, que celui de faire servir Dieu & le Roy ? Je ne citerai ici qu'un seul exemple.

Un Evêque du Paraguay, plein de zele pour son troupeau, ayant écouté trop légerement les ennemis des Jesuites, prit la résolution de leur ôter deux de leurs Missions, qui lui paroissoient être dans le meilleur état ; sçavoir celle de Notre-Dame de Foi, & celle de S. Ignace, où il y avoit environ huit mille Indiens, que ces Peres avoient retirez de leurs bois & de leurs montagnes, avec des fatigues immenses, & un risque continuel de leur vie. Le Prélat ayant choisi deux Ecclésiastiques de mérite,

les envoya dans ces Peuplades en qualité de Curez, & les fit escorter par des Soldats qui chasserent les Missionnaires avec tant de violence, que de quatre qu'ils étoient, l'un mourut en chemin, & les trois autres furent incapables d'aucun travail le reste de leur vie. Ces deux Ecclesiastiques se mirent en possession du spirituel & du temporel des Peuplades ; mais à peine y eurent-ils demeuré quatre mois, qu'ils vinrent trouver leur Evêque en se plaignant amérement, qu'on les avoit envoyez dans un lieu où il n'y avoit pas dequoi vivre ; que la pauvreté des Indiens étoit si grande, qu'ils ne pouvoient payer aucune rétribution, ni pour les Messes, ni pour les Enterremens, ni pour les Mariages ;

qu'ils ne concevoient pas quel ragoût trouvoient les Jésuites à demeurer avec ces barbares nouvellement convertis, & toûjours prêts à les égorger, s'ils manquoient un seul jour à leur fournir des alimens; qu'ils avoient couru ce risque, & que c'est pour cette raison qu'ils s'étoient promptement retirez.

La fuite des Pasteurs dissipa le Troupeau. Tous ces Indiens s'enfuirent dans leurs Montagnes, où ils perdirent bientôt la Foi, tandis que le Roy perdoit en un seul jour jusqu'à huit mille Sujets. L'ordre qu'a donné l'Audience Royale de *Chuquisaca* de rétablir les Jésuites dans leurs Peuplades, ne rappellera pas tous ces Indiens disperscz, & ne servira qu'à préserver lès autres Peuplades

d'un malheur ſemblable.

Monſeigneur Don Chriſto-val Mancha y Valeſco Evêque de *Buenos-Ayres*, donna dans le même piége : on lui perſuada d'ériger les Miſſions en Cures, & par un Mandement qu'il fit publier dan ſon Diocèſe & dans tous les pays circonvoiſins, il invita les Eccleſiaſtiques de venir à un certain tems qu'il marquoit, pour en recevoir les proviſions. Le terme étant expiré, & voyant qu'il ne ſe préſentoit perſonne, il examina plus ſérieuſement la vérité des faits qu'on lui avoit expoſez, & la maniere dont les Jéſuites gouvernoient leurs Miſſions. Comme ce Prélat avoit les intentions droites, il eut bientôt découvert la vérité ; les mauvaiſes impreſſions qu'on lui avoit données, ſe changerent

dans une si grande estime pour les Jésuites qu'il leur donna toute sa confiance. La Sainte Vierge, à qui il avoit une dévotion singuliere, lui ayant fait connoître que sa mort approchoit, il fit venir le P. Thomas Donvidas, Recteur du College, & fit sous sa conduite pendant huit jours les exercices spirituels de saint Ignace, qu'il termina par une confession générale: ensuite dans les différentes prédications qu'il fit à son peuple, pour lui dire les derniers adieux, il ne cessa de réfuter les calomnies dont on vouloit noircir les Jésuites, en déclarant qu'il avoit pensé lui-même y être surpris; & que c'étoit autant d'artifices du Démon, qui cherchoit à perdre une infinité d'ames, en les retirant de la direction de ces

Peres, qui les conduiſoient dans la voye du ſalut. Peu de jours après il mourut comme il l'avoit prédit, laiſſant à ſon peuple les exemples des plus héroïques vertus, qu'il avoit pratiquées durant le cours de ſon Epiſcopat.

Revenons : les Corregidors Eſpagnols auroient-ils de grands avantages à eſperer dans ces Peuplades, où un Ecléſiaſtique n'y trouve pas même dequoi s'y faire une ſubſiſtance honnête? Suppoſons qu'on leur en confiât le gouvernement ; ou ils ſuivront la méthode des Miſſionnaires, ou ils ſe formeront un ſyſtême nouveau. S'ils conſervent la forme du préſent gouvernement, ils doivent s'attendre à être calomniez de même que ces Peres : on ne manquera pas de

dire qu'ils fraudent les droits du Roy, qu'ils ont des mines cachées, qu'ils dominent en Souverains. Si pour éviter des reproches si mal fondez, ils prennent une autre route, & changent des usages conformes au génie de ces Peuples, qu'on a étudié depuis si longtems, la ruine des Missions est certaine; les Indiens se retireront dans leurs Montagnes, & les Peuplades seront tout à coup désertes : près de deux cens mille Indiens vivront dans les bois sans culte & sans Religion, & ce seront autant de Sujets perdus pour le Roy.

C'est ce qu'on a éprouvé dans la nouvelle Espagne : on ôta aux Indiens de la *Laguna* leurs Missionnaires, ils se disperserent à l'instant avec la rage dans le cœur contre les Espa-

gnols, & ne cherchant que les moyens de la ſatisfaire : encore aujourd'hui ils répandent la terreur ſur tout le chemin qui conduit aux riches Mines de cette Province, & on eſt obligé d'entretenir à grands frais des garniſons pour la ſûreté de ces paſſages.

On l'éprouve encore actuellement de la part de deux Nations belliqueuſes les *Nocomies* & les *Abipones* : elles s'étoient ſoumiſes volontairement au joug de l'Evangile & à l'obéïſſance du Roy, ſur la parole que les Jéſuites leur avoient donnée, qu'elles dépendroient uniquement des Officiers de Sa Majeſté ? On ne leur a point tenu parole, & dans le moment, ces peuples ont ſecoüé le joug, & ont fermé les chemins qui menent au Pérou, en

ſorte qu'on n'y peut aller ſans courir riſque de la vie, à moins qu'on ne ſoit bien eſcorté. Ils ont même porté l'audace juſqu'à bloquer la Ville de Sainte Foy, avec menace d'aſſieger la Ville de Cordouë, qui eſt la Capitale du Tucuman.

Si l'Anonyme, & ceux qui l'ont mis en œuvre, avoient mérité qu'on eût fait attention à leur Mémoire, nos Indiens ne ſeroient-ils pas en droit de ſe plaindre? Quel eſt donc le crime que nous avons commis, pourroient-ils dire, pour qu'on abroge les privileges, dont la bonté du Roy & de ſes auguſtes prédeceſſeurs nous a gratifiez. Ce ſont des graces, il eſt vrai, mais elles nous ont été accordées à des conditions onéreuſes, que nous avons fidelement remplies. N'avons-

nous pas servi de rempart contre les ennemis de sa Couronne ? N'avons-nous pas prodigué notre sang & nos vies pour sa défense ? Que sçavons-nous si les habitans de l'Assomption, dont l'Anonyme François n'est que l'interprete, ne sont pas d'intelligence avec les ennemis de la Monarchie, pour nous désarmer, & par ce moyen-là leur donner un libre passage au Royaume du Pérou, & se soustraire eux mêmes aux justes châtimens que méritent leurs fréquentes révoltes ? Dès qu'il s'agit des interêts du Roy, & que ses Officiers nous appellent, ne nous voit-on pas voler à leurs secours ? Ne sommes-nous pas actuellement armez au nombre de six mille hommes par ordre du Seigneur Don Bruno de Zabala gouverneur de *Buenos-Ayres*,

résolus de verser jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour le service de Sa Majesté ? Enfin si depuis plus de cent trente ans que nous nous sommes soumis volontairement à la Couronne d'Espagne, notre conduite a toûjours été la plus édifiante, & notre fidelité la plus constante, comme on le voit par les informations qui en ont été faites, par les témoignages qu'en ont rendus tant d'Officiers illustres, par les Sentences des Tribunaux, & par les Patentes de nos Rois, écoutera-t'on à notre préjudice un petit nombre de gens infideles à leur Roy & désobéïssans à ses ordres, qui tant de fois ont attenté sur la vie de leurs Gouverneurs ; qui ont porté l'insolence jusqu'à les déposer, & à en établir d'autres

de leur propre autorité, comme ils font actuellement; qui ſe prévalant du vain titre de Conquérans, lequel n'eſt dû qu'à leurs ancêtres, ont détruit preſque toutes les nombreuſes Peuplades qui leur avoient été concedées à quarante lieuës aux environs de la ville de l'Aſſomption ?

Et en effet combien ne pourroit-on pas citer de témoignages que tant de ſaints Evêques, tant d'illuſtres Gouverneurs, tant d'Officiers diſtinguez des Audiences Royales ont rendus en différens tems à la pieté de nos Indiens, à leur conſtante fidelité, & à leur attachement inviolable pour les interêts de la Monarchie ? Je n'en rapporterai que deux aſſez récens, l'un de Monſeigneur Don Pierre Faxardo, Evêque de *Buenos-*

Ayres, & l'autre du Seigneur Don Bruno de Zabala Gouverneur & Capitaine général de ladite Province ; à quoi j'ajoûterai les Patentes par lesquelles notre Grand Monarque met les Indiens de nos Peuplades sous sa Royale protection.





LETTRE
DE MONSEIGNEUR DON PIERRE FAXARDO, Evêque de *Buenos-Ayres*,

AU ROY.



SIRE,

UNE Letre que j'ai reçue de la Capitale du Paraguay, ſignée de ſes Régidors, où ma perſonne n'eſt pas trop ména-

gée, me fait prendre la liberté d'écrire à Votre Majesté; je suis peu touché de leurs injures, mais je ne puis dissimuler à Votre Majesté, qu'elle est remplie d'accusations fausses & calomnieuses contre les Missionnaires de cette Province. Comme ils me déclarent dans leur Lettre qu'ils écrivent en conformité au Conseil suprême des Indes, je serois très-blâmable, si je manquois de découvrir à Votre Majesté la malignité de leurs calomnies, & de l'informer de la sage & sainte conduite des hommes vrayement Apostoliques, contre lesquels ils se déchaînent avec tant de fureur.

Je puis assurer Votre Majesté que j'ai ressenti très-vivement le contre-coup de ces calomnies: il semble que le saint

Eſprit les ait eues en vuë dans ces paroles du chap. 6. de l'Ecclésiaſtique : *Delaturam civitatis, & collectionem Populi calumniam mendacem ſuper mortem omnia gravia.* La haine injuſte de toute une Ville, l'émotion ſéditieuſe d'un Peuple, & la calomnie inventée fauſſement ſont trois choſes plus inſuportables que la mort.

Ce n'eſt pas la premiere fois qu'ils ont envoyé au Conſeil ſupréme des Indes, de ſemblables plaintes contre les Miſſionnaires. Mais ces Peres qui n'ont d'autre objet que le Service de Dieu, la conſervation & l'augmentation de ces floriſſantes Miſſions, ont ſupporté toutes ces attaques avec une conſtance & une égalité d'ame qui m'ont infiniment édifié.

Ce qui fait encore plus mon

admiration, c'est que non-seulement ils paroissent comme insensibles à tous les coups qu'on leur porte; mais encore qu'ils ne répondent à tant d'injures de leurs adversaires, que par une suite continuelle de bienfaits. Combien voit-on de pauvres de cette Capitale du Paraguay qui ne subsistent que de leurs charitez? Avec quel zéle ne s'employent ils pas au service de ses Habitans? Ils les consolent dans leurs afflictions, ils les éclairent dans leurs doutes, ils leur prêchent les véritez du salut, ils enseignent leurs enfans, ils les assistent dans leurs maladies, ils confessent les moribonds, ils appaisent leurs différends & les reconcilient ensemble, enfin ils sont toûjours prêts à leur faire du bien; mais tant de vertus qui devroient

gagner l'eſtime & l'affection de ces Peuples, ne ſervent qu'à les rendre plus ſuſceptibles des impreſſions malignes de la calomnie. J'oſe le dire, Sire, ces Peres auroient moins d'ennemis, s'ils étoient moins vertueux.

On demanda un jour à Themiſtocle, quelle raiſon il avoit de s'attriſter, tandis qu'il étoit chéri & eſtimé de toute la Grece. » C'eſt cela même qui m'afflige, répondit-il, car c'eſt » une marque que je n'ai point » fait d'action aſſez glorieuſe, » pour mériter d'avoir des en» nemis. » Les vrais ennemis de ces ſaints Miſſionnaires, ce ſont leurs vertus, & leurs actions qui me paroiſſent héroïques. J'ai ſouvent parcouru leurs Miſſions, & j'oſe atteſter à Votre Majeſté que durant tout le cours de ma vie, je n'ai jamais vû plus-

d'ordre que dans ces Peuplades, ni un désinteressement plus parfait que celui de ces Peres ; ne s'appropriant rien de ce qui est aux Indiens, ni pour leur vêtement, ni pour leur subsistance.

Dans ces Peuplades nombreuses composées d'Indiens, naturellement portez à toute sorte de vices, il regne une si grande innocence de mœurs, que je ne croi pas qu'il s'y commette un seul péché mortel. Le soin, l'attention, & la vigilance continuelle des Missionnaires préviennent jusqu'aux moindres fautes qui pourroient leur échaper. Je me trouvai dans une de ces Peuplades une Fête de Notre-Dame, & j'y vis communier huit cens personnes. Faut-il s'étonner que l'ennemi commun du salut des

hommes, excite tant d'orages & de tempêtes contre une œuvre si sainte, & qu'il s'efforce de la détruire?

Il est vrai que les Missionnaires sont très-attentifs à empêcher que les Indiens ne fréquentent les Espagnols; & ils ont grande raison : car cette fréquentation seroit une peste fatale à leur innocence, & introduiroit le libertinage & la corruption dans leurs Peuplades. On en a un exemple palpable dans la vie que menent les Indiens des quatre Peuplades, qui sont aux environs de la Capitale du Paraguay.

Il est vrai encore que les Indiens ont pour ces Peres une parfaite soumission; & c'est ce qui est admirable, que dans des Barbares, qui avant leur conversion, faisoient douter s'ils

étoient des hommes raisonnables, on trouve plus de gratitude, que dans ceux qui ont eu dès leur enfance une éducation Chrétienne.

A l'égard de leurs prétendues richesses, on ne pouvoit rien imaginer de plus chimerique : ce que ces pauvres Indiens gagnent de leur travail, ne va qu'à leur procurer pour chaque jour un peu de viande avec du bled d'Inde & des légumes, des habits vils & grossiers, & l'entretien de l'Eglise. Si ces Missions produisoient de grands avantages, cette Province seroit-elle endettée comme elle l'est ? Les Colléges seroient-ils si pauvres, que ces Peres ont à peine ce qui est absolument nécessaire pour vivre ?

Pour moi qui suis parfaitement informé de ce qui se passe

dans ces ſaintes Miſſions, je ne puis m'empêcher d'appliquer à cette Compagnie qui en a la conduite, ces paroles de la ſageſſe, & de m'écrier : *O quam pulcra eſt caſta generatio cum claritate.* O combien eſt belle la race chaſte, lorſqu'elle eſt jointe avec l'éclat d'un zéle pur & ardent, qui de tant d'infidéles en fait de vrais enfans de l'Egliſe, qui les éleve dans la crainte de Dieu, & les forme aux vertus Chrétiennes, & qui pour les maintenir dans la pieté, & pour les préſerver du vice, ſouffre en patience les plus atroces calomnies. *Immortalis eſt enim memoria illius, quoniam apud Deum nota eſt & apud homines.* Sa mémoire eſt immortelle, & eſt en honneur devant Dieu & devant les hommes, ſur-tout devant Votre Majeſté, à qui cette Province

Province est redevable de tant de bienfaits ; c'est en son nom que j'ai l'honneur de présenter ce mémorial à Votre Majesté, & de lui faire la même demande qui fut faite à l'Empereur Domitien par un de ses Sujets : » J'ai un ennemi, disoit-il à ce » Prince, qui s'afflige extrême- » ment de toutes les graces que » me fait Votre Majesté. Je la » supplie de m'en faire encore » de plus grandes, afin que » mon ennemi en ait plus de » chagrin. » *Da Cæsar tanto tu magis ut doleat.* C'est ce que j'espére de sa bonté, en priant le Seigneur qu'il la conserve un grand nombre d'années pour le bien de cette Monarchie.

A Buënos Ayres ce 20. May 1721. † PIERRE, Evêque de Buënos Ayres.

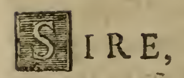


LETTRE

DU SEIGNEUR DON BRUNO ZABALA

Marêchal de Camp, Gouverneur & Capitaine Général de Buënos Ayres.

AU ROY.



SIRE,

Je dois rendre témoignage à Votre Majesté, que dans toutes

les occasions où l'on a eu besoin du secours des Indiens *Tapes*, qui sont sous la conduite des Peres Jesuites, soit pour des entreprises militaires, soit pour travailler aux fortifications des places, j'ai toûjours trouvé dans ceux qui les gouvernent une activité surprenante, & un zéle très ardent pour le service de Votre Majesté. Un nombre de ces Indiens, ainsi que je le mande séparément à Votre Majesté, sont actuellement occupez aux ouvrages qui se font à Montevide, & ils avancent ces travaux avec une promptitude & une vivacité incroyable, se contentant pour leur salaire, d'alimens grossiers dont on les nourrit chaque jour.

Je n'ai garde d'exagérer quand je parle à Votre Majesté, & j'ose l'assurer, que si nous n'a-

vions pas eu le ſecours de ces Indiens, les fortifications qu'on avoit commencées de faire à Montevide, & à la fortereſſe de cette Ville, n'auroient jamais pu être achevées. Les ſoldats, les autres Eſpagnols, & les Indiens du voiſinage qui travaillent à la journée, ſont incapables de ſoutenir long-tems cette fatigue. Ils ſont aſſez ponctuels les trois ou quatre premiers jours, après quoi ils veulent être payez d'avance. Qu'on leur donne de l'argent, ou qu'on leur en refuſe, c'eſt la même choſe, ils quittent l'ouvrage & s'enfuient. La pareſſe & l'amour de la liberté ſont tellement enracinez dans leur naturel, qu'il eſt impoſſible de les en corriger.

Il y a une différence infinie entre ces lâches Indiens, & ceux

qui ſont ſous la conduite des Miſſionnaires. On ne peut exprimer avec quelle docilité, avec quelle ardeur, & avec quelle conſtance ils ſe portent à tout ce qui eſt du ſervice de Votre Majeſté, ne donnant aucun ſujet de plainte ni de murmure, ſe rendant ponctuellement aux heures marquées pour le travail, ſans jamais y manquer, & édifiant d'ailleurs tout le monde par leur pieté, & par la régularité de leur conduite, ce qu'on ne peut attribuer, après Dieu, qu'à la ſageſſe & à la prudence de ceux qui les gouvernent. Auſſi M. l'Evêque de cette Ville m'a t il ſouvent aſſuré, que toutes les fois qu'il a fait la viſite de ces Miſſions, il a été charmé de voir la dévotion de ces nouveaux fidéles de l'un & de l'autre ſexe, &

leur dexterité dans tous les ouvrages qui ſe font à la main.

Quoique quelques perſonnes mal intentionnées, ſoit par jalouſie, ſoit par d'autres motifs, tâchent de décrier le zéle & les intentions les plus pures d'une Compagnie, qui rend de ſi grands ſervices dans tout le monde, & en particulier dans l'Amerique, ils ne viendront jamais à bout d'obſcurcir la vérité de ces faits, dont il y a une infinité de témoins. Ce que j'en dis à Votre Majeſté n'eſt pas pour exalter ces Peres, mais pour lui rendre un compte ſincere, tel qu'elle a droit de l'attendre d'un fidéle ſujet qu'elle honore de ſa confiance; & pour la prévenir ſur les fauſſes impreſſions, que la malignité & les artifices de certaines gens voudroient donner à Votre Ma-

jeſté, en renouvellant des plaintes & des accuſations qu'elle a tant de fois mépriſées.

J'ajoûterai à Votre Majeſté, que les Indiens des trois Peuplades établies aux environs de cette Ville, ſeroient bien plus heureux, ſi, dans la maniere de les gouverner, on ſuivoit le plan & le modele que donnent ces Peres dans le gouvernement de leurs Miſſions. Ces trois Peuplades ſont peu nombreuſes, & cependant ce ſont des diſſenſions continuelles entre le Curé, le Corregidor, & les Alcaldes; ce n'eſt pas pour moi une petite peine, de trouver des Curez qui veuillent en prendre ſoin; le grand nombre de ceux qui ont abandonné ces Cures, dégoûtent preſque tous les Eccléſiaſtiques que je voudrois y envoyer.

C'eſt uniquement, SIRE, pour ſatisfaire à une de mes principales obligations, que j'expoſe ici les ſervices importans que rendent les Indiens *Tapes*, qui ſont ſous la conduite des Miſſionnaires Jeſuites, dont Votre Majeſté connoît l'attachement plein de zéle, pour tout ce qui eſt de ſon ſervice. Je ne doute point qu'elle ne leur faſſe reſſentir les effets de ſa clémence & de ſa bonté Royale. Pour moi je ne ceſſerai de faire des vœux pour la conſervation de Votre Majeſté, qui eſt ſi néceſſaire au bien de toute la Chrétienté.

A Buënos-ayres le 28ᵉ. de May 1724.

CLAUSES INSERE'ES dans le Decret que le Roy Philippe V. envoya au Gouverneur de Buënos-ayres, le 12 de Novembre 1716.

A L'égard du troisiéme article qui concerne les Indiens des Missions, dont les Peres Jesuites sont chargez dans ces Provinces, faites attention qu'il y a plus de cent treize ans, que ces Peres par leur zéle & leurs travaux, ont converti à la foy & soumis à mon obéissance, une multitude inombrable de ces peuples; que ce qui a facilité en partie l'accroissement de ces Missions, c'est que nous & nos prédecesseurs n'a-

vons jamais voulu permettre qu'ils fussent mis en Commanderies, comme on le voit par plusieurs Patentes & Ordonnances expediées en différens tems,& spécialement en l'année 1661. ou entre autres choses, il fut ordonné au Gouverneur du Paraguay d'unir & d'incorporer à la Couronne, tous les Indiens des Peuplades qui étoient sous la conduite des Jesuites, & de n'exiger pour le tribut qu'une piastre de chaque Indien, en déclarant qu'ils ne la payeroient pas avant quatorze ans, ni après cinquante; laquelle grace fut plus étenduë en l'année 1684. ou pour procurer une plus grande augmentation des Peuplades, il fut ordonné qu'ils cesseroient de payer après quarante ans, & que les trente premieres an-

nées depuis leur conversion à la foy, & leur réunion dans les Peuplades, ils seroient exempts du tribut.

Par une autre Patente expédiée en la même année de 1684. & envoyée aux Officiers Royaux de *Buënos-ayres*, il fut ordonné qu'on conservât aux Indiens des Peuplades des Jesuites, le privilege de ne payer aucun droit, ni pour l'herbe du Paraguay, ni pour leurs autres denrées : & il étoit marqué dans la même Patente, que ces Indiens payoient neuf mille piastres par an.

Une Patente fut expédiée en l'année 1669. qui ordonnoit aux Officiers Royaux, qui recevoient les tributs des Indiens de Parana & d'Uruguay, de payer chaque année sur leur caisse à chacun des 22. Mission-

naires qui ont ſoin des 22 Peuplades, quatre cens quarante-ſix piaſtres & cinq reaux.

Et par une autre Patente expédiée en l'année 1707. il eſt pareillement ordonné que, ſur ce qui ſe perçoit du tribut des Indiens, on paye trois cens cinquante piaſtres à chaque Miſſionnaire, (y compris ſon Compagnon) qui a ſoin des quatre nouvelles Peuplades appellées *Chiquites*, & autant à ceux qui gouverneront les Peuplades qu'on fondera dans la ſuite.

Au regard des armes qu'ont leſdits Indiens, il eſt certain qu'à meſure que ſe formerent ces Peuplades, les Miſſionnaires obtinrent la permiſſion de diſtribuer des fuſils à un nombre d'Indiens, afin de pouvoir ſe défendre des Portugais & des Indiens infidéles, qui exerçoient

des actes continuels d'hostilité, & qui en différentes occasions avoient fait plus de trois cens mille prisonniers. Ces hostilitez cesserent aussi tôt qu'on eut pris le parti de les armer.

Et quoique par une Patente de 1654. on ordonne au Gouverneur du Paraguay, de ne pas permettre que les Indiens des Peuplades se servent des armes à feu que par son ordre, on dérogea depuis à cette résolution, ayant égard d'une part à la conservation de ces Peuples, qui ont donné en tant d'occasions de si fortes preuves de leur zéle & de leur attachement à mon service; & considérant d'une autre part l'utilité qui en résultoit pour la seureté de la Ville de *Buënos-ayres*, & de toute l'étenduë de sa Jurisdiction, comme on l'éprouva

en l'année 1702 que deux mill
de ces Indiens firent par ordı
du Gouverneur, plus de deu
cens lieuës par des chemins trè
difficiles, pour s'oppoſer au ſac
cagement & au pillage que fa
ſoient les Indiens infidéles non
mez *Mamelus* du Breſil, qu
les Portugais mettoient en œı
vre. Les Indiens des Miſſior
les combattirent durant cin
jours, & les défirent entier
ment. Ce qui me porta, dès qı
j'en fus informé, à témoigne
par une Patente adreſſée aux Sı
périeurs de ces Miſſions, com
bien j'étois ſatisfait de la valeu
& de la fidélité de ces Peuples
attribuant le ſuccez de cette ex
pédition à la ſageſſe avec laque
le ils les gouvernoient, & en le
chargeant de les aſſurer qu'il
éprouveront en toute occaſio
les effets de ma bonté & d

ma Royale protection.

Ces Indiens ont eu aussi beaucoup de part à une autre expédition, non moins importante, lorsqu'il fut question de chasser les Portugais de la Colonie du saint Sacrement. Ils s'y trouverent en l'année 1680. au nombre de trois mille, avec quatre mille chevaux, deux cens bœufs, & d'autres provisions qu'ils conduisirent à leurs frais, & firent dans cette expédition des actions prodigieuses de valeur. Et en l'année 1705. qu'enfin on se rendit maître de cette Colonie, les Indiens qui y vinrent au nombre de quatre mille, avec six mille chevaux, s'y distinguerent également par leur courage. Il y en eut parmi eux quarante de tuez, & soixante de blessez, ainsi que j'en fus informé par

les Lettres de Don Juan Alon ſo de Valdès Gouverneur d *Buenos-Ayres.*

En l'année 1698. Don Andre Auguſtin de Roblès craignant que douze Vaiſſeaux de guerre qu'on armoit en France, & qui allerent à Carthagene, ne fuſſent deſtinez à envahir la ville de *Buenos-Ayres* dont i étoit Gouverneur, appella le Indiens à ſon ſecours : ils vinrent au nombre de deux mille avec une celérité ſurprenante Ce Gouverneur & tous les Officiers qui compoſent ce Gouvernement, ainſi qu'ils nous er ont informé, furent étonnez de voir le grand ordre & l'adreſſe de ces Indiens, qui pouvoient tenir tête aux Troupes les mieux diſciplinées.

Ce fut dans la même occaſion qu'ils donnerent une autre

preuve de leur zéle & de leur générosité pour mon service, n'ayant point voulu recevoir leur solde, qui se montoit à quatre-vingt dix mille piastres pour cette Campagne, à raison d'une Réale & demie qu'on paye à chaque Indien. Ils cederent cette somme pour garnir de munitions les Magasins de la place. Le Gouverneur & les Officiers du Gouvernement s'exprimoient dans les termes les plus énergiques, pour me faire connoître jusqu'où va l'attachement de ces Indiens à mon service, & combien il est important de les conserver, pour assurer la tranquilité de ces Provinces, & en écarter les ennemis de la Monarchie.

Et quoiqu'en l'année 1680. sur les représentations du même Gouverneur Don André de

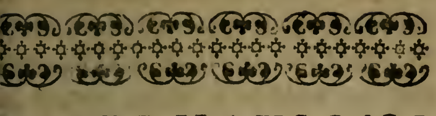
Roblès, il eût été résolu d
tirer de leurs Peuplades mill
familles de ces Indiens, pou
former une Peuplade aux er
virons de *Buenos-Ayres*, Chai
les II. de glorieuse mémoire
ayant fait réflexion que le char
gement de climat pourroit cha
griner ces fideles Indiens, &
leur causer des violentes mala
dies, en respirant un air auque
ils n'étoient pas accoûtumez
révoqua cet ordre par une Pa
tente expediée en l'année 168:

Enfin comme il est constan
que dans toutes les occasions
& aux premiers ordres des Gou
verneurs, les Indiens de ce
Missions accourent avec un zél
& une promptitude surprenan
te, soit pour travailler aux ou
vrages de fortification, soi
pour la défense de cette Ville
& pour tout ce qui concern

mon ſervice ; Nous, voulant leur donner des marques de notre Royale protection, & veiller à leur conſervation & à tout ce qui peut leur donner contentement, vous ordonnons de vous conformer en cela à mes intentions, & non ſeulement de ne les pas inquiéter en aucune choſe ; mais encore, ce qui eſt important pour mon ſervice, d'être d'une union ſincere & d'une parfaite intelligence avec les Supérieurs de ces Miſſions, afin que ces Indiens ſoient perſuadez, que je contribuerai de tout mon pouvoir à la conſervation de leurs Peuplades. Ordonnons de plus que vous veilliez avec ſoin à la conſervation des exemptions, franchiſes, libertez, & privileges que nous leur avons accordez, afin qu'étant ſatisfaits & aſſu-

rez de notre bienveillance, ils puiſſent employer leurs armes & leurs perſonnes à tout ce qui eſt de notre ſervice, avec le même zéle & le même courage, la même exactitude, & la même fidelité qu'ils ont fait juſqu'à préſent.





OBSERVATIONS

Géographiques sur la Carte du Paraguay par l'Auteur de cette Carte.

JE me ſuis ſervi pour compoſer la Carte du Paraguay, de pluſieurs Cartes données par les Réverends Peres Jéſuites, Miſſionnaires dans ce pays-là. En 1727. ces Peres adreſſerent une grande Carte du Paraguay au Révérend Pere Général Michel-Ange Tamburini. Cette même Carte, comme il m'a paru, renouvellée néanmoins par des changemens en pluſieurs endroits, a été repréſentée au Révérend Pere Gé-

néral François Rets, en 1732 On avoit déja connoissance d'une ancienne Carte du Paraguay, dediée au R. P. Vincent Caraffa, qui a rempli la septiéme place de Général de la Compagnie, depuis l'an 1645. jusqu'en l'an 1649. Cette premiere Carte, laquelle doit céder aux Cartes plus récentes pour l'emplacement des lieux habitez, qui sont sujets à des changemens, a paru en revanche conserver de l'avantage sur ces Cartes, par rapport à une plus grande abondance & précision dans les détails, si l'on en excepte seulement les environs de la ville de l'Assomption. Indépendemment du mérite de ces Cartes, & de ce qui pouvoit résulter de leur combinaison, il n'a pas paru indifférent d'y joindre plusieurs instructions particulieres,

qui pourroient influer sur une grande partie de l'objet qu'on avoit à représenter.

Après avoir fait choix pour cette Carte, de la projection la plus favorable, au moyen de laquelle l'intersection des Méridiens & des Paralleles se fait presque aussi régulierement, comme sur la superficie convexe de la Terre; j'ai d'abord jetté les yeux sur plusieurs points fixez astronomiquement à la côte de la Mer du Sud. La longitude de ces lieux, comparée avec la détermination de l'Isle de Fer, observée en dernier lieu par le P. Feuillée Minime, à 19 dégrez, 51 minutes, 33 secondes de méridien de Paris, a servi de fondement à la longitude établie dans la Carte. Quelques circonstances particulieres & nou-

velles sur la côte de la Mer du Sud, ont été tirées de plusieurs Cartes Manuscrites Espagnoles, qui sont entre mes mains, & j'ai tout de suite exposé le Chili avec assez de détail, jusqu'à la hauteur de la Conception.

On ne se doute peut-être pas, qu'il a été indispensable de reconnoître une grande partie du Pérou, pour composer la Carte du Paraguay. Cependant je me suis trouvé engagé fort avant de ce côté-là, ensorte que dans un Carton particulier que j'ai cru être obligé de composer sur un plus grand point que la Carte qu'on publie actuellement, il a fallu s'étendre jusqu'aux positions de Lima & du Cusco, pour être assuré d'une correspondance plus générale, & établir avec quelque certitu-
de

de plusieurs positions essentielles, telles que celle du Potosi, à laquelle un grand nombre d'autres se rapportent, & qui peut faire juger de l'intervalle entre certains endroits & la côte de la Mer du Sud.

Mais, un point tout-à-fait important à étudier, a été la distance du Chili à Buenos-Ayres, d'où l'intervalle de la Mer du Sud à la Mer du Nord, dans toute l'étenduë de la Carte, semble dépendre. J'ai eu le bonheur de trouver là dessus quelques instructions particulieres dans des Mémoires Manuscrits, qui m'en ont fourni pour une grande partie des Indes Espagnoles. Ce que j'ai appris de ce côté-là, m'a paru confirmé positivement par Laët, lequel dit avoir appris d'un de ses Compatriotes du Pays-Bas, qui

connoiſſoit le terrain pour l'avoir parcouru, que la diſtance de San-Juan de la Frontera dans la Province de Cuyo, à la ville de Buenos-Ayres, n'eſt que de cent-dix lieuës, ce qu'on trouvera répeté en deux endroits de la Deſcription du Nouveau Monde de Laët, liv. 12. ch. 12. & liv. 14. ch. 12. Pour ne s'écarter que le moins qu'il eſt poſſible, de ce que les Cartes précédentes ont donné à cet eſpace, on ne peut mieux faire que de meſurer ces cent-dix lieuës ſur le pied des lieues Hollandoiſes ou Allemandes, qui paſſent l'étenduë des autres lieuës, & qu'on évaluë d'ordinaire ſur le pied de quinze pour l'équivalent d'un degré. Si même, au moyen d'une Echelle de ces lieuës, qui a été ajoûtée exprès ſur la Carte aux

lieuës Espagnoles & Françoises, on mesure l'intervalle que j'ai mis entre les positions de Buenos-Ayres & de San Juan de la Frontera ; on trouvera que j'ai employé les cent dix lieuës Germaniques dans toute leur portée en ligne droite, quoique cette distance dût peut-être souffrir quelque déduction, comme on doit en faire sur les distances itinéraires. Mais, n'ayant pû me dispenser d'ôter considerablement à ce que les Cartes précedentes mettoient d'espace où il s'agit, je suis bien-aise que l'on connoisse que j'ai encore usé de réserve dans ce que j'ai fait. Il ne faut pas croire même, que cela eût suffi pour me déterminer sur un article de cette importance, si je n'avois observé, que dans toute la partie de la Carte, qui

ſe trouve à peu près renfermée dans la même longitude, les eſpaces étoient correſpondans. Car il eſt évident qu'une plus grande étenduë dans un des côtez d'un même eſpace de terrain, auroit dû ſe faire ſentir avec quelque proportion dans l'autre. Cependant je n'ai pas ſi fort ménagé le terrain, que dans les dernieres Cartes données par les R.R. P.P. Jéſuites du Paraguay, il n'y ait encore des eſpaces plus ſerrez ou moins étendus entre l'Orient & l'Occident, que dans la Carte dont je rends compte.

Comme il y a une route très-fréquentée entre Buenos-Ayres & le Potoſi, de laquelle on trouve la deſcription de pluſieurs manieres dans Laët, & que d'ailleurs j'en ai une aſſez grande Carte manuſcrite ap-

portée de dessus les lieux, je me persuade que tout cela combiné avec les Cartes des RR. PP. peut avoir répandu un grand détail, & mis beaucoup de précision sur ce passage. Il y a une remarque à faire, au sujet des noms de diverses Nations Indiennes, qui sont placées en quelques endroits de la Carte, mais plus abondamment dans l'étenduë du pays de Chaco, entre les établissemens Espagnols du Tucuman & le Paraguay ; c'est qu'il ne faut pas regarder ces situations comme bien fixes & permanentes, ce qui est évident par les Cartes des RR. PP. faites en divers tems, & qui different sur l'emplacement des noms de ces Nations. On n'a pû exprimer dans la Carte, ce qu'on sçait d'ailleurs, que les diverses Nations,

qui ont été amenées au Chriſtianiſme, & raſſemblées par les RR. PP. Jéſuites aux environs d'un endroit du Parana & de l'Uruguay, où ces fleuves s'approchent l'un de l'autre, que ces Nations, dis je, diviſées autrefois & éparſes dans une étenduë de pays beaucoup plus grande, ont un nom général & un langage commun, qui eſt *Guarani*.

J'ai eu l'avantage de prendre la vaſte embouchure de Rio de la Plata & le cours du fleuve en remontant juſqu'à la ville de Santa-Fé, avec une partie de l'Uruguay, juſqu'à l'endroit appellé Roſal, ſur des Cartes manuſcrites, faites ſur les lieux en grand détail, & par des gens de l'Art. Mais il étoit de conſéquence de combiner l'Echelle de ces Cartes, avec certaines

diſtances connuës d'ailleurs. Par exemple, je me ſuis déterminé à prendre les ſoixante & dix lieuës, que j'ai meſurées ſur des Cartes particulieres de l'embouchure, entre Buenos-Ayres & le Cap de Sainte-Marie, pour des lieuës Françoiſes, parce que cette meſure s'accorde parfaitement avec les Routiers des Flamands, qui ſuivant Laët, à la fin du ch. 4. du liv. 14. ne comptent que quarante deux lieuës dans le même eſpace. Car ſi quinze lieuës Flamandes des Routiers de Mer, rempliſſent l'étendue d'un degré, qui comprend vingt-cinq lieuës Françoiſes; il eſt évident que 42. des premieres & 70 des autres font préciſément la même étenduë.

J'ai cru devoir remonter le Parana & l'Uruguay, avec la

plus ancienne des Cartes des RR. PP. mais la poſition d'une partie des *Doctrines* ou Peuplades, m'ayant paru différente dans la Carte récente, je m'y ſuis attaché ſur cet article-là, parce que je ne doute pas que cette diverſité ne procede de quelque mutation dans l'emplacement de ces lieux. C'eſt auſſi ſur les deux exemplaires différens de la nouvelle Carte, combinez l'un avec l'autre, que j'ai pris le détail des environs de la ville de l'Aſſomption. L'ancienne Carte marque des villes ou Etabliſſemens au Maracayu, que la nouvelle ne marque point. Si ces établiſſemens ne ſubſiſtent plus (ce que je ne ſçai pas poſitivement) il n'eſt pas mal que la mémoire s'en conſerve ſur la Carte, de même

que d'un assez grand nombre de Missions, que les RR. PP. Jésuites avoient d'abord établi dans une grande étenduë de pays, au-delà des Missions d'aujourd'hui, & que l'ancienne Carte du Paraguay nous donne déja pour éteintes.

La Mer du Nord ferme la Carte d'un côté, comme la Mer du Sud la ferme de l'autre. Le gisement de la côte, depuis le Cap de Sainte-Marie jusqu'à Saint Vincent, est tel à peu près que dans d'autres Cartes. Quoique ce gisement, s'il étoit éxactement connu fut établi par lui-même, ici il n'étoit pas inutile d'étudier s'il convenoit à quelque mesure de l'épaisseur des Terres en des endroits principaux. La latitude de l'Isle de Sainte-Catherine, prise dans un de nos plus éxacts

Voyageurs, étant plus septentrionale que dans les Cartes précédentes, il a bien fallu renvoyer la côte du continent voisin. Ceux à qui le détail des autres Cartes est connu, ou qui le conféreront avec celle dont il s'agit, s'appercevront qu'elle donne un pays rempli de circonstances Géographiques aux environs de Saint Paul, qu'on ne voit point ailleurs, & que j'ai tiré des Portugais. La partie du Bresil qui tient à ce même quartier-là, si elle avoit été du sujet de cette Carte, nous fournissoit un champ plus vaste à d'autres circonstances plus neuves encore, mais qui trouveront leur place autre part, Dieu aidant.

Il est peut-être necessaire avant de finir, que je m'excuse de n'avoir point établi bien

positivement des bornes tout-à-fait précises, aux diverses régions renfermées dans la Carte du Paraguay. Je n'ignore point que des Géographes avant moi n'y ont pas manqué, & que de plus ils ont inventé des Provinces particulieres de Rio de la Plata, Parana, Uruguay, &c. à chacune desquelles ils ont eu soin d'assigner ses bornes. Mais, qu'il me soit permis de dire, que c'est par retenuë qu'on s'est abstenu de tout cela dans la Carte du Paraguay. On ne trouve point la distinction de telles Provinces dans les Cartes des RR. PP. Jésuites, qui sont sur les lieux, & de plus il y a des circonstances qui ne paroissent pas les admettre. Car, par exemple, il ne semble point du tout convenable, de couper ou diviser

le diſtrict dans lequel les Miſ-ſions des RR. PP. Jéſuites ſont ramaſſées, & cependant on le fait inévitablement, en créant des Provinces particulieres de Parana & d'Uruguay. Ces noms appartiennent & ſont propres à des Rivieres, ils ne ſont point attribuez à des pays. Il eſt bien vrai, que le nom de Paraguay, qui eſt proprement celui d'une Riviere, a été pris auſſi pour déſigner la contrée : mais cette contrée qu'il déſigne, ne ſe borne pas aux rivages de la riviere de même nom. Il ſe répand également ſur le Parana & ſur l'Uruguay, & ne laiſſe point de place diſtincte pour des Provinces de ce nom.

S'il s'agiſſoit ici d'une Carte de l'Europe, où chaque Etat a ſes limites déterminez bien préciſément, il ne ſeroit pas par-

donnable à l'Auteur de cette Carte de les avoir omis. Il pécheroit en un point des plus interessans ; mais sur un terrain vague & indécis, convient-il détablir des limites aussi marquez ? Il est vrai néanmoins qu'il se trouve par-ci, par-là, certains points qui paroissent déterminez. Par éxemple, on établit ordinairement pour borne au Chili, l'entrée du Rio Salado dans la Mer, comme on l'a marqué par une punctuation sur la Carte. Depuis ce commencement-là, jusqu'àla hauteur de la Province de Cuyo, qui est constamment de la jurisdiction du Chili ; ce pays est censé borné par la Cordelliere. La Vallée de Palcipa & Rioxa sont du Tucuman. Ce pays de Tucuman a pour derniere ville du côté du Nord,

Xuxui. La contrée des Chichas eſt une dépendance du Pérou, auquel on attribue à la vérité tout le rivage de la Mer, juſqu'au Rio Salado; mais les vallées renfermées dans la Cordelliere, ou qui pénetrent vers le Tucuman, ſont de ce dernier diſtrict, qui s'étend en longueur du Nord au Sud, juſques & compris la ville & les environs de la nouvelle Cordouë. Le Chaco occupe les plaines qui ſont entre le Tucuman & la riviere du Paraguay. On peut lui attribuer l'établiſſement Eſpagnol de Tarija. Tout ce qui peut être regardé comme diſtrict de Santa-Cruz de la Sierra, paroît une dépendance du Pérou. A l'égard du Paraguay, il eſt conſtant qu'il a pour limitrophes des terres dépendantes du Bréſil.

On ne conteste point au Brésil les bords de la Mer, jusques dans la riviere de la Plata, où les Portuguais ont une Colonie du S. Sacrement, près des petites Isles de Saint Gabriel. Les Espagnols les bornent à la riviere de Saint Jean, qu'ils gardent; & cet endroit de séparation qui paroît décidé, est effectivement marqué par des points sur la Carte. Mais de tracer des limites plus ou moins avancez dans les terres, à cette continuation du Brésil, c'est ce qu'il ne m'a pas paru permis de faire. Les Portuguais ont réllement occupé un espace de pays à l'Oüest & au Sud de Piratininga, ou Saint Paul, & c'est aussi chez eux, que je l'ai trouvé décrit.

Si j'ai tenu les Méridiens un peu plus près les uns des autres

que dans la proportion ordinaire, c'eſt par rapport à quelques ſentimens particuliers ſur le diametre de la Terre d'Orient en Occident.

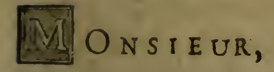
Dans cette analyſe de la Carte du Paraguay, on a négligé un menu détail, qui auroit groſſi exceſſivement cet écrit. Il reſte ſeulement à dire, que le Paraguay fait encore preuve de ce que la Géographie doit aux Révérends Peres Jéſuites, puiſque ſans eux nous ſerions peut être bornez pour ce qui concerne l'intérieur de ce pays-là, à un petit nombre de circonſtances, tirées avec peine de quelque Hiſtoire Eſpagnole, ou à quelque route de Voyageur que le deſſein de bien décrire un pays n'eût pas conduit dans celui-là.



LETTRE DU P. CALMETTE MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

A Monsieur DE CARTIGNY, *Intendant général des Armées Navales de France.*

A Vencatiguiry dans le Royaume de Carnate le 24e. Janvier 1733.



MONSIEUR,

La paix de N. S.

LES bontez dont vous m'honorez & l'interêt que vous pre-

nez aux Miſſions, que nous avons établies dans cette partie de l'Inde, ne me permettent pas de laiſſer paſſer aucune occaſion, ſans vous en marquer ma vive reconnoiſſance. Depuis trente ans que les Jeſuites François ont formé cette Miſſion du Royaume de Carnate, & qu'ils la cultivent ſur le modele de la Miſſion de Maduré, elle s'étend déja juſqu'à deux cens lieuës, à la prendre depuis Pontichery, qui en eſt la pierre fondamentale, juſqu'à *Bouccapouram*, à la hauteur de *Maſſulipatan*, qui eſt le dernier établiſſement que nous ayons fait. Il y a ſeize Egliſes dans les terres à l'uſage des Miſſionnaires, & deux dans les établiſſemens qu'ont les François à Pontichery & à *Ariancoupan*. Le P. Vicary que vous connoiſſez & qui m'a ſouvent

prié de vous présenter ses très-humbles respects, travaille avec grand zéle dans ces deux Eglises.

Nous sommes six Missionnai-dans le pays des infidéles, deux autres se disposent à y entrer, tandis que dans le Royaume de Bengale il s'ouvre un vaste champ pour y établir une nouvelle Mission : c'est tout le Nord de l'Inde, le Prince d'Orixa nous appelle; un autre Prince encore plus grand que lui dans l'Indoustan, Raja de Caste, & habile Astronome, invite & prie instamment les Missionnaires de Bengale de venir dans ses Etats, où il souhaite les établir. Il est habile Astronome, & l'on peut juger de l'étenduë de ses lumieres, par les questions qu'il leur a déja proposées. Les voici.

1°. D'où vient la différence qu'il trouve entre la longitude

de la Lune obſervée, & le calcu
fait ſur les tables de M. de la
Hire qu'il s'eſt fait traduire
Cette différence eſt de près d'un
dégré, cependant les inſtrumens avec leſquels il a fait ſes
obſervations ſont grands &
exacts, & les obſervations ont
été faites avec tous les ſoins
requis. Cette différence ſe trou-t'elle auſſi pour le Meridien de
Paris?

2°. Y a-t'il des tables qui donnent les mouvemens de la Lune
parfaitement conformes aux
obſervations? S'il y en a, que
en eſt l'auteur, & quelle hypothéſe Aſtronomique ſuit il?

3°. Quelle eſt l'hypothéſe
qu'a ſuivi M. de la Hire, &
par quelle maniere Géometrique a-t'il fait ſes tables des
mouvemens de la Lune?

4°. De quelle maniere obſer-

ve t'on en Europe la longitude de la Lune, lorsqu'elle est hors du Meridien, & avec quels instrumens ?

5°. Sur quel fondement M. de la Hire a-t'il établi sa troisiéme équation des mouvemens de la Lune, & de quelle maniere pourroit-on la reduire en hypothése, & la calculer géometriquement ?

Le P. Boudier à qui ces questions s'adressent, est habile lui-même en cette matiere : il a fait à Bengale quantité d'observations, & sur ces observations de nouvelles tables astronomiques, qu'il croît plus exactes que celles qui ont précedé, fondé sur la différence qu'il a trouvée de la déclinaison de l'ecliptique.

L'arrangement qu'on se propose, est que le P. Boudier ac-

compagné d'un autre Miſſionnaire, que ſa foible ſanté oblige de quitter cette Miſſion, aille trouver le Prince, & qu'après l'avoir ſatisfait au ſujet de l'Aſtronomie, il examine ce que la Religion peut tirer d'avantage de la protection de ce Prince, & de la diſpoſition des peuples : car les Sciences peuvent être ici comme à la Chine, un des principaux inſtrumens dont Dieu ſe ſerve pour l'édification de ſon Egliſe : ce ne ſont pas les ſources d'eau vive qui jailliſſent juſqu'à la vie éternelle, mais par le choix de Dieu elles en deviennent le canal, & ce n'eſt gueres qu'à la bouche du canal que les Grands de l'Inde veulent ſe déſalterer.

Si cette ouverture donnoit lieu à l'établiſſement d'une Miſſion, nous aurions en quelque

ſorte bloqué l'Inde ; car tandis que depuis le Cap Comorin nous nous avançons vers le Nord, les Miſſionnaires de Bengale gagnant le Sud pour nous venir joindre, nous formerions une Miſſion de cinq cens lieuës d'étenduë. Telle eſt la vigne que Dieu nous donne à cultiver.

Le Roy ayant pris le deſſein de former une Bibliotheque Orientale, M. l'Abbé Bignon nous a fait l'honneur de ſe reposer ſur nous de la recherche des Livres Indiens. Nous en retirons déja de grands fruits pour l'avancement de la Religion : car ayant acquis par ce moyen là des Livres eſſentiels, qui ſont comme l'arcenal du Paganiſme, nous en tirons des armes pour combattre les Docteurs de l'Idolatrie, & ce ſont

celles qui les blessent le plu
profondément. Telles sont leu
Philosophie, leur Théologie
& sur-tout les quatre *Vedar*
qui contiennent la Loi des Bra
mes, & que l'Inde est en pos
session immémoriale de regar
der comme le Livre sacré, l
Livre d'une autorité irrefra
gable & venu de Dieu mêm

Depuis qu'il y a des Mission
naires dans l'Inde, on n'a ja
mais cru qu'il fût possible d
trouver ce Livre si respecté de
des Indiens. Et en effet nou
n'aurions jamais pu en venir
bout, si nous n'avions eu de
Brames Chrétiens cachez par
mi eux. Car comment l'au
roient-ils communiqué à l'Eu
rope, & sur-tout aux ennemi
de leur culte, eux qui à la ré
serve de leur caste ne le com
muniquent pas à l'Inde mê
m

me ? C'est un crime pour un Brame d'avoir vendu, ou communiqué le Livre de la Loi à tout autre qu'à un Brame : la raison est que les Brames parmi les Indiens forment l'ordre Sacerdotal, & qu'ils regardent le reste des hommes comme des profanes ; ou plûtôt qu'ils craignent d'ôter au Livre en le communiquant, le caractere de respect qu'ils imposent aux Peuples, jusqu'à lui faire des sacrifices, & le mettre au rang de leurs Divinitez.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que la plûpart de ceux qui en sont les dépositaires, n'en comprennent pas le sens ; car il est écrit dans une langue très ancienne, & le *Samouseroutam* qui est aussi familier aux sçavans, que le latin l'est parmi nous, n'y atteint pas encore, s'il n'est aidé

d'un commentaire, tant pour les penſées que pour les mots, qu'ils appellent *Maha Bachiam*, le grand Commentaire. Ceux qui font leur étude de cette derniere ſorte de Livre, ſont parmi eux les ſçavans du premier ordre. Tandis que les autres Brames font le ſalut, ceux-ci leur donnent la Bénédiction.

Juſqu'à préſent nous avions eu peu de commerce avec cet ordre de ſçavans : mais depuis qu'ils s'apperçoivent que nous entendons leurs livres de Science & leur Langue *Samouſeroutam*, ils commencent à s'approcher de nous ; & comme ils ont des lumieres & des principes, ils nous ſuivent mieux que les autres dans la diſpute, & conviennent plus aiſément de la vérité, lorſqu'ils n'ont rien de ſolide à y oppoſer. Nous

ne voyons pas pour cela qu'ils ſe rendent à cette vérité connuë, car de tous les tems Dieu a choiſi les ſimples & les foibles, pour confondre la ſageſſe & la puiſſance du ſiecle ; cependant nous ne ceſſons point de combattre & de diſputer avec eux, perſuadez que le fruit de la parole ne ſe borne pas au nombre de ceux qui ſont dociles aux véritez de l'Evangile qu'on leur prêche : une des parties les plus eſſentielles au progrez de la Foi, eſt la gentilité décreditée, réduite au ſilence dans la diſpute, forcée en mille occaſions de convenir de ſon erreur, obligée de ſe cacher dans ſes pratiques ſecrettes, & diminuée ſenſiblement dans les lieux où nous avons des Egliſes & des Chrétiens. Nous ne recueillons pas toûjours la meilleure partie de

ce que nous avons ſemé ; cette portion de la moiſſon eſt reſervée pour le tems, où, ſi Dieu leur fait miſericorde, le gros de la nation s'ébranlera, & les Peuples s'inviteront les uns les autres à venir par troupes dans le lieu ſaint, ſelon l'expreſſion du Prophete Iſaïe : *Venite, aſcendamus ad montem Domini, & docebit nos vias ſuas, & ambulabimus in ſemitis ejus.*

C'eſt dans ce ſens qu'un Eccleſiaſtique Miſſionnaire de la Chine, étant venu à Pontichery, diſoit ces paroles que je n'oublierai jamais : Quand un Miſſionnaire ne feroit que bâtir une Egliſe dans un lieu où Dieu n'eſt pas connu, il a fait déja un très grand bien, & ne doit point regretter ſes travaux. Nous n'en ſommes point bornez là, par

la grace dont Dieu accompagne la prédication de sa parole : nous avons des Missionnaires dans le Carnate, qui comptent près de dix mille Chrétiens dans leur district. Les Missions les plus anciennes, & celles que leur voisinage de Maduré approchent le plus de la source, sont les plus nombreuses. Il y en a de nouvellement établies, dont les commencemens font beaucoup espérer, & dont la Chrétienté est très fervente, entre autres celle de *Boucca-pouram*, dont j'ai déja parlé.

Dieu pour marquer que l'Eglise de l'Inde est son ouvrage, ne la laisse pas sans miracles non plus que sans contradictions : grace de miracles constante & assez ordinaire, sur-tout dans le pouvoir qu'ont les Chré-

tiens de chaſſer les démons du corps de ceux qui en ſont poſſedez. Il n'eſt pas rare de voir ici pluſieurs de ces malheureux Indiens tourmentez par le malin eſprit d'une ſi cruelle maniere, que leursmembres en ſont tout diſloquez. Dès qu'ils ſe ſont faits porter dans nos Egliſes, leur gueriſon eſt certaine, & le démon n'a plus d'empire ſur eux. Il y a peu de gens qui ajoûtent foi aux poſſeſſions, bien qu'on en voye un ſi grand nombre dans l'Evangile, & qu'il ſoit naturel de croire que les demons ont ſur les Idolâtres un pouvoir, qu'ils n'ont pas ſur le Peuple fidéle. Peu d'années d'expérience nous rendent dociles ſur cet article, & ce qui ſe paſſe ſi ſouvent à nos yeux, nous conſole infiniment, & nous attache

de plus en plus à une Mission, où Dieu se manifeste d'une façon si singuliere.

J'ai parlé des Eglises qui sont à l'usage des Missionnaires. Il y en a plusieurs autres ausquelles nos Chrétiens donnent ce nom & qui leur servent, dans les Villes où ils sont en grand nombre, pour s'y assembler tous les jours, & sur-tout les jours de Fêtes. Un Cathechiste après la priere y fait un instruction : on y recite les prieres qu'on a coûtume de dire pendant le saint Sacrifice de la Messe, on accommode les affaires, on appaise les differends, on met en pénitence, & l'on exclud même des assemblées ceux qui ont fait des fautes scandaleuses. Il y a peu de jours que j'ai permis à des Chrétiens de ce district,

de bâtir une pareille Chapelle : c'eſt ce qui ſe pratique ſur-tout dans la Caſte des Parias, qui eſt la plus vile, & en même tems celle qui a fourni le plus de Chrétiens, Dieu voulant que les pauvres ſoient aujourd'hui, comme autrefois, la premiere pierre de ſon Egliſe. *Pauperes evangelizantur.* C'eſt parmi ceux-ci que le Gouverneur Mahometan de *Velour* s'eſt fait une Compagnie de Soldats, où il ne veut que des Chrétiens : il les méconnoit s'ils manquent d'avoir leur chapelet au col.

Voilà, Monſieur, en abregé l'état préſent de nos Miſſions dans le Royaume de Carnate. Je pourrai peut-être dans la ſuite entrer dans un plus grand détail, connoiſſant comme je fais, combien vous êtes ſenſible à

l'agrandissement du Royaume de J. C. dans ces terres infidéles, & desirant, autant qu'il m'est possible, de vous donner des marques du profond respect avec lequel je suis M. &c.





LETTRE
DU P. LOMBARD

De la Compagnie de Jesus, Supérieur des Missions Indiennes dans la Guyane,

Au Pere de la NEUVILLE *de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amerique.*

A Kourou dans la Guyane, ce 11 Avril 1733.

ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Les Missions naissantes qui se forment dans cette vaste éten-

duë des terres connuës sous le nom de Guyane, sont trop redevables à vos soins & aux secours que vous leur fournissez si libéralement, pour ne pas vous en rendre un compte fidele. Je vous ai déja entretenu de la premiere Peuplade établie à *Kourou*, où nous avons rassemblé un grand nombre de Sauvages, & de l'Eglise que nous y avons construite. Cette Peuplade est située dans une fort belle anse arrosée de la riviere *Kourou*, qui se jette en cet endroit dans la Mer. Nos Sauvages l'ont assez bien fortifiée, elle est fraisée, palissadée, & défenduë par des especes de petits Bastions. Toutes les ruës sont tirées au cordeau, & aboutissent à une grande Place, au milieu de laquelle est bâtie l'Eglise, où les Sauvages

ſe rendent matin & ſoir, avant & après le travail, pour faire la priere & écouter une courte inſtruction.

Connoiſſant, comme vous faites, la legereté de nos Indiens, vous aurez ſans doute été ſurpris, mon Révérend Pere, qu'on ait pû fixer ainſi leur inconſtance naturelle : c'eſt la Religion qui a operé cette eſpece de prodige : elle prend chaque jour de fortes racines dans leurs cœurs. L'horreur qu'ils ont pour leurs anciennes ſuperſtitions, leur exactitude à approcher ſouvent des Sacremens, leur aſſiduité à aſſiſter aux Offices Divins, les grands ſentimens de pieté dont ils ſont remplis au moment de la mort, ſont des preuves non ſuſpectes d'une converſion ſincere & durable.

Nos François qui viennent de tems en tems à *Kourou*, admirent la pieté & la modestie avec laquelle ces Sauvages assistent au Service, & la justesse dont ils chantent l'Office Divin à deux Chœurs. Vous seriez certainement attendri, si vous entendiez les Motets que nos jeunes Indiens chantent à la Messe, lorsqu'on éleve la Sainte Hostie. Un Indien nommé Augustin, qui sçait fort bien le plein chant, préside au Chœur, anime nos Chantres, & les soutient du geste & de la voix. Il joint à beaucoup plus d'esprit, que n'en ont communément les Sauvages, un grand fonds de pieté, & remplit souvent les fonctions d'un habile & zelé Catechiste, soit en apprenant la doctrine Chrétienne aux Infideles dispersez dans les

terres, ſoit en leur conférant le Baptême à l'article de la mort après les avoir inſtruits. Il y a peu de jours qu'on m'avertit que dans un lieu qui n'eſt pas fort éloigné de la Miſſion, un Sauvage infidele étoit à l'extrémité. Outre que ma préſence étoit alors abſolument neceſſaire à *Kourou*, une inondation ſubite, avoit rendu le chemin impraticable à tout autre qu'aux Indiens. J'envoyai Auguſtin à ſon ſecours. Il partit à l'inſtant avec deux autres Indiens, & ayant trouvé que le malade n'étoit pas dans un danger auſſi preſſant qu'on l'avoit publié, il le prit ſur ſes épaules, & avec le ſecours de ſes compagnons il me l'apporta à la Miſſion, où je ſuis à portée de le baptiſer quand je le jugerai neceſſaire.

Cette Peuplade, qui est comme le chef-lieu de toutes celles que nous projettons d'etablir, s'est accrue considérablement par le nombre des familles Indiennes qui viennent y fixer leur demeure, & par la multitude des jeunes gens que j'ai élevez la plûpart dès leur enfance, & qui sont maintenant peres de famille. Les premieres y sont attirez par les avantages qu'ils trouvent avec nous. Au lieu qu'errant dans leurs forêts, ils cherchoient avec bien de la peine de quoi vivre, & étoient sujets à de fréquentes maladies, qui faute de soins les enlevoient souvent dans la fleur de l'âge; ici ils se procurent sans tant de fatigues & abondamment tout ce qui est necessaire à la vie; ils sont plus rarement malades, & l'on n'épargne au-

cun ſoin pour rétablir leur ſanté quand elle eſt alterée : deux grands logemens que j'ai fait bâtir, ſervent d'infirmeries, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes. Deux Indiens ont ſoin de la premiere, & deux Indiennes de la ſeconde. Je leur ai fait apprendre à ſaigner, & aſſez de Chirurgie & de pharmacie pour préparer les médicamens dont les malades ont beſoin, & les donner à propos. Vous ne nous laiſſez manquer d'aucun des meilleurs remédes de France, & ils ont ici plus de force & de vertu qu'en France même. Enfin le bonheur que goûtent nos Néophites réünis enſemble dans un même lieu, n'ayant pû être ignoré d'un grand nombre de Nations Sauvages qui habitent la Guyane, ces bons Indiens

me sollicitent continuellement, & me pressent d'envoyer chez eux des Missionnaires, pour y faire des établissemens semblables à celui de *Kourou*. Quelle ample moisson, si nous avions assez d'Ouvriers pour la recueillir ?

Le grand nombre des familles qui composent la Peuplade, & dont les chefs sont encore jeunes, contribuent beaucoup au bon ordre & à la ferveur qu'on y voit regner. Depuis 23 ans que je me suis attaché à la Nation des Galibis, ils ont tous été sous ma conduite dès leur bas âge : leur pieté est solide, & c'est sur leurs exemples que se forment les nouveaux venus, qui presque sans y faire réflexion, se laissent entraîner au torrent, & s'assujettissent avec moins de peine aux exer-

cices ordinaires de la Miſſion.

Je vous l'ai déja dit, mon R. P. & je ne ceſſerai de le répéter, un Miſſionnaire ne fera jamais de fruit bien ſolide parmi ces barbares, s'il ne ſe fixe chez une Nation à laquelle il ſe conſacre tout entier : il ne doit point s'écarter de ſes Néophytes : quelque abandonnées que lui paroiſſent d'autres Nations qui l'environnent, il ne peut faire autre choſe que de gémir ſur leur malheureux ſort, ou de leur procurer, s'il le peut, d'autres ſecours : mais pour lui, il faut qu'il s'occupe ſans ceſſe du ſoin de ſon troupeau, & qu'il lui rebatte continuellement les mêmes véritez, ſans ſe rebuter ni de la chute des uns, ni du peu de ferveur des autres. Si je pouvois réünir ſous un coup d'œil les cha-

grins & les dégoûts que j'ai eu à essuyer depuis que je travaille à la conversion des Galibis, vous en seriez étonné. C'est cependant ma persévérance qui a attiré les bénédictions de Dieu sur la Mission de *Kourou*, qu'on voit maintenant si bien établie qu'elle a mérité l'attention particuliere de Monseigneur le Comte de Maurepas, dont le zéle pour l'établissement de la Religion dans ces terres infidelles, & pour l'avancement de nos Colonies, nous fait ressentir chaque année des effets de la libéralité de notre grand Monarque. Une protection si puissante est bien capable de soutenir & d'animer les Ouvriers évangéliques dans les plus pénibles fonctions de leur ministere.

Après vous avoir parlé de la

Miſſion de K*ourou*, il faut vous entretenir du nouvel établiſſement qui ſe forme à *Ouyapok*, où je fis un voyage ſur la fin de l'année derniere. En fouiſſant la terre pour les fondemens de l'Egliſe qui y a été bâtie, nous fûmes fort ſurpris de trouver à quatre ou cinq pieds une petite médaille fort roüillée. Je la fis netoyer, & j'y trouvai l'image de S. Pierre: c'eſt ce qui me détermina à prendre ce Prince des Apôtres pour Protecteur de la nouvelle Egliſe. Mais comment cette médaille a-t-elle pû ſe trouver dans ces contrées? Car enfin les Indiens n'ont jamais connu de médaille, ni de monnoye, & il ne paroît pas qu'aucun Chrétien ait jamais habité cette partie du nouveau monde. Je m'offre à vous l'envoyer, ſi vous croyez qu'elle

mérite l'attention de vos ſçavans antiquaires. Son type paroît être des premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

Le P. Fauque eſt le premier Jéſuite qui ſe ſoit établi à *Ouyapok*. Vous connoiſſez ſon zéle pour la converſion de nos Sauvages, & le talent qu'il a de s'inſinuer dans leur eſprit. Mais ſa ſanté qui s'affoiblit chaque jour, le met hors d'état de ſoutenir les fatigues inſéparables des Miſſions Indiennes. Il fixera ſon ſéjour au Fort d'*Ouyapok*, où ſe trouvant comme au centre de toutes les Miſſions que nous eſperons d'établir, il en aura la direction, & trouvera dans ſa prudente œconomie dequoi fournir aux beſoins des Miſſionnaires. Il eſt là comme environné de différentes Nations, & entr'autres des *Marao-*

nes, des *Maourios*, des *Tou*
Koyanes, des *Palikours*, de
Mayes, des *Karanarious*, &c.

A trois journées du Fort, j
ſéjournai au premier Carbe
que je trouvai, & j'y eus de fre
quens entretiens avec ceux d
ces Sauvages qui ſçavoient l
Galibi. J'eſpere que la ſemenc
que je jettai comme en paſſar
dans leurs cœurs, produira u
jour des fruits de bénédiction.

De-là je continuai ma route
& après deux jours de navig
tion au milieu des roches doı
la riviere eſt ſemée, & des fr
quents ſaults qui s'y trouven
j'arrivai chez la Nation la pl
reculée des *Pirious*, & où d
meurent les Capitaines, do
deux entendent fort bien le g
libi. J'y trouvai le Pere d'Ayn
logé dans une miſérable hutt
vivant comme ces pauvres Sa

vages, & passant la journée, partie à la priere, partie à l'étude de leur langue, & à l'instruction des enfans. Deux Sauvages qui sçavent les langues de ces Nations lui servoient d'interpréte. Il y a déja deux ans qu'il a fixé parmi eux son séjour. Il m'a parlé d'un vaste emplacement, où toutes ces Nations doivent se réünir : je l'ai vû & il est très-bien situé. Mais il n'est pas du goût de tous les Indiens; ceux d'en bas trouvent qu'il est trop éloigné, car il n'est qu'à une demi-journée de la riviere *Camopi*; & que d'ailleurs cette contrée est peu propre à la chasse & à la pêche. C'est pourquoi je convins avec les Capitaines qu'on chercheroit plus bas un autre emplacement qui fût au gré de toutes ces Nations, & que je viendrois

moi même y établir la Missio
Ils me promirent de leur côt
d'y rassembler tous les Indie
qui leur sont soumis, d'abbat
le bois necessaire pour appl
nir le terrain, & d'y faire u
plantage de *Caçao* pour le
subsistance. Je leur ajoûtai q
je portois encore mes vûës pl
loin, & que mon dessein éto
d'établir une Mission chez l
Ouayes & les *Tarrupis*, & u
autre chez les *Aromayotos* : i
approuverent ce dessein
m'assurant qu'ils envoyeroie
de leurs gens chez ces Peuple
pour les disposer à seconder l
bonnes intentions que j'avc
pour eux. Enfin je leur dema
dai quelques-uns de leurs I
diens qui sçussent la langue G
libi, afin de m'apprendre
langue des *Pirious*, ce qu'
m'accorderent avec plais
To

Tout le loisir que je puis avoir, je l'employe à faire des Grammaires & des Dictionaires de toutes les Langues Indiennes que j'ai apprises : j'abregerai par là bien du travail à ceux de nos Peres, qui viendront partager nos travaux, ou nous remplacer après notre mort.

Il se présente une Mission bien plus importante à établir, & dont le projet est fort goûté de M. le Gouverneur, & de M. l'Intendant de Cayenne. Un grand nombre d'Indiens, qui désertent les Peuplades qu'ont les Portugais vers le fleuve des Amazones, viennent chaque jour chercher un azile sur nos terres; où, quoiqu'ils soient Chrétiens, ils se répandent de côté & d'autre, & vivent sans aucun exercice de Religion. Une grande Mission Portugai-

se établie à *Purukouarè*, a ét
presque abandonnée par les In
diens : cinquante de ces Sau
vages, qui etoient sous la con
duite des RR. PP. Recollets
sont venus à *Kourou*. Je les a
trouvez bien instruits des véri
tez de la Religion, & il n'y a rie
à craindre pour eux, tandi
qu'ils demeureront dans notr
Peuplade. Mais que devier
dront les autres qui menent ur
vie errante ? ne perdront-ils pa
bientôt les sentimens de piet
qu'on leur a inspirez. Ceu
même qui sont à *Kourou*, peu
vent-ils y demeurer long-tem
car le caractere de ces Nation
leurs mœurs, leurs coûtume
leur langage sont entieremer
differens des mœurs & du lan
gage des Galibis, qui compo
sent notre Peuplade. Il y a mê
me entre eux je ne sçai quel

antipathie, qu'on auroit peine à vaincre. Le dessein est donc d'établir sur la Riviere d'*Aprouague*, une Mission qui ne sera composée que de ces Indiens fugitifs, tant de ceux qui se sont déja réfugiez sur nos terres, que de ceux qui viendront dans la suite. La situation d'*Aprouague*, qui se trouve entre Cayenne & Ouyapok, & à peu près à égale distance, est très favorable. Il faudra leur accorder un vaste terrein, & ne donner retraite à aucun d'eux, qu'à condition qu'ils iront habiter cette Mission. Par ce moyen-là ils ne seront point exposez au risque de retomber dans leurs premiers déréglemens, ni au danger de périr de misere faute de secours.

La colonie recevra de grands avantages de cet établissement:

la mer eſt ſouvent difficile à tenir depuis la pointe d'*Aprouague* juſqu'à *Ouyapok* Il s'y fait de continuels naufrages, faute d'endroits où l'on puiſſe relâcher. Cette Miſſion ſera l'aſile où ſe retireront ceux qui voyagent, juſqu'à ce que le tems devienne favorable pour ſe remettre en Mer.

D'ailleurs on cherche à ouvrir un chemin pour aller par terre à la Colonie naiſſante d'*Ouyapok.*

Les Indiens d'*Aprouague* rendront ce chemin pratiquable, & auront ſoin de l'entretenir. Enfin ils ſeront d'un grand ſecours ſoit pour la navigation, qu'ils entendent mieux qu'aucune autre Nation, ſoit pour défricher les terres, & pour conſtruire des Caſes & des Canots. On ſçait que quand ces Sauvages ſont diſperſez & er-

rans dans les Forêts, on n'en peut tirer aucun service; au lieu que quand ils sont rassemblez dans un même lieu, l'émulation se met parmi eux, le gain qu'ils font & qui leur procure divers avantages, les rend actifs & laborieux.

Le champ est ouvert, mon Réverend Pere, il ne s'agit plus que de nous envoyer des Ouvriers propres à le cultiver. Ce nouvel établissement demande un homme qui s'y livre entierement, qui soit d'un zéle infatigable pour courir ces Mers, & aller chercher ces Indiens errans & fugitifs, & qui ait de la facilité à apprendre les Langues, sur-tout celles des *Arouas*, & des *Mariones*. Ce sont principalement ces deux Nations, qui se voyant inquiétées par les Portugais, se ref-

ſouviennent qu'ils ont été reçus autrefois dans l'alliance des François, & viennent ſe réfugier chez leurs anciens amis. Je me repoſe entierement ſur votre zéle, dont vous nous donnez tant de preuves, & ſuis avec bien du reſpect, &c.

FIN.



TABLE

Lettre du Pere Parrenin.

Lettre du P. de Mailla.

Lettre du P. Porquet.

Etat présent de la Province de Paraguay.

Memoire apologetique des Missions de Paraguay.

Lettre du P. Calmette.

Lettre du P. Lombard.

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

P*Age* 182. *ligne* 20. impoſſible *liſez* poſſible.

P. 201. *l.* 11. répondois-je, *liſ.* répondis-je.

P. 336. *l.* 22. puiſſent, *liſ.* puſſent.

P. 349. *l.* 2. meprendte, *liſ.* meprendre.

P. 353. *l.* 11. çouvert, *liſ.* couverts.

P. 426. *l.* 10. des, *liſ.* de.

P. 443. *l.* 18. Jeluites, *liſ.* Jeſuites.

P. 447. *lignes* 4. & 17. Portuguais *liſ.* Portugais.

P. 463. *l.* 13. un, *liſ.* une.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Notre bien amé le Pere DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public une *Description Geographique, Historique, Chronologique, Politique & Physique de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, enrichie de Cartes générales & particulieres de ces Pays, de la Carte générale & des Cartes particulieres du Thibet & de la Corée, ornée d'un grand nombre de figures en taille douce. Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier, & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des présentes. A CES CAUSES voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Ouvrages ci-

dessus spécifiez en un, ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notre contre-scel, & de les vendre faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposez, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre même en langue étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tout dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume

& non ailleurs ; & que l'impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notament à celui du dix Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état ou les Approbations y auront été données és mains de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires sans en demander autre permission, nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres au contraire : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à

Fontainebleau le vingt-ſeptiéme jour du mois d'Octobre l'an de grace mil ſept cens trente-deux, & de notre Regne le dix-huitiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

Signé SAINSON, *avec paraphe.*

Regiſtré ſur le Regiſtre VIIIe. de la Chambre Royale de la Librairie & Imprimerie de Paris N° 479. Fol. 459. *Conformement au Reglement de* 1723. *qui fait défenſes, Art.* IV. *à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'Article* CVIII. *du même Reglement. A Paris le* 9. *Janvier* 1733.

Signé G. MARTIN, *Syndic.*

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or. 1734.

